



# Bulletin Officiel

N°7587 Mercredi 08 avril 2026

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)31<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL RELATIF AUX INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET AUX SOCIETES DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIERES POUR LE COMPTE DE TIERS	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES	5
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	8
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	14
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	18
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	22

## AVIS DES SOCIETES

<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u>	
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE	24
ATTIJARI LEASING	25
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT	26
SICAV AVENIR	27
SICAV L'EPARGNANT	28
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	29
SICAV L'INVESTISSEUR	30
<u>PROJETS DE RESOLUTIONS AGO</u>	
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE	31

ATTIJARI LEASING	33
COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT	36
<u>COMMUNIQUEES DE PRESSE</u>	
BNA ASSURANCES	39
ONE TECH HOLDING	40
<u>ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE</u>	
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	41
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	42

### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026*)

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- CITIBANK TUNIS N.A
- LA COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT
- BH LEASING
- FCP OPTIMA
- SICAV AVENIR
- SICAV L'EPARGNANT
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
- SICAV L'INVESTISSEUR

## بلاغ هيئة السوق المالية

### تذكير لوسطاء البورصة ولشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير

تُذكّر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة الامتثال لأحكام ترتيب هيئة السوق المالية المؤرخ في 23 جانفي 2026 والمتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلّح.

وفي هذا الإطار، تدعو الهيئة جميع المتدخلين المعنيين إلى اتخاذ كافة التدابير والإجراءات اللازمة لضمان ملاءمة منظوماتهم الداخلية وإجراءاتهم وممارساتهم مع المتطلبات المنصوص عليها بالترتيب المذكور.

وتؤكد الهيئة على أن آخر أجل للامتثال لهذه الأحكام هو يوم 23 أفريل 2026، طبقاً لمقتضيات الفصل 38 من الترتيب المذكور.

كما تذكّر بأنّ كل إخلال بهذه الالتزامات من شأنه أن يعرّض المخالفين إلى العقوبات المنصوص عليها بالتشريع والتراتب الجاري بها العمل.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة الأطراف المعنية إلى إيلاء هذا البلاغ ما يستحقه من عناية والتقيّد الصارم بالآجال المحدّدة.

## COMMUNIQUÉ DU CMF

### **Rappel relatif aux intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers**

Le Conseil du Marché Financier « CMF » rappelle aux intermédiaires en bourse ainsi qu'aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers l'obligation de se conformer aux dispositions du Règlement du CMF du 23 janvier 2026, fixant les mesures pratiques pour la répression du blanchiment d'argent, la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes.

À cet effet, les entités concernées sont appelées à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la mise en conformité de leurs dispositifs internes, procédures et pratiques, en adéquation avec les exigences prévues par ledit règlement.

Le CMF insiste sur le fait que cette mise en conformité doit intervenir au plus tard le 23 avril 2026, date limite prévue par les dispositions de l'article 38 dudit règlement.

Il est rappelé que le non-respect de ces obligations est susceptible d'entraîner l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil du Marché Financier invite, en conséquence, l'ensemble des intervenants concernés à accorder l'attention requise à ce rappel et à veiller au strict respect des délais impartis.

## Communiqué du Conseil du Marché Financier

### Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des Assemblées Générales Ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

#### I - Documents à communiquer au CMF :

##### 1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans les quotidiens, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## بلاغ هيئة السوق المالية

### توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR  
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES  
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

**a. Mode de gouvernance :**

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

**b. Stratégie ESG :**

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

**c. Gestion des risques et opportunités :**

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

**d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :**

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية**

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.**

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات**

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31**

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

## بلاغ الشركات

الجلسة العامة العادية

## البنك التونسي للتضامن

## المقرّ الإجماعي : 56، شارع محمد الخامس -1002 تونس-

إن السادة المساهمين في رأس مال البنك التونسي للتضامن BTS Bank مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الخميس 30 أفريل 2026 على الساعة العاشرة صباحا بنزل قولدن توليب المشتل شارع أولاد حفوز – تونس قصد التداول في جدول الأعمال التالي:

- (1) تلاوة تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية لسنة 2025؛
- (2) الإطلاع على تقرير مراقبي الحسابات العام والخاص لسنة 2025؛
- (3) المصادقة على القوائم المالية لسنة 2025؛
- (4) المصادقة على الإتفاقيات المقننة؛
- (5) تخصيص نتائج السنة المالية 2025؛
- (6) إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة؛
- (7) تسمية أعضاء جدد بمجلس الإدارة؛
- (8) تحديد مبلغ مكافآت الحضور لرئيس وأعضاء مجلس الإدارة بعنوان السنة المالية 2025 وتحديد مبلغ المكافآت الخصوصية لرؤساء وأعضاء اللجان المنبثقة عن مجلس الإدارة لسنة 2026؛
- (9) الترخيص لمجلس الإدارة في إصدار قرض أو عدة قروض رقاعية بالسوق المحلية؛
- (10) تفويض الصلاحيات المتعلقة بالإجراءات القانونية للإيداع والنشر.

يمكن لكل مساهم يمتلك 10 أسهم من رأس المال على الأقل أن يحضر أعمال الجلسة العامة العادية بمجرد الاستظهار بما يثبت هويته شريطة أن يكون مرسما بدفتر البنك بخمسة أيام على الأقل قبل الموعد المقرر لعقد الإجماع. كما يمكن للمساهم أن يوكل من ينوبه من بين المساهمين بواسطة توكيل خاص يجب تسليمه للبنك خمسة أيام على الأقل قبل الموعد المقرر لانعقاد الجلسة العامة العادية. ويقع الترسيم بالمقر الإجماعي للبنك.

علما أنه يمكن للمساهمين المالكين لأقل من عشرة (10) أسهم أن يجتمعوا لبلوغ العدد اللازم من الأسهم وإنابة أحدهم لحضور أعمال الجلسة العامة العادية.

توضع الوثائق المعروضة على الجلسة العامة العادية على ذمة السادة المساهمين طيلة الأجال القانونية وذلك بالمقر الإجماعي للبنك.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**ATTIJARI LEASING**

Siège social :Rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac- Tunis

Nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société « Attijari Leasing » qui se tiendra le **lundi 20 Avril 2026 à 10 heures** au siège de la société, Rue du Lac d'Annecy -1053 les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 et approbation desdites conventions ;
3. Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ainsi que des rapports des Co-commissaires aux Comptes y relatif, et approbation desdits états financiers ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Fixation des rémunérations des administrateurs et des membres des comités règlementaires ;
7. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés ;
8. Désignation de membres du Conseil d'Administration ;
9. Cumul des fonctions des administrateurs ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION  
HAYETT**

Siège social : Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba-1001 TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 20 avril 2026 à 17h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025;
3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Nomination d'administrateurs ;
8. Nomination d'un Commissaire aux comptes ;
9. Transfert de réserves ;
10. Affectation des résultats de l'exercice 2025;
11. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026;
12. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2026;
13. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2026;
14. Pouvoirs pour formalités.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV AVENIR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994  
**Siège social** : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV AVENIR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 21 avril 2026 à 10 h 30 matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – 1<sup>er</sup> étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025
4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV L'EPARGNANT**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996  
**Siège social** : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 21 avril 2026** à 10 heures matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025
4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 40-2015 du 27 août 2015  
Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray  
Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 21 avril 2026 à 09 heures matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025
4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Renouvellement des mandats d'administrateurs
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SICAV L'INVESTISSEUR**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991  
**Siège social** : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de SICAV L'INVESTISSEUR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 21 avril 2026 à 09 h 30 matin**, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1<sup>er</sup> étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray – El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025
4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025
6. Affectation des résultats de l'exercice 2025
7. Fixation du montant des jetons de présence
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

## بلاغ الشركات

## مشروع لوائح

## البنك التونسي للتضامن

## المقرّر الإجتماعي : 56، شارع محمد الخامس -1002 تونس-

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 30 افريل 2026.

## مشروع القرار الأول:

إنّ الجلسة العامة العادية للبنك التونسي للتضامن المنعقدة بتاريخ 30 أفريل 2026، بعد عرض:

- تقرير مجلس الإدارة حول نشاط البنك لسنة 2025،

- القوائم المالية للبنك المختومة في 31 ديسمبر 2025،

- تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بنفس السنة.

تسجل إطلاعها على ما جاء في تقرير مجلس الإدارة وفي تقرير مراقبي الحسابات وتصادق على القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 كما وقع عرضها عليها.

## مشروع القرار الثاني:

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2025 توافق على الاتفاقيات القانونية المنصوص عليها بالفصل 200 جديد من مجلة الشركات التجارية والفصل عدد 62 من القانون 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية.

## مشروع القرار الثالث:

بناء على إقتراح مجلس الإدارة، تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص نتيجة سنة 2025 على النحو التالي:

المبلغ بالدينار	
10.545.399,262 :	أرباح السنة المالية 2025
47.614.608,300 :	النتائج المؤجلة في 2024-12-31
<b>58.160.007,562 :</b>	<b>مجموع الأرباح القابلة للتخصيص</b>
- :	إحتياطات قانونية (لبلوغ نسبة 10% من رأس المال)
(759.495,936) :	إحتياطات في إطار الفصل 412 ثالثا (جديد) من المجلة التجارية (القانون عدد 41 لسنة 2024 مؤرخ في 2 أوت 2024 المتعلق بتنقيح بعض أحكام المجلة التجارية وإتمامها: 8% من المربح الصافية للسنة السابقة)
(6.000.000,000) :	توزيع حصة من المربح بقيمة دينار واحد للسهم
(400.000,000) :	الصندوق الإجتماعي
<b>51.000.511,626 :</b>	<b>النتائج المؤجلة في نهاية السنة المالية 2025</b>

**مشروع القرار الرابع:**

إنّ الجلسة العامّة العادية تبرئ إبراء تامًا وكاملا وبدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة بخصوص ممارسة مهامهم في مجلس الإدارة وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

**مشروع القرار الخامس:**

تقرر الجلسة العامّة العادية:

- تجديد تسمية السيدة رجاء بن ساسي عضوا بمجلس الإدارة ممثلا للمساهمين العموميين،
- تجديد تسمية السيد الكامل الإينوبلي عضوا بمجلس الإدارة ممثلا لصغار المساهمين،
- تسمية السيد نبيل الفريني عضوا مستقلا بمجلس الإدارة، وذلك بناء على نتائج الإستشارة عدد 1-2026 (مرة ثانية) التي قام بها البنك لإختيار عضو مستقل بمجلس الإدارة وتولي رئاسة لجنة التدقيق، وذلك لمدة ثلاث سنوات (2026-2027-2028) وتنتهي عضويتهم بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتظر في حسابات سنة 2028.

**مشروع القرار سادس:**

تقرر الجلسة العامة العادية بناء على مقترح مجلس الإدارة تحديد مكافآت حضور أعضاء مجلس الإدارة وكذلك المنح المسندة لفائدة رؤساء وأعضاء اللجان المنبثقة عن مجلس الإدارة كالاتي:

- 1- تحديد مكافآت حضور أعضاء مجلس الإدارة بعنوان تصرفهم خلال سنة 2025 بناء على منشور السيد رئيس الحكومة عدد 12 لسنة 2024 المؤرخ في 5 أفريل 2024 كالاتي:
    - مبلغ بأربعة آلاف (4000) دينار خام عن كل حضور فعلي لإجتماع لرئيس مجلس الإدارة على ألا يتجاوز 24 ألف دينار سنويا مهما كان عدد الجلسات.
    - مبلغ بألفي (2000) دينار خام عن كل حضور فعلي لإجتماع لكل عضو بمجلس الإدارة على ألا يتجاوز 12 ألف دينار لكل عضو سنويا مهما كان عدد الجلسات.
  - 2- تحديد المنح المسندة لفائدة رؤساء وأعضاء اللجان المنبثقة عن مجلس الإدارة بداية من سنة 2026 كما يلي:
    - مبلغ صافي قدره ثلاث آلاف (3000 د) دينار لكل إجتماع لكل رئيس لجنة منبثقة عن مجلس الإدارة على أن لا يتجاوز مبلغ صافي بثمانية عشر ألف (18000) دينار سنويا لكل رئيس لجنة منبثقة عن مجلس الإدارة مهما كان عدد الجلسات،
    - مبلغ صافي قدره ألفي (2000 د) دينار لكل إجتماع لفائدة كل عضو بلجنة منبثقة عن مجلس الإدارة على أن لا يتجاوز مبلغ صافي باثني عشر ألف (12000) دينار سنويا لكل عضو بلجنة منبثقة عن مجلس الإدارة مهما كان عدد الجلسات.
- كما لا يُمكن لرئيس أو عضو لجنة منبثقة عن المجلس في صورة مشاركته في عدة لجان الحصول على أكثر من منحة واحدة تُحتسب على أساس حضوره في لجنة واحدة فقط من إختياره.

**مشروع القرار السابع:**

لمجابهة حاجياته الآنية من الموارد المالية، ترخص الجلسة العامة العادية لمجلس إدارة البنك في إصدار قرض أو عدة قروض رقاعية بالسوق المحلية في حدود مبلغ جملي لا يتجاوز 50 مليون دينار خلال الفترة الممتدة بين تاريخ الاجتماع الحالي والاجتماع المقبل الذي سوف تخصصه الجلسة العامة للنظر في نتائج السنة المالية 2026.

وتكلف مجلس الإدارة بضبط مبلغ القرض أو القروض وطريقة وشروط إصدارها.

**مشروع القرار الثامن والأخير:**

إنّ الجلسة العامّة العادية تفوض كلّ النّفوذ وكلّ الصّلاحيّات اللّازمة للممثل القانوني للبنك أو من ينوبه ليقوم بجميع الإيداعات والنّشر التي يقتضيها القانون.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****ATTIJARI LEASING**

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 20 avril 2026.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2025 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION :**

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des différentes conventions proposées et validées par le Conseil d'Administration de la société, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état pour les besoins de l'arrêté de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

<b>Proposition Affectation Résultat 2025</b>	
<b>Résultat Net 2025</b>	<b><u>10 063 421</u></b>
Report à nouveau	9 115 241
Réserves de réinvestissement	5 200 000
<b>Bénéfice disponible</b>	<b><u>13 978 662</u></b>
Distribution Prévue (2,2DT / action ou de 22% de la VN)	6 050 000
Dotation au Fonds Social	400 000
<b>Report à Nouveau</b>	<b><u>7 528 662</u></b>

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **22 mai 2026**

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la somme annuelle brute et globale de 100 Mille Dinars (Cent Mille Dinars) au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025 pour les membres du Conseil d'Administration. Les membres des comités règlementaires percevront en outre une somme annuelle brute et globale de 56,250 Mille Dinars (Cinquante Six Mille Deux Cent Cinquante Dinars) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés, d'un montant de 100 000 000 dinars (cent millions de dinars), à émettre dans un délai de trois ans et délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires afin de réaliser ces émissions (fixer les montants successifs, les modalités et les conditions).

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'AGO prend acte de la nomination de Monsieur Saïd SEBTI en qualité de président du Conseil d'Administration d'Attijari Leasing en remplacement de Monsieur Khaled BEN JEMAA à partir du 11 juin 2025 selon PV CA n°132 et approuve sa nomination.

L'AGO décide la désignation par cooptation des administrateurs suivants :

- Monsieur Youssef RAZI en remplacement de Monsieur Faissal CHAHROUR
- Monsieur Taieb BEN SALEM en remplacement de Monsieur Mohsen BOUZID

Les administrateurs nommés, sont élus pour le reste du mandat actuelle qui prend fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

L'AGO décide aussi la désignation de Monsieur Karim IDRISSEI KAITOUNI en qualité d'administrateur pour une durée de deux (2) ans (2026 et 2027), jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à .....

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION  
HAYETT**

Siège social : Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba-1001 TUNIS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation Hayett publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 20 Avril 2026.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le lundi 20 avril 2026 à 17h00 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateur de Messieurs Slaheddine LADJIMI, Younes BOUCHOUCHA ainsi que ceux des sociétés COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges) et AMEN BANK arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028 :

- Mr Slaheddine LADJIMI ;
- Mr Younes BOUCHOUCHA ;
- COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges) ;
- AMEN BANK.

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Mme Zeineb GUELLOUZ	2026
- Mme Emna ALLANI	2026
- La société SICOF	2026
- Mr Abdelkader BOUDRIGUA	2026
- PGI Holding	2027
- Mr Slaheddine LADJIMI	2028
- Mr Younes BOUCHOUCHA	2028
- COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges)	2028
- AMEN BANK	2028

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

### CINQUIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du Cabinet « **LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL** » - **GAC**, commissaire aux comptes, lors de la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer ..... en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice **2028**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

### SIXIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de **95 000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « **réserve spéciale d'investissement** » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserves pour toutes éventualités** »

Mise aux voix cette résolution est adoptée à .....

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **10 261 406,391 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

<b>Résultat Net</b>	<b>10 261 406,391</b>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>10 261 406,391</b>
Dividende 2025	- 6 000 000,000
<b>Réserves pour toutes éventualités</b>	<b>4 261 406,391</b>

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes pour le 24/04/2026 au plus tard.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2026 à **2 500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2026 à **24 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2026 à **24 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt et de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée .....

**AVIS DES SOCIETES (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE :**

**BNA Assurances**

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

BNA Assurance informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, réuni le 6 avril 2026, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2025. Ces états ont été soumis aux Commissaires aux Comptes. Le Conseil a également examiné le rapport d'activité de la société pour le même exercice.

Au terme de l'année 2025, BNA Assurance affiche les performances suivantes :

- **Résultat net bénéficiaire** : 17 045 881 DT, contre 16 315 042 DT en 2024, soit une augmentation de 4,5 % ;
- **Chiffre d'affaires** : 190 546 610 DT, contre 173 774 364 DT en 2024, soit une hausse de 9,7 % ;
- **Revenus nets des placements** : 31 505 769 DT, contre 28 573 971 DT en 2024, soit une augmentation de 10,3 % ;
- **Taux de représentation des engagements techniques et taux de marge de solvabilité** : respectivement 104 % et 208 %, contre 105 % et 262 % en 2024. Cette baisse est principalement liée au règlement de la première ligne des titres participatifs, pour un montant de 35 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 8 mai 2026 à 11h00, au siège de la société situé à la Cité les Pins, Les Berges du Lac II, Tunis.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société d'assurance qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège Social : 16 Rue des entrepreneurs-Zone industrielle Charguia 2 -Ariana 2035

La société OneTech Holding informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'administration, réuni le 3 avril 2026, a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2025 qui font ressortir les indicateurs suivants :

- Un chiffre d'affaires consolidé de 1 078 MTND, contre 1 048 MTND en 2024, soit une progression d'environ +3%, dans un contexte international exigeant, notamment sur le segment automobile.
- Un Résultat net consolidé de 42,7 MTND, contre 30,9 MTND en 2024, soit une hausse de +38 %, témoignant d'une nette amélioration des performances opérationnelles.
- Des investissements de 34,5 MTND, contre 28 MTND en 2024 soit une hausse de +23%
- Un chiffre d'affaires individuel de 31,08 Mdt pour l'exercice 2025, contre 37,3 Mdt en 2024.
- Un Résultat net individuel bénéficiaire de 23,9 Mdt pour l'exercice 2025, contre 25,4 Mdt en 2024.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 330 millimes par action au titre de l'exercice 2025, soit une augmentation de +27% par rapport à l'exercice précédent. Cette décision sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'AGO prévue le 09 juin 2026 à l'IACE.

Le Conseil d'administration a également arrêté les contours du projet de séparation des activités du groupe des deux pôles opérationnels : Mécatronique et Câbles, opération majeure dans l'exécution de la stratégie à long terme du Groupe.

Il a été décidé que l'activité Câbles — représentant 47% du chiffre d'affaires consolidé — aura vocation à être introduite à la Bourse de Tunis, avant le 31/12/2026, en tant qu'entité indépendante cotée, lui offrant ainsi un accès direct aux marchés de capitaux.

Cette opération s'inscrit dans une logique éprouvée de spécialisation et de création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes. Elle vise à :

- Libérer le plein potentiel de chaque pôle en lui conférant une identité capitalistique autonome et une gouvernance dédiée ;
- Renforcer la vitesse d'exécution stratégique de chaque entité, en s'appuyant sur les synergies opérationnelles déjà établies au sein de leurs filiales respectives.

Le calendrier détaillé de l'opération sera tributaire des autorisations administratives nécessaires.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous

Mesdames et Messieurs les Actionnaires Minoritaires de la société **L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD** sont convoqués en **Assemblée Élective**, qui se tiendra le **jeudi 30 avril 2026 à 10 heures**, à l'**Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « La Maison de l'Entreprise »**, sis aux Berges du Lac 1, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation du Représentant des Actionnaires Minoritaires ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents et informations relatifs au candidat éligible seront tenus à la disposition des actionnaires minoritaires pour consultation au siège social de la société, conformément à la réglementation en vigueur et dans les délais légaux.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	133,732	133,765
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	188,002	188,065
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	154,063	154,091
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	168,822	168,857
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	158,722	158,746
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	166,171	166,200
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	150,715	150,753
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,335	62,348
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	45,861	45,868
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	153,423	156,005	156,032
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	136,392	136,414
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	136,514	136,537
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	118,021	118,048
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,087	109,105
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,147	110,165
16	ATTIJARI PREMIUMSICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,343	103,357
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,828	23,831
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	166,156	166,206
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	157,847	157,861
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,058	15,063
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	230,927	230,964
22	FCP SMART EQUILBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,035	129,056
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	135,121	135,143
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	18,909	18,912
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	120,434	120,454
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	116,460	116,497
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,582	2,585
<b>SICAV MIXTES</b>						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	87,330	87,542
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	182,344	182,811
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	144,204	144,698
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	141,870	141,892
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	221,465	221,825
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	778,661	779,520
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	245,122	245,735
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	141,308	141,946
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	200,630	201,761
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	236,669	237,255
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	217,064	217,527
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	40,257	40,506
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	121,839	122,246
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,489	1,492
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,682	1,687
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	119,651	120,248
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 245,194	3 234,781
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	381,870	376,743
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	4,784	4,783
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,044	4,048
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	57,703	58,440
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,604	1,605
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,736	1,743
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,870	1,881
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	23,372	23,246
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	18,604	18,575
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	24,494	24,313
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	6 992,531	6 983,754
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	143,092	143,858
<b>FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE</b>						
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		99,982	99,979
<b>SICAV ACTIONS</b>						
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	144,496	144,841
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,126	2,162

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
60	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	116,872	116,887
61	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,255	104,272
62	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	111,657	111,681
63	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,176	108,193
64	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,272	115,306
65	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	110,498	110,516
66	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,150	107,179
67	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,260	112,278
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	111,611	111,629
69	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	108,992	109,007
70	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	103,570	103,587
71	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	108,614	108,633
72	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	112,675	112,693
73	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,273	108,292
74	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,812	108,817
75	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	112,089	112,105
76	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	107,475	107,493
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
77	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	118,732	118,751
78	FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	111,411	111,451
79	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,116	115,136
80	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	111,861	111,918
81	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 091,176	1 091,508
82	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 062,487	11 066,359
83	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	110,116	110,145
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
84	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,035	113,125
85	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	106,853	106,943
<b>SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	87,541	87,844
87	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	172,934	173,676
88	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,060	19,029
89	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	444,005	425,323
90	STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 202,683	3 213,652
91	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	72,226	72,300
92	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	56,439	56,513
93	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	113,377	113,385
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	25,483	25,660
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	24,889	24,990
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	20,605	20,679
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	119,735	120,255
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	110,978	111,252
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	114,218	114,484
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,952	119,205
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	135,682	136,092
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	16,563	16,640
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	132,076	132,049
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	113,094	113,924
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	149,822	149,615
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	214,931	212,283
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	218,354	214,379
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	258,958	258,933
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	229,261	229,784
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	224,392	224,685
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	41,376	40,988
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	14 129,809	14 189,355
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	146,933	147,610
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 326,850	7 318,890
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	14,786	14,834
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	225,771	221,708
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 197,028	16 125,172
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	14 625,489	14 742,129
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	12 660,697	12 547,419
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	14 043,676	14 088,644
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	12 899,370	12 713,682
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	15,320	14,956
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	144,012	144,736
124	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	-	-	161,038	177,993	174,228
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	139,170	137,727
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	153,335	153,967
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 514,785	1 494,967

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMO ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemân, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	<b>FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	<b>FCP AXIS CAPITAL PRUDENT</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	<b>FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	<b>FCP BH CEA</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	<b>FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	<b>FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	<b>FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	<b>FCP BNA CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	<b>FCP BNA CEA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	<b>FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	<b>FCP CEA BANQUE DE TUNISIE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	<b>FCP CEA MAXULA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	<b>FCP DELTA EPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	<b>FCP FUTURE 10</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	<b>FCP GAT OBLIGATAIRE</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	<b>FCP GAT PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	<b>FCP GAT VIE MODERE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	<b>FCP GAT VIE CROISSANCE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	<b>FCP HAYETT MODERATION</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	<b>FCP HAYETT PLENITUDE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	<b>FCP HAYETT VITALITE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	<b>FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	<b>FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	<b>FCP HÉLION MONEO</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	<b>FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	<b>FCP VALEURS MIXTES</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	<b>FCP VALEURS SERENITE 2028</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	<b>FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	<b>FIDELITY OBLIGATIONS SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	<b>FIDELITY SICAV PLUS</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	<b>FINACORP OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	<b>INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	<b>LA GENERALE OBLIG-SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	<b>MAC CROISSANCE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	<b>MAC ÉPARGNANT FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	<b>MAC EPARGNE ACTIONS FCP</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	<b>MAC EQUILIBRE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	<b>MAC FCP DYNAMIQUE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	<b>MAC HORIZON 2032 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	<b>MAC HORIZON 2033 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	<b>MAXULA INVESTISSEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	<b>MAXULA PLACEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	<b>MCP CEA FUND</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	<b>MCP EQUITY FUND</b>	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	<b>MCP SAFE FUND</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	<b>POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	<b>SANADETT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	<b>SICAV AMEN</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	<b>SICAV AVENIR</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**CITIBANK TUNIS N.A**

**Branche onshore**

**Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-**

La Citibank Tunis NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Abir MATMTI et Mme Kalthoum BOUGUERRA.

**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
**(EN MILLIERS DE DT)**

		Notes	31.12.2025	31.12.2024
<b>ACTIF</b>				
AC1:	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<i>IV.1</i>	268 870	312 773
AC2:	Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>IV.2</i>	332 172	326 952
AC3:	Créances sur la clientèle	<i>IV.3</i>	42 903	43 690
AC4:	Portefeuille titres commercial	<i>IV.4</i>	485 255	498 652
AC5:	Portefeuille d'investissement	<i>IV.5</i>	25	26
AC6:	Valeurs immobilisées	<i>IV.6</i>	293	212
AC7:	Autres actifs	<i>IV.7</i>	26 353	30 753
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 155 871</b>	<b>1 213 058</b>
<b>PASSIF</b>				
PA1:	Banque Centrale, CCP	<i>V.1</i>	2 488	32 243
PA2:	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>V.2</i>	264 457	240 387
PA3:	Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>V.3</i>	775 687	821 249
PA5:	Autres passifs	<i>V.4</i>	43 826	42 097
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>1 086 458</b>	<b>1 135 976</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP1:	Capital		50 000	50 000
CP5:	Résultats reportés		-	-
CP6:	Résultat de l'exercice		19 413	27 082
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<i>VI</i>	<b>69 413</b>	<b>77 082</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>1 155 871</b>	<b>1 213 058</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**(EN MILLIERS DE DT)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1 : Cautions, avals et autres garanties données	<b>VIII.1</b>	6 370	8 101
HB2 : Crédits documentaires	<b>VIII.2</b>	39 927	17 530
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>46 297</b>	<b>25 631</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4 : Engagements de financement donnés	<b>VIII.3</b>	219 728	243 099
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>219 728</b>	<b>243 099</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7 : Garanties reçues	<b>VIII.4</b>	499 476	466 479
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>499 476</b>	<b>466 479</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**(EN MILLIERS DE DT)**

		<i>Notes</i>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
PR1:	Intérêts et revenus assimilés		44 242	56 216
PR2:	Commissions (en produits)		2 567	2 122
PR3:	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations assimilées		53 834	44 378
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b><i>IX.1</i></b>	<b>100 643</b>	<b>102 716</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>				
CH1:	Intérêts encourus et charges assimilées		35 544	39 143
CH2 :	Commissions encourues		-	-
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b><i>IX.2</i></b>	<b>35 544</b>	<b>39 143</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>			<b>65 099</b>	<b>63 573</b>
PR5/ CH4:	Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<b><i>IX.3</i></b>	(143)	3 192
PR7:	Autres produits d'exploitation		82	-
CH6:	Frais de personnel	<b><i>IX.4</i></b>	(14 310)	(7 665)
CH7:	Charges générales d'exploitation	<b><i>IX.5</i></b>	(11 103)	(8 240)
CH8:	Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(107)	(80)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>39 518</b>	<b>50 780</b>
PR8\ CH9:	Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(13)	47
CH11:	Impôt sur les bénéfices		(20 092)	(23 745)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			<b>19 413</b>	<b>27 082</b>
PR9/CP11	Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>19 413</b>	<b>27 082</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
**(EN MILLIERS DE DT)**

	<i>Notes</i>	<i>31.12.2025</i>	<i>31.12.2024</i>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		58 826	72 246
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(35 643)	(39 132)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		34 000	19 200
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle		803	91 320
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		(50 796)	370 674
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(10 787)	(6 947)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 543)	(12 941)
Titres de transaction/placements		60 324	(180 469)
Impôt et taxes		(26 101)	(21 133)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>X</b>	<b>28 083</b>	<b>292 818</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(188)	(48)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>X</b>	<b>(188)</b>	<b>(48)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(27 082)	(24 428)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>X</b>	<b>(27 082)</b>	<b>(24 428)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		813	268 342
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		306 858	38 516
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>X</b>	<b>307 671</b>	<b>306 858</b>

***Notes aux états financiers***

**NOTE I : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis (Onshore) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**NOTE II : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2025 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

**II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :**

**II.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2025 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2025. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2025 font partie intégrante de ce résultat.

**II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que de la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

**II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :**

**II.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la succursale qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2025 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2025 mais qui se rapportent à l'exercice 2025 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2025.

## **II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES :**

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la succursale Onshore et la succursale Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la succursale Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2025 sont les suivants :

- 56% pour la succursale Onshore ;
- 44% pour la succursale Offshore.

L'allocation des charges communes entre la succursale Onshore et Offshore se fait à travers 4 contrats à savoir :

- Un contrat de mise à disposition du personnel moyennant un coût proportionnel au chiffre d'affaires annuel au titre de l'exercice fiscal. Une marge de 15% est appliquée sur le coût facturé à la succursale offshore ;
- Un contrat de mise à disposition des locaux moyennant un loyer proportionnel au chiffre d'affaires annuel. Le loyer estimé fait l'objet d'une revalorisation annuelle de 5 % à compter de l'exercice 2025. La valeur locative a été estimée par un expert agréé ;
- Un contrat de mise à disposition des équipements moyennant un montant proportionnel au pourcentage du CA global sur les charges d'utilisation des équipements étant donné que les équipements objets dudit contrat sont coexploités par les deux parties et qu'il est difficile de dissocier l'utilisation de chaque partie. La valeur des équipements a été évaluée par un expert agréé ;
- Un contrat de remboursement des charges communes telles que les fournitures de bureau, les frais de gardiennage, etc. : Ces charges sont remboursées à l'autre partie proportionnellement à sa quote-part du CA global moyennant une facture.

## **II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES :**

### **II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la succursale a procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours que des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les garanties hypothécaires dûment enregistrées ;

Par ailleurs, et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, la succursale n'a pas à constater des provisions additionnelles.

### **II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de ladite circulaire.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la succursale dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Bien qu'aucune nouvelle relation n'ait été classée par la succursale durant les 5 derniers exercices et que les taux de migration sont nuls, la succursale a jugé opportun de constituer des provisions collectives d'un montant de 1 459 KDT suite à la majoration des taux de migration historiques et en retenant les taux de provisionnement minimum, tel que prévu par la circulaire 2025-01 du 29 janvier 2025.

### **II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre succursale (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

### **II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2025.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

### **II.6 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés comme suit :

	<u>Taux d'amortissement annuel</u>
▪ Immeubles	5 %
▪ Matériels & Mobiliers	10 %, 20 % et 33 %
▪ Matériel de transport	20 %
▪ Agencements, Aménagements & Installations	10 % et 33 %
▪ Logiciels informatiques	50 % et 100%

Les taux d'amortissement de l'exercice 2025 sont conformes à ceux retenus l'exercice précédent.

### **II.7 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :**

Au sens de l'article 37 de la loi de finances 2025, l'impôt sur les sociétés est rehaussé de 35% à 40% pour les banques et les établissements financiers y compris ceux non-résidents.

Il convient aussi de préciser que la contribution sociale de sécurité a été élevée à 4% au sens de l'article 22 du décret-loi n° 79-2022 du 23 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023 pour les banques et les établissements financiers.

De plus, la loi de finances pour l'exercice 2024 a introduit une nouvelle contribution conjoncturelle pour les années 2024 et 2025 et qui devient permanente selon la loi des finances 2026. Cette contribution est calculée au taux de 4 % de la base imposable à l'impôt sur les sociétés (IS) et concerne les banques, les institutions financières ainsi que les établissements d'assurance et de réassurance.

**NOTE III : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars tunisiens.

**NOTE IV : NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

**IV.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT :**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 43 903 KDT au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024 soit une baisse de 14%.

Cette variation est due essentiellement à la diminution des avoirs de la succursale auprès de la BCT de 43 222 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2025</u></b>	<b><u>31.12.2024</u></b>
Caisse en dinars	255	922
Caisse en devises	-	6
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	268 595	311 817
Créances rattachées	20	28
<b><u>Total</u></b>	<b><u>268 870</u></b>	<b><u>312 773</u></b>

**IV.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2025 une augmentation de 5 220 KDT par rapport à fin 2024, soit une augmentation de 2%.

Cette variation est due principalement à l'augmentation des placements auprès des établissements bancaires de 4 000 KDT.

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2025</u></b>	<b><u>31.12.2024</u></b>
Placements en dinars	218 000	214 000
Comptes banques non-résidentes	2 571	-
Comptes banques résidentes	95	43
Organismes financiers	109 400	111 000
Créances rattachées	2 106	1 909
<b><u>Total</u></b>	<b><u>332 172</u></b>	<b><u>326 952</u></b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3</u></b>	<b><u>3 mois à</u></b>	<b><u>1 an à 5</u></b>	<b><u>Plus de 5</u></b>	<b><u>Total</u></b>
	<b><u>mois</u></b>	<b><u>1 an</u></b>	<b><u>ans</u></b>	<b><u>ans</u></b>	
Avoirs en devises chez les correspondants non-résidents	2 571	-	-	-	2 571
Avoirs en dinars chez les correspondants résidents	95	-	-	-	95
Prêts au jour au jour et à terme en DT aux banques	218 000	-	-	-	218 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	85 100	24 300	-	-	109 400
Créances rattachées	2 017	89	-	-	2 106
<b><u>Total</u></b>	<b><u>307 783</u></b>	<b><u>24 389</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>332 172</u></b>

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2025 :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2025</u></b>	<b><u>31.12.2024</u></b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	45	48
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 061	1 861
<b>Total</b>	<b><u>2 106</u></b>	<b><u>1 909</u></b>

#### **IV.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :**

Cette rubrique de l'actif se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2025</u></b>	<b><u>31.12.2024</u></b>
Comptes courants débiteurs	4 377	4 815
Crédits à la clientèle	39 477	39 403
Créances rattachées	508	491
Provisions collectives	(1 459)	(1 019)
<b>Total</b>	<b><u>42 903</u></b>	<b><u>43 690</u></b>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une diminution de 787 KDT par rapport à fin 2024, soit une baisse de l'ordre de 2%.

Cette variation est essentiellement expliquée par :

- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 438 KDT soit -9% ;
- L'augmentation de la provision collective de 440 KDT soit 43% ;
- L'augmentation des crédits à la clientèle de 74 KDT soit 0,19% ; et
- L'augmentation des créances rattachées de 17 KDT soit 3%.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3 mois</u></b>	<b><u>3 mois à 1 an</u></b>	<b><u>1 an à 5 ans</u></b>	<b><u>Plus de 5 ans</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Comptes courants débiteurs	4 377	-	-	-	4 377
Concours à la clientèle	35 477	4 000	-	-	39 477
Créances rattachées	454	54	-	-	508
<b>Total</b>	<b><u>40 308</u></b>	<b><u>4 054</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>44 362</u></b>

A la date d'arrêté des comptes, aucune créance n'est classée.

#### **IV.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :**

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de Trésor.

Le solde du portefeuille-titres commercial au 31 décembre 2025 est de 485 255 KDT enregistrant une baisse de 13 397 KDT, soit -3% par rapport à 2024.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2025</u></b>	<b><u>31.12.2024</u></b>
Bons de Trésor	490 368	509 000
Créances et dettes rattachées	(5 113)	(10 348)
<b>Total</b>	<b><u>485 255</u></b>	<b><u>498 652</u></b>

#### **IV.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :**

Le portefeuille d'investissement de la Citibank N.A Tunis (Onshore) est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

#### IV.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES :

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2025 une augmentation de l'ordre de 81 KDT par rapport à l'exercice 2024, soit une augmentation de 38%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2025</u> <u>en KDT</u>	<u>31.12.2024</u> <u>en KDT</u>
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b>744</b>	<b>779</b>
Acquisitions	188	49
Cessions & mises en rebut	-	84
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>932</b>	<b>744</b>
Amortissements cumulés	639	532
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>293</b>	<b>212</b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une augmentation de 188 KDT et est passée de 744 KDT à fin décembre 2024 à 932 KDT à fin décembre 2025.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une augmentation de 107 KDT par rapport au 31 décembre 2024.

Les mouvements de l'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2024	Achats en 2025	Sorties en 2025	Valeur brute à fin 2025	Amts cum fin 2024	Dota 2025	Amts immo en sorties	Amts cum fin 2025	VCN à fin 2025
Installations et Aménagements	4	74	-	78	4	14	-	18	60
Matériel de transport	68	-	-	68	26	14	-	40	28
Matériel et mobilier	672	114	-	786	502	79	-	581	205
<b>Total</b>	<b>744</b>	<b>188</b>	<b>-</b>	<b>932</b>	<b>532</b>	<b>107</b>	<b>-</b>	<b>639</b>	<b>293</b>

#### IV.7 AC7 – AUTRES ACTIFS :

Le total de ce poste est passé de 30 753 KDT au 31 décembre 2024 à 26 353 KDT au 31 décembre 2025, enregistrant ainsi une baisse de 4 400 KDT, soit -14%. Cette variation provient principalement de :

- La baisse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2025 de 5 685 KDT ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 935 KDT ;
- La baisse des comptes débiteurs à régulariser au 31 décembre 2025 de 731 KDT ;
- La baisse des frais et charges à régulariser de 31 KDT ;
- La hausse des acomptes provisionnels 2 078 KDT ; et
- La hausse des plus-values sur opérations de change de 904 KDT.

#### NOTE V: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN :

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

##### V.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP :

Ce poste a connu une diminution de 29 755 KDT à fin 2025 par rapport à fin 2024. Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2025</u>	<u>31.12.2024</u>
Office National des Postes	451	451
Emprunts auprès de la BCT à court terme en devises	2 037	31 792
<b>Total</b>	<b>2 488</b>	<b>32 243</b>

## V.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2025 une augmentation de l'ordre de 24 070 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 10%. Cette augmentation provient essentiellement des effets de :

- la hausse des dépôts des banques de 31 278 KDT soit 14% ;
- la hausse des emprunts auprès des établissements bancaires de 444 KDT pour s'établir à 7 690 KDT soit 6% au 31 décembre 2025 ; et
- la baisse des dépôts des organismes financiers de 7 652 KDT soit -71%.

La ventilation des emprunts auprès des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2025 est comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à 1</u> <u>an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Emprunts bancaires	7 690	-	-	-	7 690
<b>Total</b>	<b>7 690</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 690</b>

## V.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2025 une diminution de l'ordre de 45 562 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une baisse de l'ordre de 6%. Cette variation est détaillée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2025</u></b>	<b><u>31.12.2024</u></b>	<b><u>Variation</u></b>	<b><u>Var en %</u></b>
Comptes à vue	743 299	771 466	-28 167	-4%
Comptes à échéance	-	6 000	-6 000	-100%
Certificats de dépôt	20 000	-	20 000	-
Autres dépôts et avoirs	12 345	43 655	-31 310	-72%
Dettes rattachées	43	128	-85	-66%
<b>Total</b>	<b>775 687</b>	<b>821 249</b>	<b>-45 562</b>	<b>-6%</b>

La ventilation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2025 par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u>	<u>3 mois</u> <u>à 1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de</u> <u>5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	743 299	-	-	-	743 299
Certificats de dépôt	20 000	-	-	-	20 000
Autres dépôts et avoirs	12 345	-	-	-	12 345
Dettes rattachées	43	-	-	-	43
<b>Total</b>	<b>775 687</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>775 687</b>

## V.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 42 097 KDT au 31 décembre 2024 à 43 826 KDT au 31 décembre 2025 enregistrant ainsi une augmentation de 1 729 KDT, soit 4%.

Cette variation provient essentiellement des effets compensés suivants :

- La hausse des charges à payer de 3 802 KDT soit 28% ;
- La hausse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 935 KDT soit 75% ;
- La hausse des comptes de compensation Passif de 845 KDT soit 27% ; et
- La baisse du passif d'impôt et taxes de 3 853 KDT soit -16%.

## NOTE VI : NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES :

Le total des capitaux propres a enregistré une diminution de 7 669 KDT expliquée par l'effet compensé des éléments suivants :

- La réalisation d'un résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2025 de 19 413 KDT ;
- La distribution de dividendes pour un montant de 27 082 KDT.

**NOTE VII : NOTE SUR LE PORTEFEUILLE D'ENCAISSEMENT :**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la succursale pour le compte des tiers en vue d'être encaissés est nulle pour les exercices 2024 et 2025.

**NOTE VIII : NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

**VIII.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle pour un montant qui s'élève à 6 370 KDT et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 5 924 KDT ; et
- Cautions diverses 446 KDT.

**VIII.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 39 927 KDT.

**VIII.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financement donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 219 728 KDT.

**VIII.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 466 479 KDT au 31 décembre 2024 à 499 476 KDT à la date de clôture de l'exercice 2025 réalisant ainsi une augmentation de 32 997 KDT soit 7%. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

## **NOTE IX : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

### **IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 102 716 KDT à 100 643 KDT entre 2024 et 2025 enregistrant ainsi une baisse de 2 073 KDT soit -2%.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 11 974 KDT soit -21% due à :
  - o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 4 416 KDT soit -22% ;
  - o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 6 568 KDT soit -30% ; et
  - o La diminution des autres intérêts et revenus assimilés sur les placements chez la BCT de 990 KDT soit -7%.
- L'augmentation des commissions (en produits) de 445 KDT soit 21%. Cette variation est ventilée comme suit :

<b><u>En KDT</u></b>	<b><u>31.12.2025</u></b>	<b><u>31.12.2024</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Opérations liées aux moyens de paiement	851	835	16	2%
Opérations de change et de commerce extérieur	1668	940	728	77%
Autres commissions	48	347	-299	-86%
<b>Total</b>	<b><u>2 567</u></b>	<b><u>2 122</u></b>	<b><u>445</u></b>	<b><u>21%</u></b>

- Une augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 9 456 KDT entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025. Cette section se détaille comme suit :

<b><u>En KDT</u></b>	<b><u>31.12.2025</u></b>	<b><u>31.12.2024</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Gains nets sur opérations de change	12 131	10 839	1 292	12%
Gains nets sur titres de placement	-	2	-2	-100%
Gains nets sur titres de transaction	41 703	33 537	8 166	24%
<b>Total</b>	<b><u>53 834</u></b>	<b><u>44 378</u></b>	<b><u>9 456</u></b>	<b><u>21%</u></b>

### **IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

La valeur de cette rubrique a connu en 2025 une baisse de 3 599 KDT soit -9% en passant de 39 143 KDT à fin 2024 à 35 544 KDT à fin 2025.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse des intérêts et charges assimilées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 3 768 KDT ;
- La hausse des intérêts et charges assimilées sur les opérations avec la clientèle de 191 KDT ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 22 KDT.

### **IX.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF :**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

<b><u>En KDT</u></b>	<b><u>31.12.2025</u></b>	<b><u>31.12.2024</u></b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	(258)	(272)
Dotations provisions collectives	(440)	-
Reprises sur provision	555	3 464
<b>Total</b>	<b><u>(143)</u></b>	<b><u>3 192</u></b>

#### IX.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 14 310 KDT en augmentation de 6 645 KDT par rapport à fin 2024 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 7 648 KDT ;
- Rémunération du personnel saisonnier pour 167 KDT ;
- Charges sociales pour 1 226 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 5 269 KDT.

#### IX.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 11 103 KDT enregistrant une hausse de 2 863 KDT soit 35% par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique est détaillée comme suit :

En KDT	31.12.2025	31.12.2024	Var	Var%
Fournitures et autres matières consommables	173	192	-19	-10%
Services extérieurs	1 752	2 300	-548	-24%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 618	902	716	79%
Transport et déplacement	39	41	- 2	-5%
Missions et réceptions	64	140	-76	-54%
Frais divers de gestion	371	168	203	121%
Impôts et taxes	324	910	-586	-64%
Autres charges d'exploitation bancaire	6 762	3 587	3 175	89%
<b>Total</b>	<b>11 103</b>	<b>8 240</b>	<b>2 863</b>	<b>35%</b>

#### NOTE X : NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la succursale a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la succursale qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 306 858 KDT au 31 décembre 2024 à 307 671 KDT au 31 décembre 2025.

Cette variation est imputable aux flux positifs de trésorerie liés aux activités d'exploitation à concurrence de 28 083 KDT, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de 188 KDT et aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités de financement de 27 082 KDT.

Au 31 décembre 2025, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

En KDT	31.12.2025	31.12.2024	Var
<b><i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i></b>	<b>268 850</b>	<b>312 745</b>	<b>(43 895)</b>
Caisse	255	928	(673)
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	268 595	311 817	(43 222)
CCP	-	-	-
<b><i>Etablissements bancaires-Actif</i></b>	<b>305 766</b>	<b>266 743</b>	<b>39 023</b>
Correspondants débiteurs	2 666	43	2 623
Placements	218 000	214 000	4 000
Organismes financiers spécialisés	85 100	52 700	32 400
<b>Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)</b>	<b>574 616</b>	<b>579 488</b>	<b>(4 872)</b>
<b><i>Banque Centrale, CCP</i></b>	<b>2 488</b>	<b>32 243</b>	<b>(29 755)</b>
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	2 488	32 243	(29 755)
<b><i>Etablissements bancaires -Passif</i></b>	<b>264 457</b>	<b>240 387</b>	<b>24 070</b>
Correspondants créditeurs	264 457	240 387	24 070
<b>Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)</b>	<b>266 945</b>	<b>272 630</b>	<b>(5 685)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)</b>	<b>307 671</b>	<b>306 858</b>	<b>813</b>

## **NOTE XI : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunts auprès des établissements bancaires de la CITIBANK N.A TUNIS (ONSHORE), qui ont engendré en 2025 des charges pour un montant global de 23 586 KDT, ont été réalisées essentiellement auprès de la CITIBANK N.A TUNIS (OFFSHORE).

❖ Les soldes des comptes de la CITIBANK N.A TUNIS (ONSHORE) ouverts auprès des autres succursales du groupe se présentent au 31 décembre 2025 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteur Citibank N.A Tunis (Offshore) : 258 347 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs Citibank Algeria : 111 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs Citibank Casablanca : 30 KDT.

❖ *Autres opérations :*

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la succursale Onshore et la succursale offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la succursale offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2025 sont les suivants :

- 56% pour la succursale Onshore ;
- 44% pour la succursale Offshore.

L'allocation des charges communes entre la succursale Onshore et Offshore se fait à travers 4 contrats à savoir :

- Un contrat de mise à disposition du personnel moyennant un coût proportionnel au chiffre d'affaires annuel au titre de l'exercice fiscal. Une marge de 15% est appliquée sur le cout facturé à la succursale offshore.
- Un contrat de mise à disposition des locaux moyennant un loyer proportionnel au chiffre d'affaires annuel. Le loyer estimé fait l'objet d'une revalorisation annuelle de 5 % à compter de l'exercice 2025. La valeur locative a été estimée par un expert agréé.
- Un contrat de mise à disposition des équipements moyennant un montant proportionnel au pourcentage du CA Global sur les charges d'utilisation des équipements étant donné que les équipements objets dudit contrat sont coexploités par les deux parties et qu'il est difficile de dissocier l'utilisation de chaque partie. La valeur des équipements a été évaluée par un expert agréé.
- Un contrat de remboursement des charges communes telles que les fournitures de bureau, les frais de gardiennage, etc. : Ces charges sont remboursées à l'autre partie proportionnellement à sa quote-part du CA global moyennant une facture.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2025 à 25 132 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE s'élève à 499 476 KDT à la date de clôture de l'exercice 2025.

## **Note XII : Note extra-financière relative aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Citibank présente ci-après les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

### **1. Gouvernance**

En tant que succursale de Citibank N.A., filiale du groupe Citigroup Inc., la gouvernance des enjeux ESG de la succursale s'inscrit dans le cadre global de gouvernance et de gestion des risques défini au niveau du groupe.

Au niveau de la société mère, le conseil d'administration de Citigroup Inc. assure la supervision globale des enjeux liés à la durabilité, y compris l'examen et l'intégration des risques et opportunités ESG dans les processus de gouvernance et de gestion des risques.

Le management exécutif du groupe rend compte périodiquement au conseil d'administration des évolutions et des actions engagées en matière de durabilité.

Au niveau de la succursale, les politiques, cadres de référence et dispositifs de gestion des risques ESG sont appliqués conformément aux orientations et procédures du groupe, dans la mesure où ces enjeux sont susceptibles d'avoir une incidence financière significative sur ses activités.

## **2. Stratégie ESG et articulation avec la stratégie globale**

La succursale applique la stratégie ESG et climatique du groupe Citigroup, laquelle vise à intégrer les enjeux de durabilité dans la stratégie globale et les activités bancaires.

Cette stratégie repose notamment sur :

- l'intégration progressive des considérations ESG dans les activités de financement et de marché ;
- le développement de produits et services de finance durable ;
- l'engagement du groupe à contribuer à la transition vers une économie bas carbone, y compris l'objectif de neutralité carbone (net zéro émissions de gaz à effet de serre) à long terme.

À ce stade, ces orientations stratégiques n'ont pas entraîné de modification significative des hypothèses comptables ou des méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers de la succursale au 31 décembre 2025.

## **3. Gestion des risques et opportunités ESG**

Les risques et opportunités liés aux facteurs ESG sont considérés par Citigroup comme des risques transversaux, susceptibles d'influencer ou d'amplifier les différentes catégories de risques, notamment :

- le risque de crédit ;
- le risque de marché ;
- le risque de liquidité ;
- le risque opérationnel ;
- le risque stratégique ;
- le risque de réputation ;
- le risque de conformité.

Les risques climatiques, en particulier, incluent :

- des risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes ;
- des risques de transition liés à l'évolution de la réglementation, des technologies et des comportements de marché.

Au niveau de la succursale, l'analyse conduite à ce stade n'a pas mis en évidence de risques ESG matériellement significatifs susceptibles d'affecter de manière immédiate la situation financière, la performance ou la continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2025.

La succursale s'appuie sur les dispositifs de gestion des risques du groupe et poursuit le renforcement progressif de l'identification et de l'évaluation des risques ESG.

Il est à noter que Citi a développé le Cadre de Gestion du Risque Climatique (Climate RMF), un cadre spécifique pour identifier, mesurer, surveiller, contrôler et rapporter les risques liés au climat. Le Climate RMF a été conçu pour promouvoir une approche globalement cohérente pour la gestion du risque climatique à travers Citi. Le Climate RMF fonctionne dans le cadre plus large du Cadre de Gestion des Risques d'Entreprise de Citi, permettant une approche intégrée de la gestion des risques transversaux et soutenant notre engagement envers des pratiques de gestion des risques solides et cohérentes.

La politique de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux (ESRM) de Citi fournit un cadre pour la manière dont les risques environnementaux et sociaux (y compris les risques climatiques, de crédit et de réputation) pouvant découler des opérations des clients sont identifiés, évalués et gérés.

La Politique ESRM guide l'identification et l'évaluation des risques environnementaux et sociaux. Le cas échéant, les équipes commerciales identifient initialement les transactions et les relations clients qui déclenchent le champ d'application de la Politique ESRM, puis renvoient ces cas à l'équipe ESRM dédiée de Citi. L'équipe ESRM examine ensuite ces transactions pour décider si une diligence raisonnable supplémentaire, des informations d'évaluation ou des approbations spécifiques sont nécessaires.

#### **4. Indicateurs et information qualitative (approche transitoire)**

Conformément à l'approche transitoire préconisée par le CMF pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité actuel des systèmes d'information ESG au niveau local, la succursale privilégiée, à ce stade, une information qualitative pertinente.

Cette information vise à décrire :

- la démarche ESG adoptée par la succursale dans le cadre du groupe Citigroup ;
- les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement ;
- l'alignement progressif avec les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

Compte tenu du niveau de maturité actuel des données et des systèmes d'information, notamment en ce qui concerne la production d'informations automatisées, fiables et contrôlables, et en l'absence d'identification de risques ESG matériellement significatifs susceptibles d'affecter la situation financière, la performance ou la continuité d'exploitation, la succursale ne publie pas, à ce stade, d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

La succursale prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe Citigroup, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

La mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs spécifiques au niveau de la succursale sera envisagée en fonction de l'évolution de la matérialité financière des enjeux ESG et du renforcement des dispositifs de reporting.

# ***Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025***

Tunis, le 8 avril 2026

Citibank N.A Tunis (Onshore)  
55 Avenue Jugurtha  
1002 Tunis

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

## ***I- Rapport sur les états financiers***

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank N.A Tunis (Onshore) (« succursale »), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 69 413 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 19 413 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank N.A Tunis (Onshore) au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la succursale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la succursale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la succursale.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la succursale ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la succursale à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la succursale. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Conseil Audit Formation CAF**

**Abir MATMTI**

**Kalthoum BOUGUERRA**

**Membre de l'Ordre des Experts Comptable  
de Tunisie**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS

**La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT**  
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 Avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

# INVENTAIRE ANNEE 2025

## ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2025			Exercice 2024
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		9 677 102	9 117 323	559 779	976 380
AC14 Acomptes versés		779 238		779 238	535 257
	A1	<b>10 456 340</b>	<b>9 117 323</b>	<b>1 339 017</b>	<b>1 511 638</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>					
AC21 Installations techniques et machines		1 251 379	1 143 440	107 939	148 734
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		42 044	40 588	1 456	2 199
	A1	<b>1 293 423</b>	<b>1 184 028</b>	<b>109 395</b>	<b>150 933</b>
<b>AC3 Placements</b>					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 726 794	770 524	10 956 269	10 990 500
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 225	0	9 502 225	8 640 859
AC324 Bons et Obligations émis par les entreprises avec liens de participations		34 840 000	0	34 840 000	31 712 400
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		20 937 133	44 500	20 892 633	17 608 485
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		285 962 888	0	285 962 888	239 163 413
AC334 Autres prêts		10 228 689	0	10 228 689	9 580 382
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		199 850 000	0	199 850 000	168 500 000
AC336 Autres		1 000	0	1 000	1 000
	A2	<b>573 048 728</b>	<b>815 024</b>	<b>572 233 704</b>	<b>486 197 039</b>
AC4 Placements représentant les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte		52 035	0	52 035	47 722
		<b>52 035</b>	<b>0</b>	<b>52 035</b>	<b>47 722</b>
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		414 929		414 929	351 456
		<b>414 929</b>	<b>0</b>	<b>414 929</b>	<b>351 456</b>
<b>AC6 Créances</b>					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		8 006	0	8 006	4 478
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		19 765 107	145 252	19 619 854	15 907 378
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		82 365	0	82 365	85 904
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		36 065	19 611	16 454	14 675
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		6 581 429	0	6 581 429	4 978 867
AC633 Débiteurs divers		274 290	0	274 290	168 337
	A3	<b>26 747 262</b>	<b>164 863</b>	<b>26 582 398</b>	<b>21 159 640</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		3 363 525	0	3 363 525	8 264 007
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		235 430	0	235 430	250 478
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		16 846 625	31 458	16 815 167	14 660 804
AC733 Autres comptes de régularisation		9 900 346	0	9 900 346	7 980 140
AC75 Autres		187 060	0	187 060	76 452
	A4	<b>30 532 985</b>	<b>31 458</b>	<b>30 501 527</b>	<b>31 231 881</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>642 545 701</b>	<b>11 312 697</b>	<b>631 233 004</b>	<b>540 650 308</b>

# INVENTAIRE ANNEE 2025

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2025 Montant Net	Exercice 2024 Montant Net
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		29 996 338	26 977 755
CP4 Autres capitaux propres		5 888 886	5 888 886
CP5 Résultats reportés		0	0
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>50 885 224</b>	<b>47 866 641</b>
CP6 Résultat de l'exercice		10 261 406	9 018 583
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>P1</b>	<b>61 146 631</b>	<b>56 885 224</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23 Autres provisions		1 275 335	1 144 023
		<b>1 275 335</b>	<b>1 144 023</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA320 Provisions d'assurance vie		512 759 286	440 779 964
PA330 Provision pour sinistres (vie)		28 970 486	24 532 554
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		9 539 672	7 690 049
PA350 Provisions pour égalisation		0	0
	<b>P2</b>	<b>551 269 444</b>	<b>473 002 567</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte</b>			
		52 032	47 721
	<b>P2</b>	<b>52 032</b>	<b>47 721</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			
		414 929	351 456
		<b>414 929</b>	<b>351 456</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		973 556	799 600
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		66 773	67 469
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 161 422	1 902 654
PA634 Crédoeurs divers		10 385 517	3 432 072
	<b>P3</b>	<b>13 587 268</b>	<b>6 201 795</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		3 487 366	3 017 523
	<b>P4</b>	<b>3 487 366</b>	<b>3 017 523</b>
<b>Total du passif</b>		<b>570 086 373</b>	<b>483 765 084</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>631 233 004</b>	<b>540 650 308</b>

## INVENTAIRE ANNEE 2025

### ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	2025			2024
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRV1 Primes</b>				
PRV11 Primes émises et acceptées	134 206 304	-1 125 768	133 080 536	111 337 036
	<b>134 206 304</b>	<b>-1 125 768</b>	<b>133 080 536</b>	<b>111 337 036</b>
<b>PRV2 Produits de placements</b>				
PRV21 Revenus des placements	44 810 708		44 810 708	39 777 891
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	2 561 319		2 561 319	1 780 307
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	527 222		527 222	686 494
	<b>47 899 249</b>	<b>0</b>	<b>47 899 249</b>	<b>42 244 692</b>
TOTAL 1	<b>182 105 553</b>	<b>-1 125 768</b>	<b>180 979 785</b>	<b>153 581 728</b>
<b>PRV3 Plus values non réalisées sur placements</b>				
	4 848		4 848	2 599
	<b>4 848</b>	<b>0</b>	<b>4 848</b>	<b>2 599</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>				
	0		0	0
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>				
CHV11 Montants payés	-64 530 849	223 146	-64 307 702	-49 396 831
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-6 287 555	63 473	-6 224 082	-4 427 980
	<b>-70 818 404</b>	<b>286 620</b>	<b>-70 531 784</b>	<b>-53 824 811</b>
TOTAL 2	<b>-70 813 555</b>	<b>286 620</b>	<b>-70 526 936</b>	<b>-53 822 212</b>
<b>CHV2 Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV21 Provision d'assurance vie	-71 721 895		-71 721 895	-64 238 740
CHV22 Autres provisions techniques	-257 426		-257 426	-86 875
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	-4 312		-4 312	-10 006
	<b>-71 983 633</b>	<b>0</b>	<b>-71 983 633</b>	<b>-64 335 621</b>
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>				
	0	395 092	395 092	410 908
	<b>0</b>	<b>395 092</b>	<b>395 092</b>	<b>410 908</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>				
CHV41 Frais d'acquisition	-15 450 417		-15 450 417	-13 966 094
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-15 049		-15 049	-66 017
CHV43 Frais d'administration	-3 389 649		-3 389 649	-4 012 324
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		95 580	95 580	70 612
	<b>-18 855 114</b>	<b>95 580</b>	<b>-18 759 534</b>	<b>-17 973 823</b>
TOTAL 3	<b>-90 838 748</b>	<b>490 673</b>	<b>-90 348 075</b>	<b>-81 898 535</b>
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>				
	-850 559		-850 559	0
TOTAL 4	<b>-850 559</b>	<b>0</b>	<b>-850 559</b>	<b>0</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-91 278		-91 278	-378 915
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-89 696		-89 696	-61 188
TOTAL 5	<b>-180 974</b>	<b>0</b>	<b>-180 974</b>	<b>-440 103</b>
<b>CHV10 Moins values non réalisées sur placements</b>				
			0	0
TOTAL 6	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</b>				
	-4 031 839		-4 031 839	-3 778 563
TOTAL 7	<b>-4 031 839</b>	<b>0</b>	<b>-4 031 839</b>	<b>-3 778 563</b>
<b>RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>				
	<b>15 389 877</b>	<b>-348 476</b>	<b>15 041 401</b>	<b>13 642 315</b>

# INVENTAIRE ANNEE 2025

## ETAT DE RESULTAT

	2025	2024
RTV Résultat technique de l'assurance vie	15 041 401	13 642 315
	15 041 401	13 642 315
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	4 031 839	3 778 563
	4 031 839	3 778 563
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-1 359	-675 771
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-6 526	-4 405
	-7 885	-680 177
PRNT2 Autres produits non techniques	142 495	211 697
	142 495	211 697
CHNT3 Autres charges non techniques	-785 742	-603 252
	-785 742	-603 252
Résultat provenant des activités ordinaires	18 422 108	16 349 146
CHNT4 Impôt sur le résultat	-8 160 702	-6 719 682
	-8 160 702	-6 719 682
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	10 261 406	9 629 463
PRNT4 Gains extraordinaires		
	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires (Contribution Conjoncturelle)	0	-610 880
	0	-610 880
Résultat extraordinaire	0	-610 880
Résultat net de l'exercice	10 261 406	9 018 583
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables ( nets d'impôts )		
	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>10 261 406</b>	<b>9 018 583</b>

## INVENTAIRE ANNEE 2025 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	2025	2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
101 Encaissements de primes reçues du réseau	122 688 820	108 020 461
102 Encaissements de primes acceptations	0	0
103 Décaissements de primes sur cessions	-216 185	-136 847
104 Réglements de sinistre rachat & Cap.Echus siège et agences	-57 002 307	-41 801 295
105 Réglements de sinistres acceptations	0	0
106 Encaissements de sinistres sur cession	0	0
107 Commissions versées aux intermédiaires	-7 411 375	-6 026 281
108 Commissions reçus sur cessions	0	0
109 Commissions versées sur acceptations	0	0
110 Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	-10 231 886	-9 311 475
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
112 Variation des espèces reçus des cessionnaires	0	0
113 Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-104 674 900	-90 870 643
114 Encaissements liés à la cession des placements financiers	58 513 553	79 200 593
115 Produits financiers reçus	41 323 009	36 484 328
116 Taxes sur les assurances versées au trésor	0	0
117 Impôts sur les bénéfices payés	-7 976 706	-7 104 369
118 Autres mouvements	-3 834 926	-2 893 925
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>31 177 098</b>	<b>65 560 547</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-72 822	-575 222
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
203 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-311 650 000	-437 600 000
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	281 300 000	379 600 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-30 422 822</b>	<b>-58 575 222</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
302 Dividendes et autres distributions	-5 654 758	-5 686 685
303 Encaissements provenant d'emprunts	0	0
304 Remboursements d'emprunts	0	0
305 Variation des ressources spéciales	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-5 654 758</b>	<b>-5 686 685</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>-4 900 482</b>	<b>1 298 640</b>
<b>Trésorerie de début d'exercice</b>	<b>8 261 646</b>	<b>6 963 006</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>	<b>3 361 164</b>	<b>8 261 646</b>

## INVENTAIRE ANNEE 2025

### Etat des engagements reçus et donnés

RUBRIQUES	2025	2024
<b>HB1</b> Engagements reçus	75 958	85 958
<b>HB2</b> Engagements donnés		
<b>HB21</b> Avals, cautions et garanties de crédit données	75 958	85 958
<b>HB22</b> Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
<b>HB23</b> Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
<b>HB24</b> Autres engagements donnés		
<b>HB3</b> Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		-
<b>HB4</b> Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
<b>HB5</b> Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
<b>HB6</b> Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## I. Présentation de la société

- Raison sociale : Assurances Hayett
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA 1001 – Tunis
- Date de création : 1987
- Activité : Assurance vie et capitalisation
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0033578V
- Matricule fiscal : 0033578VAM000

## II. Note sur la Gouvernance environnementale, sociale et institutionnelle (ESG) / Durabilité

HAYETT Assurances se positionne en tant qu'entreprise responsable, profondément engagée dans une démarche citoyenne intégrant les principes fondamentaux du développement durable au cœur de ses activités. Elle a élaboré une politique de responsabilité environnementale et sociétale qui est en parfaite harmonie avec les défis actuels liés au développement durable.

Cela illustre l'engagement de HAYETT Assurances à renforcer la transparence, optimiser ses pratiques de gouvernance et s'aligner sur l'évolution des standards mondiaux.

Dans ce cadre, les informations sont présentées selon 5 axes clés :

- ❖ Gouvernance
- ❖ Stratégie de HAYETT Assurances en termes de développement durable
- ❖ Risques et opportunités liés à la durabilité
- ❖ Approches suivies
- ❖ Indicateurs clés

### 1. Gouvernance

Les comités de gouvernance HAYETT sont une émanation du conseil d'administration et travaillent sous son autorité exclusive, leur vocation est essentiellement d'assister le conseil sur des points spécifiques relevant de leurs compétences : comité d'Audit, comité des Risques, ...

Le Comité des Risques est responsable de l'analyse et du contrôle des risques se rapportant à l'assurance et de la supervision de la politique de gestion des risques.

Ils soumettent dans ce cadre au conseil des avis, des propositions et/ou des recommandations selon les besoins.

### 2. Stratégie de HAYETT Assurances en termes de développement durable

Pour HAYETT Assurances, la stratégie de la compagnie répond à des objectifs clés tels que la promotion de la bonne santé et du bien-être, l'égalité des sexes, l'accès à une énergie propre et abordable, la création de travail décent et la réduction des inégalités.

Ceci reflète l'engagement de HAYETT Assurance en faveur du développement durable et de la gestion des enjeux sociaux et environnementaux, visant à mettre en place des pratiques de gestion efficaces dans la mesure du possible.

HAYETT assume sa responsabilité envers une variété de parties prenantes, parmi lesquelles figurent les clients, les fournisseurs, les employés, les agents, les collaborateurs des agents, les courtiers, les communautés locales et la société dans son ensemble. Son rôle en matière de responsabilité sociale et environnementale revêt une importance capitale.

Voici les trois axes majeurs de son engagement RSE :

- Engagement Culturel et Sportif
- Engagement Environnemental et Social
- Engagement Éthique et Responsabilité Sociale envers les Employés

En suivant ces principes, HAYETT s'efforce de créer un impact positif à la fois sur la société et l'environnement, tout en maintenant des pratiques commerciales responsables.

### **3. Risques et opportunités liés à la durabilité**

HAYETT Assurances adopte une approche structurée pour identifier et gérer les risques et opportunités ESG les plus pertinents. Les principaux risques incluent :

- L'évolution constante du cadre réglementaire ESG
- Les risques cyber sécurité
- Les perturbations opérationnelles liées au changement climatique : Le climat constitue un élément central du cadre de durabilité

En parallèle, la durabilité représente des opportunités stratégiques majeures : un cadre **interne de finance et d'assurance durables** en alignement avec les référentiels internationaux reconnus.

### **4. Approche suivie**

HAYETT reconnaît son exposition directe aux risques liés aux changements climatiques. Pour relever ces défis, elle s'est engagée à comprendre et à gérer ces risques en utilisant des modèles climatiques pour évaluer sa vulnérabilité.

HAYETT Assurances est exposée :

- Aux risques physiques (événements extrêmes comme vagues de chaleur, inondations, tempêtes, incendies, élévation du niveau de la mer, etc.)
- Aux risques de transition liés au passage vers une économie bas carbone (changements réglementaires, technologiques et de marché)
- Aux risques migratoires liés aux mouvements des compétences sur le plan national et international

Par ailleurs, elle a mis en place des initiatives de sensibilisation pour :

- Promouvoir le nettoyage des plages à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, une action estivale annuelle en partenariat avec l'association Tounes Clean Up
- Réduire sa consommation énergétique grâce à diverses mesures, telles que la rationalisation de l'utilisation des systèmes de climatisation/chauffage, la réduction de la consommation électrique pour l'éclairage, et la récupération des cartouches d'encre usagées par une société de recyclage

Ces initiatives visent à encourager une utilisation responsable des ressources et à minimiser l'impact environnemental de ses activités.

La compagnie a aussi mis en place des initiatives permettant d'assurer sa continuité d'activité en cas de risque de sinistre lié à des événements climatiques.

- **Plan de continuité d'activité avec un site de repli physique, une infrastructure informatique redondée et des accès distants permettant aux collaborateurs des accès en télétravail en cas de sinistre**

Hayett investie également dans la formation continue de ses collaborateurs afin de développer leurs compétences techniques et humaines et a mis en place un programme de gestion de carrières afin de fournir un environnement sain et propice à la fidélisation de ses ressources.

## 5. Indicateurs clés

HAYETT Assurances réalise une évaluation continue de ses opérations sur le plan du développement durable en se référant aux indicateurs suivants :

Indicateur	Définition / Contenu	Formule de calcul	Valeur HAYETT
<b>Coût total de la consommation énergétique (Steg +combustible)</b>	Montant total des charges liées à la consommation d'énergie de la société	Somme des charges liées à la consommation énergétique	<b>48 332 DT</b>
<b>Intensité financière des coûts énergétiques</b>	Poids des coûts énergétiques dans l'activité de la société	Coût total de la consommation énergétique* / Chiffre d'affaires	<b>0,036%</b>
<b>Coût total de la consommation d'eau</b>	Montant total des charges liées à la consommation d'eau sur la période	Somme des charges liées à la consommation d'eau	<b>3 348 DT</b>
<b>Impact financier des coûts liés à la consommation de l'eau</b>	Importance des coûts d'eau dans les charges d'exploitation	Coût total de la consommation* d'eau / Chiffre d'affaires	<b>0,0025%</b>
<b>Coût de l'absentéisme</b>	Perte financière liée aux absences (salaires maintenus, remplacement, baisse de productivité)	Jours d'absence × Coût journalier moyen	<b>136 601 DT</b>
<b>Intensité financière de l'absentéisme</b>	Impact de l'absentéisme sur les charges d'exploitation	Coût de l'absentéisme* / Chiffre d'affaires	<b>0,10%</b>
<b>Investissement moyen en formation par collaborateur</b>	Dépenses de formation rapportées à l'effectif	Dépenses totales de formation / Nombre de collaborateurs	<b>372 DT</b>
<b>Taux d'investissement formation</b>	Part des dépenses de formation dans la masse salariale	Dépenses de formation / Masse salariale	<b>0,50%</b>

## 6. Cohérence avec les états financiers

HAYETT Assurances a examiné, dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, si les facteurs liés à la durabilité étaient susceptibles d'affecter de manière significative :

- Des estimations comptables
- Des tests de dépréciation des actifs
- Des provisions et passifs éventuels
- De l'évaluation de la continuité d'exploitation.

Lorsque cela est pertinent, les hypothèses retenues dans le cadre de ces estimations intègrent les risques identifiés, notamment ceux liés à l'environnement macroéconomique, aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux dynamiques sectorielles.

Par ailleurs, les risques émergents et les opportunités liés à la durabilité pourraient potentiellement avoir une incidence sur certains postes des états financiers de la compagnie, notamment :

- Les primes (PRV1)
- Les différentes charges techniques et non techniques (CHV et CHNT)
- Les créances (AC6)
- Les placements (AC3)

À la date d'arrêté des états financiers, la compagnie n'a identifié aucun élément présentant d'incidence financière significative sur sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

### **III. Principes et méthodes comptables**

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2025 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations **traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère** (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

#### **➤ Les postes du bilan**

##### **1. Actifs incorporels**

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

**Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.**

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

##### **2. Actifs corporels d'exploitation**

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

**Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :**

Matériel de transport : 20 %  
Mobilier de bureau : 10 %  
Matériel de bureau : 20 %  
Agencements, aménagements et installations : 15 %  
Matériel informatique : 33.33 %

##### **3. Placements**

###### **3.1. Placements immobiliers**

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais **d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.**

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la **dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur**, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, **la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :**

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2025, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

### **3.2. Placements dans les entreprises liées et participations**

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un **lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.**

### **3.3. Autres placements**

#### 3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou **indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).**

**Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.**

**A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.**

**La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :**

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

**Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre**

#### 3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

**Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.**

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

#### 3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

### **3.4. Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

#### 3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

#### 3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

#### 3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

### **3.5. Autres éléments d'actif**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

#### 3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

#### 3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente **de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat** sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, **soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).**

### **3.6. Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

### **3.7. Provisions techniques**

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

#### 3.7.1. Provision mathématiques (vie)

**Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.**

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des **engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires**, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures à **recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.**

#### 3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

#### 3.7.3. Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéficiaires et/ou des **ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes enregistre à la date d'arrêt des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.**

#### 3.7.4. Provision pour sinistres à payer

**Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes.** Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

#### 3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

### ➤ **Les postes des états de résultat**

#### **1. Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

#### **2. Les charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- **Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),**
- **Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),**
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- **Affectation selon l'effectif** de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

#### **IV. Notes sur les postes du bilan**

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.

- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

### ➤ **A1 : Actifs incorporels et actifs corporels**

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31/12/2025 à 10 456 340 dinars contre 10 099 809 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
Logiciels	9 564 551	112 551	9 677 102	9 117 323	559 779
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Logiciels en cours	535 257	243 981	779 238		779 238
<b>Total</b>	<b>10 099 809</b>	<b>356 531</b>	<b>10 456 340</b>	<b>9 117 323</b>	<b>1 339 017</b>

Les actifs corporels bruts s'élèvent au 31/12/2025 à 1 293 423 dinars contre 1 621 193 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
Installations, agencements et aménagement	787 572	20 220	807 792	767 045	40 746
Matériel de transport	104 980	0	104 980	98 537	6 443
Matériel de bureau	49 409	580	49 989	35 328	14 661
Matériel informatique	637 187	-348 569	288 618	242 529	46 089
Mobilier de bureau	42 044	0	42 044	40 588	1 456
<b>Total</b>	<b>1 621 193</b>	<b>-327 770</b>	<b>1 293 423</b>	<b>1 184 028</b>	<b>109 395</b>

### ➤ **A2 : Placements**

#### **Placements immobiliers**

Les placements immobiliers bruts s'élèvent au 31/12/2025 à 11 726 794 dinars, sans variation par rapport au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
Immeubles hors exploitation	1 030 850	-	1 030 850	762 248	268 602
Terrain hors exploitation	9 630 994	-	9 630 994		9 630 994
Sociétés à objet foncier non cotées	1 064 950	-	1 064 950	8 277	1 056 673
<b>Total</b>	<b>11 726 794</b>	<b>-</b>	<b>11 726 794</b>	<b>770 524</b>	<b>10 956 269</b>

#### **Autres placements financiers**

Les autres placements financiers brut s'élèvent au 31/12/2025 à 517 031 744 dinars contre 434 954 256 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
Actions et autres titres à revenus variable (cotés)	588 602	0	588 602	0	588 602
FCP	11 737 679	2 235 495	13 973 174	0	13 973 174
SICAV	5 284 458	1 046 399	6 330 856	0	6 330 856
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	51 000	-6 500	44 500	44 500	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	239 163 413	46 799 475	285 962 888		285 962 888
Dépôt à terme	168 500 000	31 350 000	199 850 000		199 850 000
Autres placements	9 581 382	648 306	10 229 689		10 229 689
Placement en Unité de Compte	47 722	4 313	52 035		52 035
<b>Total</b>	<b>434 954 256</b>	<b>82 077 488</b>	<b>517 031 744</b>	<b>44 500</b>	<b>516 987 244</b>

La différence entre le prix de remboursement et la valeur comptable des titres amortissables s'élève au 31/12/2025 à 9 996 613 dinars contre 11 436 187 dinars au 31/12/2024.

## Participations et entreprises liées

### 1. Participations dans les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ( $\geq 40\%$ ) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et **managériale de l'entreprise**. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2025, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

### 2. Placements dans les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Société	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722	0	9 497 722	0	9 497 722
HOPITAL PRIVE EL AMEN	3	0	3	0	3
COMAR INVESTISSEMENT	4 500	0	4 500	0	4 500
<b>Total</b>	<b>9 502 225</b>	<b>0</b>	<b>9 502 225</b>	<b>0</b>	<b>9 502 225</b>

### 3. Placements auprès des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Société	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
AMEN BANK	17 932 400	2 267 600	20 200 000	0	20 200 000
TUNISIE LEASING	9 780 000	2 860 000	12 640 000	0	12 640 000
<b>Total</b>	<b>27 712 400</b>	<b>5 127 600</b>	<b>32 840 000</b>	<b>0</b>	<b>32 840 000</b>

- Certificats de dépôts

Société	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
TUNISIE LEASING	0	0	0	0	0
AMEN BANK	4 000 000	-2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
<b>Total</b>	<b>4 000 000</b>	<b>-2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>

### ➤ A3 : Créances

Les créances brutes s'élèvent au 31/12/2025 à 26 747 262 dinars contre 21 305 467 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2025	Provisions 2025	Net au 31/12/2025	Brut au 31/12/2024	Provisions 2024	Net au 31/12/2024
Primes acquises et non émises	8 006		8 006	4 478		4 478
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	19 765 107	145 252	19 619 854	16 033 594	126 216	15 907 378
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	82 365		82 365	85 904		85 904
Personnel	36 065	19 611	16 454	34 286	19 611	14 675
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 581 429		6 581 429	4 978 867		4 978 867
Débiteurs divers	274 290		274 290	168 337		168 337
<b>Total</b>	<b>26 747 262</b>	<b>164 863</b>	<b>26 582 398</b>	<b>21 305 467</b>	<b>145 827</b>	<b>21 159 640</b>

### ➤ A4 : Autres éléments d'actifs

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31/12/2025 à 30 501 527 dinars contre 31 231 881 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	2025	2024
Caisse	2 826	4 426
Banques et chèques postaux	3 358 338	8 257 220
Effets à l'encaissement	2 361	2 361
Frais d'acquisitions reportés	235 430	250 478
Intérêts courus et non échus	16 815 167	14 660 804
Différences sur prix de remboursement	9 440 708	7 753 199
Charges constatées d'avance	459 638	226 940
Autres	187 060	76 452
<b>Total</b>	<b>30 501 527</b>	<b>31 231 881</b>

### ➤ P1 : Capitaux propres avant affectation

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 731 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier.

Au 31/12/2025 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial (réserves pour toutes éventualité) s'élève à 13 731 dinars.

**NB :** Au 31/12/2025, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Nature du passif	Solde au 31/12/2024	Affectation Bénéfice 2024	Dividendes	Réserve indisponible	Réserves pour toutes éventualités	Bénéfice 2025	Solde au 31/12/2025
Capital social	15 000 000						15 000 000
Réserve légale	1 500 000						1 500 000
Primes d'émission	50 000						50 000
Réserve pour fonds social	568 188						568 188
Réserve pour toutes éventualités	24 859 568				3 018 583		27 878 151
Résultat Bénéficiaire Reporté	0						0
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	5 888 886						5 888 886
Réserve spéciale d'investissement	5 875 155						5 875 155
Réserve pour toutes éventualités	13 731						13 731
Résultat	9 018 583	-3 018 583	-6 000 000			10 261 406	10 261 407
<b>Total</b>	<b>56 885 224</b>	<b>-3 018 583</b>	<b>-6 000 000</b>		<b>3 018 583</b>	<b>10 261 406</b>	<b>61 146 631</b>

(\*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2025, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
	<b>150 000</b>		<b>15 000 000</b>	<b>100,00%</b>

## ➤ P2 : Les provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent au 31/12/2025 à 551 321 476 dinars contre 473 050 288 dinars au 31/12/2024.

Libellé	31/12/2024	Dotation 2025	Reprise 2025	31/12/2025
Provisions Mathématiques	439 630 062	71 721 895		511 351 957
Provisions Mathématiques des rentes	1 149 903	257 426		1 407 329
Provisions pour sinistres à payer	24 532 554	4 437 932		28 970 486
Provisions pour PB à distribuer	6 680 679	1 698 809		8 379 488
Provisions pour égalisation	0	0		0
Provisions Mathématiques UC	47 721	4 312		52 032
Provisions pour Ristournes	1 009 370	150 814		1 160 184
<b>Total</b>	<b>473 050 288</b>	<b>78 271 189</b>	<b>0</b>	<b>551 321 476</b>

- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour Sinistres à payer s'élèvent au 31/12/2025 à 28 970 486 dinars contre 24 532 554 dinars au 31/12/2024.

Libellé	2025	2024
Provisions pour sinistres à payer	18 723 161	16 288 307
Provisions pour rachats à payer	471 868	398 663
Provisions pour capitaux et arrérages à payer	4 683 735	3 226 701
Provisions pour IBNR	3 712 176	3 450 666
Provisions pour Frais de Gestion de Sinistres	1 379 547	1 168 217
<b>Total</b>	<b>28 970 486</b>	<b>24 532 554</b>

## ➤ P3 : Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent au 31/12/2025 à 13 587 268 dinars contre 6 201 795 dinars au 31/12/2024. Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

Nature du passif	2025	2024
Autres dettes nées d'opérations de réassurance directes	973 556	799 600
Personnel	66 773	67 469
État, impôts et taxes retenues à la source	215 605	151 913
État, organismes sociaux	359 453	348 261
État, autres impôts et taxes	1 586 363	1 402 479
Créditeurs divers	10 385 517	3 432 072
<b>Total</b>	<b>13 587 268</b>	<b>6 201 795</b>

➤ **P4 : Autres passifs**

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2025 à 3 487 366 dinars contre 3 017 523 dinars au 31/12/2024.

Nature du passif	2025	2024
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 359	0
Charges à payer	3 471 484	2 992 837
Produits constatés d'avance	14 523	24 686
<b>Total</b>	<b>3 487 366</b>	<b>3 017 523</b>

**V. Notes sur les postes des états de résultat**

➤ **Ventilation des produits et des charges des placements**

• **Produits des placements**

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2025 à 47 904 097 dinars contre 42 247 291 dinars au 31/12/2024.

Nature des produits	2025	2024
Revenus des placements immobiliers	110 212	101 227
Revenus des participations	2 404 135	1 242 820
Revenus des autres placements	45 389 750	40 903 244
<b>Total</b>	<b>47 904 097</b>	<b>42 247 291</b>

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2025 comportent 1 575 303 dinars de dividendes.

• **Charges des placements**

Les charges des placements s'élèvent au 31/12/2025 à 188 859 dinars contre 1 120 279 dinars au 31/12/2024.

Nature des charges	2025	2024
Frais externes	56 857	31 932
Autres frais	132 002	1 088 348
<b>Total</b>	<b>188 859</b>	<b>1 120 279</b>

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2025 à 7 779 710 dinars contre 7 074 842 dinars au 31/12/2024.

Nature de la charge	2025	2024
Salaires	5 476 082	4 988 978
Charges sociales	1 328 130	1 178 141
Autres	975 498	907 724
<b>Total</b>	<b>7 779 710</b>	<b>7 074 842</b>

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2025 à 8 813 386 dinars, contre 7 650 279 dinars au 31/12/2024.

Réalisateur	2025	2024
Agents, Courtiers et Succursales	3 082 853	2 554 947
Banque	5 428 456	4 734 371
Conseillers Clientèle	302 077	360 961
<b>Total</b>	<b>8 813 386</b>	<b>7 650 279</b>

➤ **Pertes extraordinaires**

Ce poste s'élève au 31/12/2025 à 0 dinars contre 610 880 dinars au 31/12/2024 (Contribution Conjoncturelle au titre de l'année 2024).

➤ **Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2025 à 142 495 dinars contre 211 697 dinars au 31/12/2024.

Nature de Produit	2025	2024
Avance sur TFP 2024	67 001	58 283
Rétrocession QP commission emprunt national	0	145 842
Bénéfice groupe	69 434	0
Autres	6 060	7 572
<b>Total</b>	<b>142 495</b>	<b>211 697</b>

➤ **Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2025 à 785 742 dinars contre 603 252 dinars au 31/12/2024.

<b>Nature de charge</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Part des généraux frais	739 428	544 924
Ristourne TFP	46 313	58 328
<b>Total</b>	<b>785 742</b>	<b>603 252</b>

➤ **Impôts sur le résultat**

<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>18 422 108</b>		
<b>I- REINTEGRATIONS</b>	<b>325 696</b>		
- Provisions non déductibles	-		
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées	-		
+ Provisions/SICAV;FCPR;OBLIGATIONS;AUTRES	-		
+Provisions pour créances douteuses	<b>263 844</b>		
- Provisions déductibles :	-		
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	-		
+Provisions pour créances douteuses	-		
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.	<b>328</b>		
-Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.	<b>12 366</b>		
-Ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte	-		
frais cadeaux et réceptions	<b>6 654</b>		
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	<b>42 504</b>		
<b>II- DEDUCTIONS</b>	<b>171 039</b>		
Reprise/ Provisions pour risques et charges	156 000		
Reprise/Provisions pour dépréciation des actions non cotées	6 691		
Reprise/Provisions pour créances douteuses	3 500		
Reprise/Provisions pour dépréciation des actions cotées	-		
-Ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte	4 848		
<b>- Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)</b>	<b>18 576 765</b>		
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	-		
+Provisions pour titres cotés	-		
+Provisions pour créances douteuses	-		
<b>- Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)</b>	<b>18 576 765</b>		
<b>- Résultat fiscal après déduction des Provisions et avant déduction des déficits et des amortissements.</b>	<b>18 576 765</b>		
<b>- résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements.(B/P)</b>	<b>18 576 765</b>		
<b>IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES O U REVENUS EXCEPTIONNELS NO N IMPOSABLES</b>	<b>1 575 303</b>		
- Dividendes et assimilés. (2)	1 575 303		
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.	-		
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier 201	-		
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.	-		
<b>V- Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation</b>	<b>17 001 462</b>		
<b>VII- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)</b>	<b>17 001 462</b>		
Contribution Sociale Non Conjoncturelle	680 058		
Contribution Sociale de solidarité CSS	680 058		
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	-		
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	-		
<b>- Résultat imposable (code B/P)</b>	<b>17 001 462</b>		
MINIMUM D'IMPÔT (2.0%) BENEFICE IMPOSABLE AVANT REINVESTISSEMENT)	20%	3 400 292	
MINIMUM D'IMPÔT (CHIFFRE D'AFFAIRE)	0,2%	134 201 835,500	268 404
IMPÔT THEORIQUE		6 800 585	
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>6 800 585</b>		
<b>IMPOTS AVANCES</b>	<b>11 582 313</b>		
<b>REPORT IS</b>	<b>4 781 729</b>		
<b>- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>10 261 406</b>		

➤ **Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

Les charges par nature s'élevaient au 31/12/2025 à 22 855 114 dinars et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Annonces, Publicités et Cotisations	825 771
Assurances de l'entreprise	6 979
Charges du personnel	7 784 420
Commissions	8 814 325
Dotations aux amortissements et aux provisions	782 452
Entretiens et réparations	1 329
Formations et Documentations	56 123
Fournitures et Imprimés	139 947
Fourniture eau, énergie, électricité	4 631
Frais Divers	1 038 961
Frais Financiers	56 260
Frais postaux et télécom	92 990
Honoraires, Frais et Frais d'actes et de contentieux	424 032
Impôts et Taxes	1 854 444
Loyers et Charges Locatives	182 275
Maintenance informatique	710 929
Missions et inspections	79 245
<b>Total</b>	<b>22 855 114</b>

Ces comptes sont soldés périodiquement par imputation dans les comptes par destination.

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Frais d'acquisition	15 450 417
Frais d'administration	3 389 649
Autres charges non techniques	739 428
Autres charges techniques	850 560
Charges de placements	91 278
Charges de sinistres	2 333 782
<b>Total</b>	<b>22 855 114</b>

## VI. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2025 à 3 361 164 dinars contre 8 261 646 dinars au 31/12/2024 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2025 de -4 900 482 dinars contre 1 298 640 dinars au 31/12/2024.

Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	31 177 098	65 560 547
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-30 422 822	-58 575 222
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 654 758	-5 686 685
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>-4 900 482</b>	<b>1 298 639</b>

## VII. Engagements reçus et donnés

	2025	2024
<b>Engagements reçus</b>		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	75 958*	85 958
<b>Engagements donnés</b>		
avals, cautions et garanties donnés		
engagements de rachat de titres et d'actifs	75 958*	85 958

(\*) Portage portant sur 445 actions de la société BYZACENE.

**ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025**

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition et/ou Reclassement	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
<b>Actifs incorporels</b>													
Concessions, Brevets, licences, marques	9 564 551	112 551	0	9 677 102	8 588 171		529 152		0		9 117 323	0	559 779
Acomptes en cours	535 257	293 854	49 874	779 238							0	0	779 238
<b>Total des actifs incorporels</b>	<b>10 099 809</b>	<b>406 405</b>	<b>49 874</b>	<b>10 456 340</b>	<b>8 588 171</b>	<b>0</b>	<b>529 152</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 117 323</b>	<b>0</b>	<b>1 339 017</b>
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>													
Installations techniques et machines	1 579 148	31 493	359 262	1 251 379	1 430 414		67 800		354 774		1 143 440	0	107 939
Autres installations outillage et mobilier	42 044	0	0	42 044	39 845		743		0		40 588	0	1 456
<b>Total des actifs corporels d'exploitation</b>	<b>1 621 193</b>	<b>31 493</b>	<b>359 262</b>	<b>1 293 423</b>	<b>1 470 259</b>	<b>0</b>	<b>68 543</b>	<b>0</b>	<b>354 774</b>	<b>0</b>	<b>1 184 028</b>	<b>0</b>	<b>109 395</b>
<b>Placements</b>													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	11 726 794	0	0	11 726 794	727 826	8 468	34 421	191	0	382	762 248	8 277	10 956 269
<b>Placements dans les entreprises liées</b>													
Parts				0							0	0	0
Bons et Obligation				0							0	0	0
<b>Total Placements dans les entreprises liées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</b>													
Parts	9 502 225	0	0	9 502 225		861 366		156 620		1 017 986	0	0	9 502 225
Bons et Obligation	27 712 400	16 000 000	10 872 400	32 840 000		0		0		0	0	0	32 840 000
Certificats de dépôts	4 000 000	113 000 000	115 000 000	2 000 000		0		0		0	0	0	2 000 000
<b>Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation</b>	<b>41 214 625</b>	<b>129 000 000</b>	<b>125 872 400</b>	<b>44 342 225</b>	<b>0</b>	<b>861 366</b>	<b>0</b>	<b>156 620</b>	<b>0</b>	<b>1 017 986</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 342 225</b>
<b>Autres placements financiers</b>													
Actions, autres titres à revenu variable	17 661 738	52 159 862	48 884 468	20 937 133		53 253		248 093		256 847	0	44 500	20 892 633
Obligations et autres titres à revenu fixe	239 163 413	56 185 675	9 386 200	285 962 888		0		0		0	0	0	285 962 888
Autres Prêts	9 580 382	4 937 565	4 289 258	10 228 689		0		0		0	0	0	10 228 689
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers	168 500 000	205 690 000	174 340 000	199 850 000		0		0		0	0	0	199 850 000
Autres	1 000	0	0	1 000		0		0		0	0	0	1 000
<b>Total Autres placements financiers</b>	<b>434 906 534</b>	<b>318 973 102</b>	<b>236 899 926</b>	<b>516 979 709</b>	<b>0</b>	<b>53 253</b>	<b>0</b>	<b>248 093</b>	<b>0</b>	<b>256 847</b>	<b>0</b>	<b>44 500</b>	<b>516 935 209</b>
<b>Total Placements</b>	<b>487 847 952</b>	<b>447 973 102</b>	<b>362 772 326</b>	<b>573 048 728</b>	<b>727 826</b>	<b>923 087</b>	<b>34 421</b>	<b>404 904</b>	<b>0</b>	<b>1 275 214</b>	<b>762 248</b>	<b>52 777</b>	<b>572 233 704</b>
<b>Placements représentant les PT des contrats en UC</b>	<b>47 722</b>	<b>202 263</b>	<b>197 951</b>	<b>52 035</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 035</b>
<b>Total Général</b>	<b>499 616 676</b>	<b>448 613 263</b>	<b>363 379 413</b>	<b>584 850 526</b>	<b>10 786 257</b>	<b>923 087</b>	<b>632 117</b>	<b>404 904</b>	<b>354 774</b>	<b>1 275 214</b>	<b>11 063 599</b>	<b>52 777</b>	<b>573 734 150</b>

## ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE	JUSTE VALEUR
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	11 726 794	770 524	10 956 269	12 971 225
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	10 086 324	-	10 086 324	17 383 146
FCP	13 973 174	-	13 973 174	15 168 160
SICAV	6 330 856	-	6 330 856	6 331 477
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	49 002	44 500	4 503	9 135
Obligations et autres titres à revenu fixe	318 802 888		318 802 888	278 291 998
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	201 850 000		201 850 000	201 850 000
Autres Prêts	10 229 689		10 229 689	10 229 689
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	52 035		52 035	52 035
<b>Total</b>	<b>573 100 763</b>	<b>815 024</b>	<b>572 285 738</b>	<b>542 286 864</b>

## ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2025

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	44 978	65 234	<b>110 212</b>
Revenus des Participations	1 560 988	843 148	<b>2 404 135</b>
Revenus des autres placements	3 972 725	41 417 025	<b>45 389 750</b>
<b>Total Produits de Placements</b>	<b>5 578 690</b>	<b>42 325 407</b>	<b>47 904 097</b>
Interêts	0	-97 581	<b>-97 581</b>
Frais externes		-56 857	<b>-56 857</b>
Autres Frais		-34 421	<b>-34 421</b>
<b>Total charges de placements</b>	<b>0</b>	<b>-188 859</b>	<b>-188 859</b>

**ANNEXE 12 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR  
CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2025**

	<b>Montant</b>
-Primes	134 206 304
-Charges de prestation	- 70 818 404
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	- 71 983 633
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	4 848
<b>Solde souscription</b>	<b>- 8 590 884</b>
-Frais d'acquisition	- 15 465 466
-Autres charges de gestion nettes	- 3 389 649
-Autres charges techniques	- 850 559
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>- 19 705 674</b>
-Produits de placements	43 686 435
-Autres produits techniques	
<b>Solde financier</b>	<b>43 686 435</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 1 125 768
Part des réassureurs dans les prestations payées	223 146
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	63 473
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	395 092
Commissions reçues des réassureurs	95 580
<b>Solde de Réassurance</b>	<b>- 348 476</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE</b>	<b>15 041 401</b>

<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	33 006 882
Intérêts techniques bruts de l'exercice	8 650 896
Provisions techniques brutes à la clôture	551 321 476
Provisions techniques brutes à l'ouverture	473 050 288

**ANNEXE 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTAT TECHNIQUES ET FINANCIERS**

	ANNEE				
	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Participation aux résultats</b>	<b>20 238 006</b>	<b>23 504 555</b>	<b>30 351 932</b>	<b>24 294 986</b>	<b>45 985 722</b>
- Participation attribuée à des contrats (y compris IT)	19 955 728	22 842 440	28 259 469	24 445 493	44 286 914
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	282 277	662 115	2 092 463	- 150 507	1 698 809
<b>Participation aux résultats des contrats d'assurance vie</b>					
- Provisions mathématiques moyennes	289 270 220	313 747 759	351 193 888	407 553 410	475 540 886
- Montant minimum de participation	16 251 355	18 558 503	22 645 125	20 146 190	34 216 232
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris IT) dont variation de la provision pour PB	20 238 006	23 504 555	30 351 932	24 294 986	45 985 722

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR  
CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2025**

	Poste	Montant
-Primes	PRV1	134 206 304
-Charges de prestation	CHV1	- 70 818 404
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	CHV2	- 71 983 633
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	CHV10-PRV3	4 848
<b>Solde souscription</b>		<b>- 8 590 884</b>
-Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	- 15 465 466
-Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	- 3 389 649
-Autres charges techniques	CHV5	- 850 559
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>- 19 705 674</b>
-Produits de placements	PRV2-CHV9	43 686 435
-Autres produits techniques	CHV3	-
<b>Solde financier</b>		<b>43 686 435</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1	- 1 125 768
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11	223 146
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	CHV12	63 473
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHV3	395 092
Commissions reçues des réassureurs	CHV44	95 580
<b>Solde de Réassurance</b>	<b>CHV45</b>	<b>- 348 476</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE VIE</b>		<b>15 041 401</b>

<b>Informations complémentaires</b>	
-Provisions Mathématiques - Vie - Clôture	511 403 989
-Provisions Mathématiques - Vie - Ouverture	439 677 782
-Provisions Mathématiques - Rente - Clôture	1 407 329
-Provisions Mathématiques - Rente - Ouverture	1 149 903
-Provisions pour sinistres à payer - Clôture	28 970 486
-Provisions pour sinistres à payer - Ouverture	24 532 554
-Provisions pour participations aux bénéfiques et ristourne - Clôture	9 539 672
-Provisions pour participations aux bénéfiques et ristourne - Ouverture	7 690 049

# **RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS Au 31 DECEMBRE 2025**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

**Messieurs les actionnaires de Assurances Hayett**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 631 233 004 dinars, un résultat net de **l'exercice bénéficiaire de 10 261 406 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 15 041 401 Dinars.**

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa **performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date,** conformément au système comptable des entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement **décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers »** du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la **déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.**

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et **appropriés pour fonder notre opinion d'audit.**

#### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers **ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre **responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes** de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, **nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion,** nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les

éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité

du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 1 avril 2026**

**La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de MGI Worldwide**

**Chiheb GHANMI**

Associé

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES « ASSURANCES HAYETT » EXERCICE 2025**

**Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'**existence éventuelle** de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos **procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.**

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'**apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.**

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. **Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.**

### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2025 concernant les articles cités ci-dessus.

### **B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025 :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle **met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.**

**Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 16 560 dinars hors TVA.**

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle **met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.**

**En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ». A cet effet, le loyer annuel a été**

révisé est porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

**La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 38 240 dinars hors TVA.**

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de **l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse**, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

**La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.**

**Les produits de loyers au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 10 433 dinars hors TVA.**

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème **étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad** totalisant 917,86 m<sup>2</sup>, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

**Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les charges de loyers au titre de l'exercice 2025 se sont élevées à 178 195 dinars.**

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2025 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 57 945 dinars.

## **C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

### **1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que prévus à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :**

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Le Directeur Général adjoint, MR Jamil RIHANE est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 22 avril 2024. Il bénéficie d'une rémunération de 394 731 dinars.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 2 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

**2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit :**

(En DT)

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du conseil d'administration, Du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risque	
	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2025
<b>Avantages à Court Terme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>394 731</b>	<b>174 005</b>	<b>198 000</b>	<b>168 000</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>394 731</b>	<b>174 005</b>	<b>198 000</b>	<b>168 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 1 avril 2026**

**La Générale d'Audit et Conseil**  
**Membre de MGI Worldwide**  
**Chiheb GHANMI**

Associé

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE CENTRE URBAIN  
NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société **BH LEASING** publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Madame Emna RACHIKOU (F.M.B.Z KPMG TUNISIE) et Madame Imen MANSOURI (Cabinet CPA Tunisie).

<b>BH LEASING</b>			
<b>BILAN ARRETE AUX 31/12/2025</b>			
(En dinars tunisiens)			
<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>1</b>	12 230 464	15 096 379
Créances sur la clientèle	<b>2</b>	305 758 645	276 637 897
Créances de Leasing : encours financiers		301 956 478	272 353 323
Moins : provisions 1		<11 805 439>	<11 379 908>
	<b>2.1</b>	<b>290 151 039</b>	<b>260 973 415</b>
Créances de Leasing : impayées		29 493 822	26 615 712
Moins : provisions 2		<16 221 002>	<16 614 261>
	<b>2.2</b>	<b>13 272 821</b>	<b>10 001 450</b>
Créances de leasing encours	<b>2.3</b>	<b>2 334 786</b>	<b>5 663 032</b>
Portefeuille titre de placement		0	0
Portefeuille titres d'investissement	<b>3</b>	5 882 662	6 175 560
Titres d'investissement		7 287 006	7 678 155
Moins : provisions 3		<1 404 344>	<1 502 595>
Valeurs immobilisées	<b>4</b>	7 668 541	7 791 943
Immobilisations propres		13 316 468	12 922 563
Moins : Amortissement		<5 647 927>	<5 130 620>
Immobilisations corporelles en cours		16 089	8 888
Autres Actifs	<b>5</b>	3 849 479	3 827 646
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>335 405 881</b>	<b>309 538 313</b>

**BH LEASING**

**BILAN ARRETE AUX 31/12/2025**

(En dinars tunisiens)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b><u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u></b>			
<b>PASSIFS</b>			
Dettes envers les établissements financiers		0	0
Dettes envers la clientèle	<b>6</b>	3 119 840	3 421 012
Emprunts et dettes rattachées	<b>7</b>	255 830 615	235 685 946
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>8</b>	28 140 102	24 500 201
Autres passifs courants	<b>9</b>	6 194 300	6 645 878
<b>Total des passifs</b>		<b>293 284 856</b>	<b>270 253 037</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 549 556	1 490 146
Autres réserves		1 413 539	4 300 539
Réserves pour fonds social		174 854	193 392
Résultats reportés		1 128 789	<5 597 496>
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>39 266 738</b>	<b>35 386 580</b>
Résultat de l'exercice		2 854 287	3 898 695
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>	<b>10</b>	<b>42 121 025</b>	<b>39 285 275</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>335 405 881</b>	<b>309 538 313</b>

<b>BH LEASING</b>			
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2025</b>			
<b>(En dinars tunisiens)</b>			
	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
	<b>19-1</b>		
Engagement de financement en faveur de la clientèle		23 252 764	21 797 902
Engagements sur titres		0	0
<b>Engagements donnés</b>		<b>23 252 764</b>	<b>21 797 902</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
	<b>19-2</b>		
Garanties Reçues		22 185 920	21 634 911
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs		77 563 619	64 884 395
<b>Engagements reçus</b>		<b>99 749 539</b>	<b>86 519 306</b>
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>			
Emprunts obtenus non encore encaissés		0	0
<b>Engagements réciproques</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**BH LEASING**

**ETAT DE RESULTAT (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025**

**(En dinars tunisiens)**

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing		42 088 152	39 287 837
Variation des produits réservés		<361 099>	629 975
Charges financières nettes		<24 292 030>	<23 349 699>
Produits des placements		891 471	1 967 292
<b>Produits nets</b>	<b>11</b>	<b>18 326 494</b>	<b>18 535 404</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Charges de personnel	12	<8 485 920>	<7 347 478>
Dotations nettes aux provisions pour créances douteuses	13	<3 032 215>	<2 612 940>
Dotations ou reprises sur titres		98 251	0
Dotations aux amortissements des immo propres	14	<517 307>	<479 416>
Dotations nettes pour risques et charges		0	<65 000>
Autres charges d'exploitation	15	<3 144 726>	<2 886 861>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>&lt;15 081 917&gt;</b>	<b>&lt;13 391 696&gt;</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 244 578</b>	<b>5 143 709</b>
Autres gains ordinaires	16	407 305	552 731
Autres pertes ordinaires		<470>	<18 796>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>3 651 412</b>	<b>5 677 644</b>
Impôt sur les sociétés	17	<664 271>	<1 482 458>
Impôt sur placement			
Contribution sociale de solidarité	17	<132 854>	<296 492>
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>2 854 287</b>	<b>3 898 695</b>
Eléments extraordinaires		0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 854 287</b>	<b>3 898 695</b>

<b>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</b>		
<b>(En dinars tunisiens)</b>		
	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	206 163 590	191 099 490
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing	<187 092 856>	<169 151 021>
Sommes versés aux personnel & fournisseurs	<9 048 700>	<5 920 360>
Intérêts payés CMT	<24 762 849>	<19 791 649>
Autres flux de trésorerie	<181 199>	<1 637 028>
Etat impôts et taxes payés	<8 566 592>	<6 748 627>
<b>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</b>	<b>&lt;23 488 607&gt;</b>	<b>&lt;12 149 197&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>		
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres	<136 579>	<6 389 373>
Enc. De la cession d'immob. Propres	0	30 691
Déc. de la cession. d'immo. Financières	0	0
Enc. de la cession. d'immo. Financières	0	0
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements</b>	<b>&lt;136 579&gt;</b>	<b>&lt;6 358 682&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés au financement</b>		
Enc. provenant des emprunts	102 500 000	109 819 844
Remboursements d'emprunts	-81 740 729	<95 497 377>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>20 759 271</b>	<b>14 322 466</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>15 096 379</b>	<b>19 281 792</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>12 230 464</b>	<b>15 096 379</b>

## **Notes aux états financiers :**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la Société « BH LEASING » arrêtés au 31/12/2025, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

### **2- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

#### **2-1- Les créances immobilisées et provisions y afférentes :**

##### ***A. Créances immobilisées :***

Les contrats de leasing établis par « BH LEASING » transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de la norme (NCT 41), la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

***B. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :***

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ <b>A</b> : Actifs courants	0 %
▪ <b>B1</b> : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ <b>B2</b> : Actifs incertains	20 %
▪ <b>B3</b> : Actifs préoccupants	50 %
▪ <b>B4</b> : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

<b>Biens donnés en leasing</b>	<b>Décote annuelle</b>
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

### ***C. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :***

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations.

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Estimation des taux de provisions moyens
- e) Détermination de la provision collective à constater

### ***D. Provisions additionnelles***

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

## 2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

## 2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

### a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

### b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

## 2.4. Placement à court terme et à long terme :

### 2.4.1. Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés

à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

#### **2.4.2 Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

### **2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### **2.5. Départ à la retraite :**

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

### 3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

#### Note 1 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2025, à **12 230 464 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Banques	12 228 701	15 096 082
Caisses	1 764	297
<b>Total</b>	<b>12 230 464</b>	<b>15 096 379</b>

#### Note 2 - Créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2025, le montant des créances sur la clientèle a atteint **305 758 645 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Créances de Leasing : encours financiers	302 061 534	272 463 867
Créances de Leasing : impayées	29 493 822	26 615 712
Créances de leasing encours	2 334 786	5 663 032
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-105 056	-110 544
<b>Total brut des créances de leasing</b>	<b>333 785 086</b>	<b>304 632 067</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions sur encours	-5 211 376	-5 211 376
Provisions pour dépréciation des impayés	-12 117 446	-12 871 805
Provisions collectives	-4 866 800	-4 461 589
Provisions additionnelles	-1 727 263	-1 706 943
Marges réservées	-4 103 555	-3 742 456
<b>Total net des créances de leasing</b>	<b>305 758 645</b>	<b>276 637 897</b>

#### Note 2.1 - Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2025, le montant net des encours financiers a atteint **290 151 039 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations données en Leasing	19 145 105	19 229 957
Amortissements Leasing	-18 389 445	-18 474 226
Créances immobilisées	301 305 873	271 708 136
<b>Sous-total</b>	<b>302 061 534</b>	<b>272 463 867</b>
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-105 056	-110 544
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés COVID-19		
<b>Créances de leasing : encours financiers</b>	<b>301 956 478</b>	<b>272 353 323</b>
Provisions sur encours	-5 211 376	-5 211 376
Provisions collectives	-4 866 800	-4 461 589
Provisions additionnelles	-1 727 263	-1 706 943

<b>Total des provisions</b>	<b>-11 805 439</b>	<b>-11 379 908</b>
<b>Valeurs Nettes</b>	<b>290 151 039</b>	<b>260 973 415</b>

**Note 2.1.1 - Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :**

Le poste créances immobilisées nettes des produits financiers non acquis au 31 décembre 2025 a atteint **379 520 732 DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	109 328 714	103 261 757
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	186 774 372	166 334 155
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	5 853 391	2 757 411
<b>Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)</b>	<b>301 956 477</b>	<b>272 353 323</b>
<b>Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	35 847 993	31 485 480
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	41 013 746	33 019 947
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	702 516	378 968
<b>Total des produits financiers non acquis (B)</b>	<b>77 564 255</b>	<b>64 884 395</b>
<b>Total (A) + (B)</b>	<b>379 520 732</b>	<b>337 237 718</b>

**Note 2.2 - Créances de leasing impayées :**

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 31 décembre 2025, un solde net de **13 272 821 DT** et s'analyse comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Créances clients	29 493 822	26 615 712
Provisions pour dépréciation comptes clients	-12 117 446	-12 871 805
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494
Marges réservées	-3 836 062	-3 474 963
<b>Total</b>	<b>13 272 821</b>	<b>10 001 450</b>

### Note 2.3 - Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs Nécessitant un suivi particulier	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs Préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours financiers	240 867 183	43 308 671	1 429 577	3 381 598	13 074 502	302 061 531
Impayés	36 404	5 793 374	399 091	1 620 397	21 644 557	29 493 823
Intérêts capitalisés d'avance	0	0	0	0	-105 059	-105 059
Créance de leasing en cours	2 334 786	0	0	0	0	2 334 786
<b>TOTAL CREANCE DE LEASING</b>	<b>243 238 372</b>	<b>49 102 045</b>	<b>1 828 668</b>	<b>5 001 995</b>	<b>34 614 000</b>	<b>333 785 080</b>
Dettes envers la clientèle	3 009 436	50 652	5 800	0	53 952	3 119 840
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>240 228 936</b>	<b>49 051 392</b>	<b>1 822 868</b>	<b>5 001 995</b>	<b>34 560 048</b>	<b>330 665 240</b>
Engagement Hors Bilan (Affaires commandées + Approuvées)	22 976 191	276 574	0	0	0	23 252 764
<b>TOTAL ENGAGEMENT</b>	<b>263 205 127</b>	<b>49 327 966</b>	<b>1 822 868</b>	<b>5 001 995</b>	<b>34 560 048</b>	<b>353 918 004</b>
Produits réservés (Marges)	0	0	100 122	454 165	3 549 268	4 103 556
Provisions (Encours + impayés)	0	0	59 435	472 655	16 796 733	17 328 822
Provisions additionnelles	0	0	0	0	1 727 263	1 727 263
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 et B4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>159 557</b>	<b>926 820</b>	<b>22 073 264</b>	<b>23 159 641</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>263 205 127</b>	<b>49 327 966</b>	<b>1 663 311</b>	<b>4 075 174</b>	<b>12 486 784</b>	<b>330 758 363</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2025</b>			<b>0,52%</b>	<b>1,41%</b>	<b>9,76%</b>	
			<b>11,69%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2024</b>			<b>11,78%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2025</b>			<b>8,75%</b>	<b>18,53%</b>	<b>63,87%</b>	
			<b>55,96%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024</b>			<b>61,86%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

#### Note 2.4 - Analyse par secteur d'activité

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Bâtiment et travaux publics	20 757 269	19 628 466
Industrie	52 360 119	54 234 787
Tourisme	47 753 094	41 479 715
Commerce et service	164 474 217	147 272 761
Agriculture	46 210 654	36 463 853
<b>Total</b>	<b>331 555 353</b>	<b>299 079 582</b>

#### Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **5 882 662 DT** et s'analyse ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Immobilisations financières	7 287 006	7 678 155
Provisions sur immobilisations financières	-1 404 344	-1 502 595
<b>Total net</b>	<b>5 882 662</b>	<b>6 175 560</b>

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 01/01/2025	Mouvements 2025			Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2025
		Acquisition/ Reclassement	Cession	Valeurs au 31/12/25	au Valeurs au 01/01/2025	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2025	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
BH ASSURANCE	1 167 756	0	0	1 167 756	0	0	0	1 167 756
BH EQUITY	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY	5 206 702	0	391 149	4 815 553	1 355 747	98 251	1 257 496	3 558 057
Fonds gérés ATID	67 550	0	0	67 550	10 766	0	10 766	56 784
<b>Total</b>	<b>7 678 155</b>	<b>0</b>	<b>391 149</b>	<b>7 287 006</b>	<b>1 502 595</b>	<b>98 251</b>	<b>1 404 344</b>	<b>5 882 662</b>

Le portefeuille titres au 31/12/2025 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/25	Provision au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2025
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	15 084	0
BH ASSURANCE	2 660 000	46 617	1,75%	1 167 756	0	1 167 756
BH EQUITY	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	0
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	0
Fonds gérés BH EQUITY				4 815 553	1 257 496	3 558 057
Fonds gérés ATID				67 550	10 766	56 784
<b><u>Total</u></b>				<b>7 287 006</b>	<b>1 404 344</b>	<b>5 882 662</b>

**Note 4 - Immobilisations propres :**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2025 un total net de **7 684 631 DT** et se détaille comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Val. Brute au 01/01/25</i>	<i>Acquisition 2025</i>	<i>Cession 2025</i>	<i>Val. Brute au 31/12/2025</i>	<i>Amort au 01/01/2025</i>	<i>Dotations 2025</i>	<i>Amort sur cession</i>	<i>Amort au 31/12/2025</i>	<i>VCN au 31/12/2025</i>
Logiciels	3 472 367	42 623		3 514 990	3 121 127	295 526	0	3 416 654	98 336
Terrain	1 735 697			1 735 697	0		0	0	1 735 697
Constructions	5 384 207			5 384 207	114 890	10 568	0	125 458	5 258 749
A.A.I.	744 906	3 840		748 746	517 265	41 780	0	559 045	189 701
M.M.B.	220 248	6 209		226 457	172 857	8 499	0	181 356	45 101
Matériels Informatiques	953 564	188 027		1 141 590	884 134	89 436	0	973 569	168 021
Autres matériels	62 327			62 327	60 555	905	0	61 461	866
Matériel roulant	349 248	153 206		502 455	259 792	70 593	0	330 385	172 070
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	8 888	7 201		16 089	0		0	0	16 089
<b>Total</b>	<b>12 931 451</b>	<b>401 106</b>	<b>0</b>	<b>13 332 558</b>	<b>5 130 620</b>	<b>517 307</b>	<b>0</b>	<b>5 647 927</b>	<b>7 684 631</b>

## Note 5 - Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **3 849 479 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	Note	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs, avances et acomptes		160	160
Cautionnements		6 650	6 650
Frais d'émission des emprunts	5.1	487 714	553 909
Prêts au personnel long terme		467 507	344 037
Charges comptabilisées d'avance		-	-
Etat, impôts et taxes	5.2	1 430 667	2 283 551
Comptes d'attente		1 019 857	636 509
Débiteurs divers		520	11
Produits à recevoir		462 884	29 297
<b>Total brut</b>		<b>3 875 959</b>	<b>3 854 126</b>
Provisions pour dépréciations des actifs courants		- 26 480	- 26 480
<b>Total net</b>		<b>3 849 479</b>	<b>3 827 646</b>

### Note 5.1 - Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

- (a) Les charges à répartir concernent les frais de changement de la dénomination sociale de la société et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.
- (b) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 230 695 DT figure parmi les charges financières.

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions 2025			VCN
	Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	2 219 094	164 500	2 383 594	1 665 185	230 695	1 895 880	487 714
<b>Total</b>	<b>2 219 094</b>	<b>164 500</b>	<b>2 383 594</b>	<b>1 665 185</b>	<b>230 695</b>	<b>1 895 880</b>	<b>487 714</b>

### Note 5.2 - Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint **1 430 667 DT** au 31 décembre 2025 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Retenues à la source sur placements & jetons	96 456	458 693
Acomptes provisionnels et crédit d'IS	1 334 211	1 824 858
<b>Total</b>	<b>1 430 667</b>	<b>2 283 551</b>

**Note 6 - Dettes envers la clientèle :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 3 119 840 DT. Il se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Avances et acomptes reçus des clients	3 119 840	3 421 012
<b>Total</b>	<b>3 119 840</b>	<b>3 421 012</b>

**Note 7 - Emprunts et dettes rattachées :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 255 830 615 DT. Il se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Banques locales	203 603 224	158 177 608
Banques étrangères	7 111 111	9 333 333
Emprunts obligataires	41 610 000	54 010 000
Certificats de leasing	0	0
Certificats de dépôt	0	10 000 000
Autres crédits à court terme	0	0
Crédit leasing	0	44 123
<b>Total des emprunts</b>	<b>252 324 335</b>	<b>231 565 065</b>
Intérêts courus sur emprunts bancaires et	3 473 328	4 618 285
Intérêts courus sur certificats de leasing	32 951	0
Intérêts constatés d'avance sur certificats de	0	-466 651
Intérêts constatés d'avance sur autres	0	-30 753
<b>Total des dettes rattachées</b>	<b>3 506 280</b>	<b>4 120 881</b>
<b>Total des emprunts et dettes rattachées</b>	<b>255 830 615</b>	<b>235 685 946</b>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>CREDITS BANCAIRES</b>						
<b>BANQUES LOCALES</b>						
BTE 2018	238 496		238 496	0	0	0
BTE 2021	2 820 008		1 556 652	1 263 356	-1 305	1 264 661
BTE 2023	8 147 551		1 223 049	6 924 502	5 564 315	1 360 187
BTE 2024	4 808 416		819 732	3 988 684	3 076 326	912 358
<b>TOTAL BTE</b>	<b>16 014 471</b>	<b>0</b>	<b>3 837 929</b>	<b>12 176 542</b>	<b>8 639 336</b>	<b>3 537 206</b>
STB 2020	105 263		105 263	0	0	0
STB 2021	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
STB 2022	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
STB 2023	1 400 000		400 000	1 000 000	600 000	400 000
<b>TOTAL STB</b>	<b>6 505 263</b>	<b>0</b>	<b>2 505 263</b>	<b>4 000 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>2 400 000</b>
AMEN BANK 2022	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
AMEN BANK 2023-1	4 000 000		1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK 2023-2	4 250 000		1 000 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
AMEN BANK 2025-1		10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
<b>TOTAL AMEN BANK</b>	<b>10 750 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>16 750 000</b>	<b>11 750 000</b>	<b>5 000 000</b>
BH 2018-1	3 750 000		1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BH 2018-2	3 750 000		1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BH 2018-3	2 142 857		2 142 857	0	0	0
BH 2020-1	1 539 329		441 488	1 097 841	470 503	627 337
BH 2020-3	1 725 178		869 995	855 183	171 037	684 146
BH 2021-1	2 066 349		751 396	1 314 953	563 557	751 396

BH 2021-2	8 571 432		2 142 856	6 428 576	4 285 720	2 142 856
BH 2022-1	4 750 000		1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
BH 2022-2	5 629 630		1 185 186	4 444 444	3 259 259	1 185 185
<b>TOTAL BH</b>	<b>33 924 775</b>	<b>0</b>	<b>10 533 778</b>	<b>23 390 997</b>	<b>15 000 076</b>	<b>8 390 921</b>
ATTIJARI 2018	370 380		370 380	0	0	0
ATTIJARI 2021	2 500 006		714 284	1 785 722	1 071 438	714 284
ATTIJARI 2022	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
<b>TOTAL ATTIJARI</b>	<b>5 370 386</b>	<b>0</b>	<b>2 084 664</b>	<b>3 285 722</b>	<b>1 571 438</b>	<b>1 714 284</b>
CREDIT AL BARAKA 2020-2	3 529 412		3 529 412	0	0	0
CREDIT AL BARAKA 2023-1	2 916 667		1 666 667	1 250 000	0	1 250 000
CREDIT AL BARAKA 2023-2	6 666 667		3 333 334	3 333 333	0	3 333 333
CREDIT AL BARAKA 2024-1	15 000 000		3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CREDIT AL BARAKA 2025-1		20 000 000	3 000 000	17 000 000	13 000 000	4 000 000
CREDIT AL BARAKA 2025-2		10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
CREDIT AL BARAKA 2025-3		10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
<b>TOTAL AL BARAKA</b>	<b>28 112 746</b>	<b>40 000 000</b>	<b>16 529 413</b>	<b>51 583 333</b>	<b>36 000 000</b>	<b>15 583 333</b>
CREDIT BT 2019-1	535 711		428 572	107 139	0	107 139
CREDIT BT 2019-2	357 133		285 716	71 417	0	71 417
CREDIT BT 2021	2 857 136		714 288	2 142 848	1 428 560	714 288
CREDIT BT 2022	7 142 857		1 428 572	5 714 286	4 285 714	1 428 571
CREDIT BT 2023	8 214 285		1 428 571	6 785 714	5 357 143	1 428 571
CREDIT BT 2024	12 500 000		1 785 716	10 714 284	8 928 568	1 785 716
<b>TOTAL BT</b>	<b>31 607 111</b>	<b>0</b>	<b>6 071 435</b>	<b>25 535 676</b>	<b>19 999 985</b>	<b>5 535 703</b>
BIAT 2022	7 142 857		1 428 571	5 714 286	4 285 714	1 428 571
BIAT 2025		10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
<b>TOTAL BIAT</b>	<b>7 142 857</b>	<b>10 000 000</b>	<b>1 428 571</b>	<b>15 714 286</b>	<b>12 285 714</b>	<b>3 428 571</b>
CREDIT ZITOUNA 2024-1	18 750 000		8 333 333	10 416 667	2 083 333	8 333 333
CREDIT ZITOUNA 2025-1		25 000 000	1 250 000	23 750 000	18 750 000	5 000 000

CREDIT ZITOUNA 2025-2		12 500 000	0	12 500 000	10 000 000	2 500 000
<b>TOTAL BANQUE ZITOUNA</b>	<b>18 750 000</b>	<b>37 500 000</b>	<b>9 583 333</b>	<b>46 666 667</b>	<b>30 833 333</b>	<b>15 833 333</b>
BTK 2025		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
<b>TOTAL BTK</b>	<b>0</b>	<b>5 000 000</b>	<b>500 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>Sous-total 1</b>	<b>158 177 609</b>	<b>102 500 000</b>	<b>57 074 386</b>	<b>203 603 223</b>	<b>141 179 883</b>	<b>62 423 352</b>
<b>BANQUES ETRANGERES</b>						
CREDIT BIRD 2016	5 333 333		1 333 333	4 000 000	2 666 667	1 333 333
CREDIT BIRD 2017	4 000 000		888 889	3 111 111	2 222 222	888 889
<b>TOTAL BIRD</b>	<b>9 333 333</b>	<b>0</b>	<b>2 222 222</b>	<b>7 111 111</b>	<b>4 888 889</b>	<b>2 222 222</b>
<b>Sous-total 2</b>	<b>9 333 333</b>	<b>0</b>	<b>2 222 222</b>	<b>7 111 111</b>	<b>4 888 889</b>	<b>2 222 222</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>167 510 942</b>	<b>102 500 000</b>	<b>59 296 608</b>	<b>210 714 334</b>	<b>146 068 772</b>	<b>64 645 574</b>
<b>EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>						
EMPRUNT SUBORDONNE 2018	600 000		600 000	0	0	0
EMPRUNT SUBORDONNE 2022	8 810 000		2 400 000	6 410 000	4 010 000	2 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2023	9 600 000		2 400 000	7 200 000	4 800 000	2 400 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2024-1	20 000 000		4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2024-2	15 000 000		3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
<b>TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>	<b>54 010 000</b>	<b>0</b>	<b>12 400 000</b>	<b>41 610 000</b>	<b>29 810 000</b>	<b>11 800 000</b>
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>54 010 000</b>	<b>0</b>	<b>12 400 000</b>	<b>41 610 000</b>	<b>29 810 000</b>	<b>11 800 000</b>

CERTIFICATS DE DEPOTS						
BH ASSURANCE	2 000 000		2 000 000	0	0	0
<b>TOTAL CD ASSURANCE SALIM</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
KHALIFA ATTOUN	8 000 000		8 000 000	0	0	0
<b>TOTAL CD KHALIFA ATTOUN</b>	<b>8 000 000</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CREDIT DE LEASING						
CREDIT ATTIJARI LEASING	44 123	0	44 123	0	0	0
<b>TOTAL CREDIT DE LEASING</b>	<b>44 123</b>	<b>0</b>	<b>44 123</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>231 565 065</b>	<b>102 500 000</b>	<b>81 740 732</b>	<b>252 324 334</b>	<b>175 878 772</b>	<b>76 445 574</b>

**Note 8 - Fournisseurs et comptes rattachés :**

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un solde **28 140 102 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Fournisseurs Leasing	26 886 782	23 784 878
Fournisseurs divers	1 253 320	715 323
<b>Total</b>	<b>28 140 102</b>	<b>24 500 201</b>

**Note 9- Autres passifs courants :**

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2025 à **6 194 300 DT** et se détaille comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Etat, TVA à payer	528 457	548 056
Etat, impôts et taxes	762 099	584 610
CNSS à payer	736 248	517 719
Compte d'attente	0	122 805
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	717
Assurance Groupe	0	
Impôts sur les bénéfices	664 271	1 482 458
Personnel rémunération due	426 599	0
Contribution sociale de solidarité	132 854	296 492
Charges à payer	1 228 791	1 423 106
Provisions pour congés payés	535 115	422 703
Provisions pour risques	35 072	198 663
Produits constatés d'avance	1 140 244	1 044 702
Créditeurs divers	500	515
<b>Total</b>	<b>6 194 300</b>	<b>6 645 878</b>

**Note 10 - Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales	1 549 556	1 490 146
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	1 109 047	3 996 047
Réserves pour fonds social	174 854	193 392
Résultats reportés	1 128 789	-5 597 496
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>39 266 738</b>	<b>35 386 580</b>
Résultat de la période (1)	2 854 287	3 898 695
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>	<b>42 121 025</b>	<b>39 285 275</b>
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	0,408	0,557

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 42 121 025 DT et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 490 146</b>	<b>3 996 047</b>	<b>304 492</b>	<b>221 585</b>	<b>-10 708 593</b>	<b>1 961 523</b>	<b>32 265 200</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2022						1 961 523	-1 961 523	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-12 702		0	-12 702
Résultat 2023							3 149 573	3 149 573
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 490 146</b>	<b>3 996 047</b>	<b>304 492</b>	<b>208 883</b>	<b>-8 747 070</b>	<b>3 149 573</b>	<b>35 402 071</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2023						3 149 573	-3 149 573	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-15 491			-15 491
Résultat 2024							3 898 695	3 898 695
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 490 146</b>	<b>3 996 047</b>	<b>304 492</b>	<b>193 392</b>	<b>-5 597 497</b>	<b>3 898 695</b>	<b>39 285 275</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2024		59 410	-2 887 000			6 726 286	-3 898 695	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-18 538			-18 538
Résultat 2025							2 854 287	2 854 287
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>35 000 000</b>	<b>1 549 556</b>	<b>1 109 047</b>	<b>304 492</b>	<b>174 854</b>	<b>1 128 789</b>	<b>2 854 287</b>	<b>42 121 025</b>

**Note 11 - Produits nets de leasing :**

Les produits nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2025 à 18 326 494 DT et s'analysent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Loyers leasing	39 988 740	36 287 713
Intérêts de retard	1 188 579	2 168 294
Services annexes	910 833	831 830
<b><u>Intérêts sur loyers leasing</u></b>	<b>42 088 152</b>	<b>39 287 837</b>
- Dotation marge	-1 039 153	-686 220
- Reprise marge	678 054	1 316 195
<b><u>Variations des marges réservées</u></b>	<b>-361 099</b>	<b>629 975</b>
<b><u>Charges Financières nettes</u></b>	<b>-24 292 030</b>	<b>-23 349 699</b>
<b><u>Produit des placements</u></b>	<b>891 471</b>	<b>1 967 292</b>
<b>Produits nets de leasing</b>	<b>18 326 494</b>	<b>18 535 404</b>

**Note 11.1 - Charges financières nettes :**

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2025 à 24 292 030 DT et se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Intérêts sur emprunts - ATB	0	0
Intérêts sur emprunts - BTE	1 556 472	1 648 987
Intérêts sur emprunts - BT	3 094 910	2 454 071
Intérêts sur emprunts - BNA	0	32 933
Intérêts sur emprunts - BH	2 593 731	4 226 632
Intérêts sur emprunts - AMEN BANK	1 515 478	1 403 210
Intérêts sur emprunts - ATTIJARI BANK	458 424	814 539
Intérêts sur emprunts - STB	597 636	924 225
Intérêts sur emprunts - BIAT	740 004	896 643
Intérêts sur emprunts - Zitouna	2 322 014	1 886 781
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	4 803 991	4 521 195
Intérêts sur emprunts - BIRD	739 478	971 190
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	5 048 468	2 268 851
Intérêts sur emprunts - BTK	239 323	
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	0	3 329
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	24 004	179 278
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BH CAPITALISATION	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	0	0
Intérêts sur certificat de dépôt KHALIFA ATTOUN	442 647	821 559
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BHO	0	146 182
Intérêts sur crédit leasing	1 726	7 966
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>24 178 304</b>	<b>23 207 573</b>

Agios débiteurs	0	500
Agios créditeurs et intérêts des placements	-121 851	-55 679
Pertes de changes	4 881	8 082
Résorption des frais d'émission des emprunts	230 695	189 223
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>113 725</b>	<b>142 127</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 292 030</b>	<b>23 349 699</b>

**Note 11.2 - Produits des placements :**

Les produits de placements s'élèvent au 31 décembre 2025 à **891 471 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur placements et emprunt obligataire	575 930	1 797 675
Jetons de présence	32 188	32 188
Dividendes	283 354	137 429
Plus-value	0	0
<b>Total</b>	<b>891 471</b>	<b>1 967 292</b>

**Note 12 - Charges du personnel :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à **8 485 920 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Salaires primes et compléments de salaires	6 342 442	5 766 719
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	2 031 066	1 445 004
Variation de la provision pour congés à payer	112 412	135 755
<b>Total</b>	<b>8 485 920</b>	<b>7 347 478</b>

**Note 13 - Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :**

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2025, à **3 032 215 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 461 707	3 167 389
Dotations aux provisions collectives	405 211	279 759
Créances radiées	3 361 043	6 923 065
Reprises sur provision créances radiées	0	-6 923 065
Dotations aux provisions additionnelles	20 319	1 555 456
Reprises de provisions sur la clientèle	-4 216 066	-2 389 664
<b>Total</b>	<b>3 032 215</b>	<b>2 612 940</b>

**Note 14 - Dotation aux amortissements des immobilisations propres :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 517 307 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Logiciels	295 526	315 873
Constructions	27 170	28 920
A.A.I.	25 179	19 230
M.M.B.	8 499	6 974
M. Informatiques	89 436	38 643
Autres matériels	905	1 077
Matériels roulants	70 593	68 699
<b>Total</b>	<b>517 307</b>	<b>479 416</b>

**Note 15 - Autres charges d'exploitation :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 3144 726 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Achats de matières et fournitures	141 489	189 241
<b>Total des achats</b>	<b>141 489</b>	<b>189 241</b>
Charges locatives	555 309	523 100
Entretiens et réparations	561 317	566 555
Primes d'assurances	45 995	42 365
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>1 162 621</b>	<b>1 132 020</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	313 558	305 345
Publicités, publications, relations publiques	159 219	134 280
Déplacements, missions et réceptions	42 445	65 162
Frais postaux et de télécommunications	184 065	185 115
Formation	59 295	45 391
Services bancaires	168 601	31 878
Divers services extérieurs	53 172	71 752
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>980 356</b>	<b>838 922</b>
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	137 240	139 659
Autres charges diverses	62 748	62 828
<b>Total des charges diverses</b>	<b>199 988</b>	<b>202 487</b>
Impôts et taxes sur rémunération	189 837	161 307
TCL	97 147	20 681
Droits d'enregistrement et de timbres	2 865	10 079
Autres impôts et taxes	82 558	57 302
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>372 407</b>	<b>249 369</b>
<b>Résorption des charges à répartir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Commission / C A	100 873	74 232
Commission SICAV BHO	21 311	14 396

BVMT bourse de TUNIS	2 501	3 001
Commission de gestion BH EQUITY	75 741	67 803
Autres commissions	87 440	115 389
<b>Total des commissions</b>	<b>287 865</b>	<b>274 822</b>
<b>Total</b>	<b>3 144 726</b>	<b>2 886 861</b>

**Note 16 - Autres gains ordinaires :**

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2025 à 407 305 DT. Il est constitué principalement des profits exceptionnels.

**Note 17 - Impôt sur les bénéfices :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Impôt sur les sociétés	664 271	1 482 458
Contribution sociale de solidarité	66 427	148 246
Contribution conjoncturelle	66 427	148 246
<b>Total</b>	<b>797 125</b>	<b>1 778 949</b>

**Le décompte fiscal de la société au 31/12/2025 se présente comme suit :**

Libellés	
BENEFICE (PERTE) NET	3 651 412
Réintégration provisions clients	3 461 707
Réintégration provisions collectives	405 211
Réintégration provisions additionnelles Additionnelle	20 319
Réintégration provisions pour Risque et Charges	0
Réintégration des pertes	0
Réintégration provisions sur titres non cotés	-
Réintégration des pénalités et amendes	0
Déduction des dividendes	-283 354
Déduction Reprise SEPTA	-107 381
<b>BENEFICE AVANT DEDUCTION DES PROV</b>	<b>7 147 915</b>
Déduction provisions clients	-3 461 707
Déduction provisions collectives	-405 211
Déduction provisions additionnelles	-20 319
Déduction pour dépréciation des titres cotés en bourse	-
<b>BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV</b>	<b>3 260 677</b>
<b>BENEFICE (PERTE) avant réinvestissement</b>	<b>3 260 677</b>
Réinvestissement exonéré	-1 600 000
<b>BENEFICE APRES réinvestissement exonéré</b>	<b>1 660 677</b>
<b>IMPOT / STE 40 %</b>	<b>-664 271</b>
Contribution conjoncturel (4%)	-66 427
Contribution sociale de solidarité (4%)	-66 427
<b>BENEFICE (PERTE) APRES IMPOT</b>	<b>2 854 287</b>
<b>RESULTAT FISCAL APRES AMORT</b>	<b>2 854 287</b>

**Note 18 - L'état de flux de trésorerie :**

La variation des flux de trésoreries au cours de l'année 2025 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2025 avec un solde de 12 230 464 DT contre 15 096 379 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde négatif de 23 488 607 DT à la clôture de l'exercice 2025 contre un solde négatif de 12 149 197 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2025 dont le montant s'élève à 12 230 464 Dinars se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités et équivalents de liquidités	12 230 464	15 096 379
<b>Total</b>	<b>12 230 464</b>	<b>15 096 379</b>

**Note 19 - Etat des Engagements Hors Bilan :****Note 19.1- Engagements donnés :**Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2025 à **23 252 764** DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 - Analyse classification des actifs).

**Note 19.2- Engagements reçus :**Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2025 à 22 185 920 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs sont 77 563 619 DT au 31 décembre 2025 à DT et sont constitués du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 décembre 2025.

**Note 20 - Informations sur les parties liées**

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

**20.1- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » : Fonds Gérés**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,

- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,

- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2025 s'élève à 75 740 Dinars.

A la date de clôture de l'exercice 2025, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent 4 815 553 Dinars.

### **20.2- Convention de Location siège avec BH ASSURANCE**

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n° 1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2025 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de 417 662 Dinars à la date de clôture de l'exercice.

### **20.3- Assurances souscrites auprès de BH ASSURANCE**

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **729 655 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

<b>Police</b>	<b>Charges de l'exercice</b>
Assurance groupe	432 800
IDR	260 381
Assurance Automobile	16 905
Assurance Multirisques professionnelles	11 290
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 296
<b>Total</b>	<b>729 655</b>

### **20.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Convention de tenue de registre des actionnaires**

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 4 000 Dinars hors taxes en contrepartie des services fournis.

## **20.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » :**

### **5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2022**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

### **5.2.2 Emprunt obligataire 2023**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2023, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

### **5.2.3 Emprunt obligataire 2024-1**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-1, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

### **5.2.4 Emprunt obligataire 2024-2**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-2, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

#### 20.6- Contrat de leasing

Le détail des contrats de leasing conclues entre la BH LEASING et les parties liées se présente comme suit :

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
BH IINVEST	68 491	13,39%	17 175	2 917
BH IINVEST	122 801	13,06%	47 481	5 195
STIMEC	62 784	13,75%	8 314	656
<b>Total</b>	<b>254 076</b>		<b>72 970</b>	<b>8 768</b>

#### 20.7- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Certificats de dépôts	Emprunts Obligataire / Subordonné	Total des encours	Charges financières
BH BANK	23 390 996		3 500 000	26 890 996	3 014 832
BH ASSURANCE		2 000 000	7 370 000	9 370 000	557 999
BH EQUITY			1 000 000	1 000 000	71 153
<b>Total</b>	<b>23 390 996</b>	<b>2 000 000</b>	<b>11 870 000</b>	<b>37 260 996</b>	<b>3 643 984</b>

#### Note 21 - Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 04 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### Note 22 - Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG

BH Leasing (BHL) a structuré sa démarche de responsabilité sociétale autour d'un système de gestion ESG visant à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de ses activités et processus de décision.

Dans ce cadre, BHL s'appuie sur les principales lignes directrices et cadres internationaux en matière de durabilité, notamment les lignes directrices de l'ISO 26000, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, les standards de performance de la SFI (IFC), ainsi que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le reporting extra-financier sera élaboré en référence aux standards GRI (Global Reporting Initiative), permettant d'assurer la transparence et la comparabilité des informations publiées.

La stratégie ESG de BHL vise à maîtriser ses impacts directs et indirects, promouvoir des pratiques responsables et renforcer l'amélioration continue de sa performance durable.

Les principaux risques ESG identifiés concernent :

- les risques environnementaux, liés notamment au financement d'activités à impact environnemental, aux exigences réglementaires et aux risques climatiques ;
- les risques sociaux, incluant la diversité, la santé et sécurité au travail, ainsi que les relations avec les parties prenantes ;
- les risques de gouvernance, tels que les risques de corruption, de non-conformité et d'atteinte à la réputation.

Ces risques font l'objet d'une cartographie dédiée et sont encadrés par des politiques internes, des procédures de due diligence ESG, ainsi qu'un dispositif de suivi et de reporting régulier.

# **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « BH LEASING » ,**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 2024, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « BH LEASING » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

## **I- Rapport d'audit sur les états financiers 1- Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH LEASING » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de Résultat, l'état de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **335 405 881 DT** et un résultat net bénéficiaire de **2 854 287 DT**.

À notre avis, les états financiers de la Société, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### Evaluation des provisions constituées sur la clientèle

La société « BH LEASING » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents et comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2025, le total des créances sur la clientèle s'élève à **333 785 086 DT**. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à **23 922 885 DT** et à **4 103 555 DT**.

Compte tenu, de la nature de ce risque et des critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

### **3- Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **4- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1- Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis le 23 mars 2026**

**Les commissaires aux  
comptes**

**P / F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
Mme Emna RACHIKOU**

**P / Cabinet CPA Tunisie  
Mme Imen MANSOURI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « BH LEASING » ,**

1- En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n° 2016-48, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2- Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

**I- CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**I-A- CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT CONCLUES EN 2025**

**1- Contrat de leasing**

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 Mars 2025, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **122 801 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de **13,06%** et sur une période de trois années. L'encours des financements au 31 décembre 2025 s'élève à **47 481 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **5 195 Dinars**.

**I-B- OPERATIONS REALISEES EN 2025 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS :**

**1- Conventions conclues avec la BH Bank :**

**1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :**

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « BH Bank » au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2025
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	2 750 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	2 750 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	0
2020-1	Moyen terme	4 617 987	1,00%	855 183
2020-3	Moyen terme	4 391 362	1,00%	1 097 840

2021-1	Moyen terme	4 696 235	1,00%	1 314 953
2021-2	Moyen terme	15 000 000	1,00%	6 428 576
2022-1	Moyen terme	7 000 000	2,00%	3 750 000
2022-2	Moyen terme	8 000 000	2,00%	4 444 444
2023	Emprunt subordonné	2 500 000	10,6% Taux	1 500 000
2024	Emprunt obligataire	2 500 000	10,7% Taux	2 000 000
<b>Total</b>		<b>83 705 584</b>		<b>26 890 996</b>

Le montant des charges financières de l'exercice 2025 au titre de ces crédits s'élève à **3 014 832 Dinars**.

## 2- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » :

### 2.1. Fonds Gérés :

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société « BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2025 s'élève à **75 741 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2025, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **4 815 553 Dinars**.

### 2.2. Emprunt obligataire :

1/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2023-1 » pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,6%, par la « BH EQUITY » s'élève à **1 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **71 153 Dinars**.

## 3- Conventions conclues avec la société « BH ASSURANCE » :

### 4.1. Certificats de dépôt

Montant Nominal	Taux	Du	Au
2 000 000	9,70%	24/02/2024	18/02/2025

Les charges financières comptabilisées en 2025 au titre de ces opérations s'élèvent à **24 004 Dinars**.

### 4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n° 1 en date du 03/08/2015, la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2025 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **417 663 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

#### **4.3. Assurances**

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **729 655 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

<b>Police</b>	<b>Charges de l'exercice</b>
Assurance groupe	432 800
IDR	260 381
Assurance Automobile	16 905
Assurance Multirisques professionnelles	11 290
Assurance Accident individuel	4 961
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 296
<b>Total</b>	<b>729 655</b>

#### **4.4. Emprunt obligataire**

1 / La société « BH LEASING » a émis un emprunt SUBORDONNE 2022-1, pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 9,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 000 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **38 837 Dinars**.

2/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2023- 1 » pour un montant total de 12 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,6%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **500 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **35 576 Dinars**.

3/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2024- 1 » pour un montant total de 20 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **1 930 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **173 914 Dinars**.

4/ La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire « BH LEASING 2024- 2 » pour un montant total de 15 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de fixe de 10,7%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 940 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **285 668 Dinars**.

#### **4- Convention conclue avec la société « BH INVEST » :**

##### **5-1 Convention de tenue de registre des actionnaires**

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à **4 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

##### **5-2 Convention de placement**

###### **5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2022**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2022, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

###### **5.2.2 Emprunt obligataire 2023**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2023, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

###### **5.2.3. Emprunt obligataire 2024-1**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-1, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA.

###### **5.2.4 Emprunt obligataire 2024-2**

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire 2024-2, émis durant l'exercice 2024, aux conditions ci-après :

- Une commission de placement de 0,70 % du montant global de l'emprunt.
- Une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

Les commissions constatées à ce titre en 2025 s'est élevée à 2 000 DT HTVA

##### **5-3 Contrat de leasing**

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 juin 2024, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **68 491 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de **13,39%** et sur une période de trois années. L'encours des financements au 31 décembre 2025 s'élève à **17 175 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **2 917 Dinars**.

#### **5- Convention conclue avec la société « STIMEC » :**

La société « BH LEASING » a conclu durant l'exercice 2022 un contrat de location au profit de la société « STIMEC » qui porte sur un matériel d'exploitation pour un montant de **62 784 Dinars**.

Ce contrat est conclu avec un taux de 13,75% sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2025 est de **8 314** et les produits constatés s'élèvent à **656 Dinars**.

#### **6 -Convention conclue avec la société « BH IMMO » :**

La société « BH LEASING » a conclu au cours de l'exercice 2024 une convention avec « BH IMMO » (filiale de la BH Bank) afin de définir les modalités et les conditions d'exécution de la mission d'ouvrage délégué pour ce qui concerne les études et la réalisation des travaux d'aménagement de notre immeuble sis au centre urbain à usage de bureau. La « BH IMMO » percevra une rémunération fixe de 50 712,850 HTVA. En cas où le montant de l'opération (Etudes et Travaux) dépasse le montant total de 743 420 DT TTC, la rémunération sera réajustée en appliquant un taux de 6,75% HT sur le montant définitif du projet.

La charge constatée à ce titre en 2025 s'est élevée à 3 575 DT HTVA

## **II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :**

Les obligations et engagements pris par la société BH LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

### **1. Rémunération du directeur général :**

La rémunération brute du Directeur Général au titre de l'exercice 2025, s'élève à **176 091 DT**.

Lors de sa réunion du 22 Juillet 2025, le Conseil d'Administration a procédé au remplacement du Directeur Général par intérim et a nommé un nouveau Directeur Général, dont la rémunération brute au titre de l'exercice 2025 s'élève à **31 079 DT** et lors de sa réunion du 31 Octobre 2025 le Conseil d'Administration a procédé au remplacement du Directeur Général et a nommé un nouveau Directeur Général par intérim, dont la rémunération brute au titre de l'exercice 2025 s'élève à **144 382 DT**.

### **2. Rémunération des membres du conseil d'administration 2-1**

#### **Jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **6 250 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2025 s'élève à **53 571 Dinars**.

#### **2-2 Rémunération des comités**

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ceux du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de **6 250 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2025 s'élève à **46 786 Dinars**.

### **3. Indemnité servie au président du conseil**

Une indemnité annuelle brute de **9 375 Dinars** a été servie au président du conseil d'administration

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 23 Mars 2026**

#### **Les commissaires aux comptes**

**P / F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
Mme Emna RACHIKOU**

**P / Cabinet CPA Tunisie  
Mme Imen MANSOURI**

# FCP OPTIMA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

### Rapport sur l'audit des états financiers

---

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OPTIMA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 97.283.845 DT, un actif net de 97.042.159 DT et un résultat net bénéficiaire de 18.559.636 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP OPTIMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP OPTIMA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP OPTIMA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers annuels.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP OPTIMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP OPTIMA ».

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du « FCP OPTIMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le « FCP OPTIMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne

devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et de l'article 51 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP OPTIMA ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne du « FCP OPTIMA », susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

#### ***Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « FCP OPTIMA » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP OPTIMA » représentés en valeurs mobilières (actions, droits et titres OPCVM) totalisent 78,33% de l'actif total au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités, de certificats de dépôt et de pensions livrées (à échéance inférieure à un an), représentent 21,67% de l'actif total du « FCP OPTIMA » au 31 décembre 2025.

Tunis, le 13 mars 2026

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM  
Abderrazak GABSI**

**BILAN**  
**Au 31 Décembre 2025**  
**(Montants exprimés en dinars)**

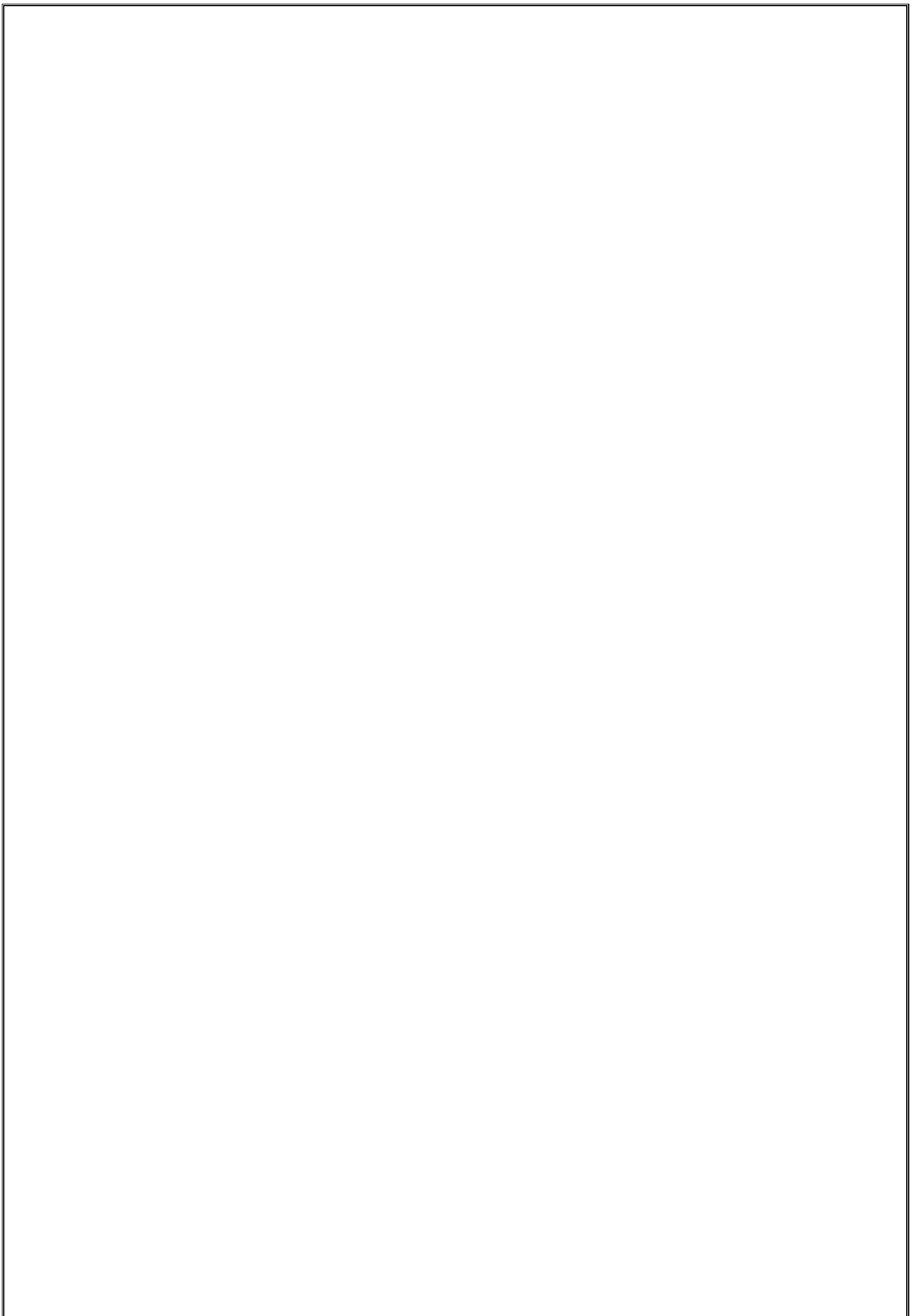
		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>		
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>		<b>76 206 056</b>	<b>51 234 024</b>
<b>a-</b> Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	76 206 056	51 234 024
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées		-	-
<b>c-</b> Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>21 077 630</b>	<b>31 233 301</b>
<b>a-</b> Placements monétaires	3.2	10 055 690	12 009 103
<b>b-</b> Placements à terme		-	-
<b>c-</b> Disponibilités	3.3	11 021 940	19 224 198
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>159</b>	<b>159</b>
<b>a-</b> Dividendes & intérêts à recevoir		159	159
<b>b-</b> Titres de créances échus		-	-
<b>c-</b> Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>97 283 845</b>	<b>82 467 484</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	3.4	<b>212 979</b>	<b>182 145</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3.5	<b>28 707</b>	<b>27 816</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>241 686</b>	<b>209 961</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	3.6	<b>93 106 125</b>	<b>78 482 082</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>3 936 034</b>	<b>3 775 441</b>
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs		441	209
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice		3 935 593	3 775 232
<b>ACTIF NET</b>		<b>97 042 159</b>	<b>82 257 523</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>97 283 845</b>	<b>82 467 484</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2025**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Exercice clos le 31 Décembre 2024
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>3 999 210</b>	<b>3 688 928</b>
a- Dividendes		3 999 210	3 688 928
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
c- Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<b>836 160</b>	<b>899 946</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>4 835 370</b>	<b>4 588 874</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4.3</b>	<b>-789 746</b>	<b>-712 254</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 045 624</b>	<b>3 876 620</b>
<b>PR 3 - Autres produits d'exploitation</b>		-	-
<b>CH 2 - Autres charges d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>-110 031</b>	<b>-101 388</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 935 593</b>	<b>3 775 232</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 935 593</b>	<b>3 775 232</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>			
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		12 837 526	1 531 317
* +/- Values réalisées sur cessions de titres		1 862 906	1 223 877
* Frais de négociation de titres		-76 389	-44 267
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4.5</b>	<b>18 559 636</b>	<b>6 486 159</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2025**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Exercice clos le 31 Décembre 2025	Exercice clos le 31 Décembre 2024
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
a- Résultat d'exploitation	3 935 593	3 775 232
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	12 837 526	1 531 317
c- +/- Valeurs réalisées sur cessions de titres	1 862 906	1 223 877
d- Frais de négociation de titres	-76 389	-44 267
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-3 775 000	-3 344 500
<b>AN 3 - Transactions sur le capital</b>	-	-
<b>a - Souscriptions</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>14 784 636</b>	<b>3 141 659</b>
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT</b>	<b>14 784 636</b>	<b>3 141 659</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
<b>a - En début d'exercice</b>	82 257 523	79 115 864
<b>b - En fin d'exercice</b>	97 042 159	82 257 523
<b>AN 5 - Nombre de parts</b>		
<b>a - En début d'exercice</b>	500 000	500 000
<b>b - En fin d'exercice</b>	500 000	500 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>194,084</b>	<b>164,515</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>22,56%</b>	<b>8,20%</b>



**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

**NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

---

"FCP OPTIMA" est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations), de type distribution, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n° 29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de 0,2% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement. Ce taux a été révisé à la hausse, soit à 0,25% HT de l'actif net, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2025 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

---

<b>Porteur de parts</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur nominale en DT</b>
STB Bank	170 000	17 000 000
BNA Bank	170 000	17 000 000
BH Bank	160 000	16 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>50 000 000</b>

---

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou des réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au-dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

La durée de vie du "FCP OPTIMA" a été prorogée de 5 ans, à compter du 24 octobre 2023, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 15 août 2023 (communiqué publié par le CMF le 07 septembre 2023).

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers du "FCP OPTIMA" ont été arrêtés, au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan ;
- un état de résultat ;
- un état de variation de l'actif net ; et

- des notes aux états financiers.

L'exercice comptable du "FCP OPTIMA" coïncide avec l'année civile et sa monnaie fonctionnelle est le Dinar Tunisien.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

### **3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

### **4. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **5. Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

**NOTE N°3 : RELATIVE AU BILAN**

**NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM**

CODE ISIN		Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	Plus ou moins-values potentielle	% de l'Actif	% de l'Actif net	% du Capital de l'émet
	<b>Actions cotées :</b>		<b>63 252 637</b>	<b>72 096 666</b>	<b>8 843 994</b>	<b>74,11</b>	<b>74,29</b>	<b>-</b>
TN0003100609	- BNA	758 998	7 676 281	9 141 372	1 465 091	9,40	9,42	1,186
TN0001800457	- BIAT	69 523	5 133 295	7 681 805	2 548 511	7,90	7,92	0,170
TN0001600154	- ATTIJARI BANK	101 000	4 530 718	6 742 053	2 211 335	6,93	6,95	0,202
TN0001900604	- BH BANK	296 492	3 690 549	3 053 868	-636 681	3,14	3,15	0,623
TN0006060016	- STAR	14 300	643 700	912 068	268 367	0,94	0,94	0,143
TN0002600955	- STB	1 851 158	11 679 239	7 519 404	-4 159 836	7,73	7,75	1,191
TN0007380017	- TUNIS-RE	484 597	3 808 523	4 916 237	1 107 713	5,05	5,07	2,423
TN0006550016	- BH ASSURANCES	34 112	839 094	2 148 715	1 309 621	2,21	2,21	1,282
TN0007570013	- EURO-CYCLES	103 046	2 142 370	1 281 995	-860 375	1,32	1,32	1,051
TN0007610017	- SAH	183 498	1 814 398	2 533 006	718 609	2,60	2,61	0,218
TN0007680010	- BNA ASSURANCES	218 000	752 451	675 582	-76 869	0,69	0,70	0,249
TN0006560015	- SOTUVER	69 562	653 925	960 721	306 795	0,99	0,99	0,177
TN0007400013	- CARTHAGE CEMENT	290 386	600 118	543 022	-57 096	0,56	0,56	0,085
TN0007530017	- ONE TECH HOLDING	231 856	2 060 882	2 029 899	-30 982	2,09	2,09	0,288
TNNGTFLC2986	- STA	16 870	597 198	628 222	31 024	0,65	0,65	0,844
TN0006580013	- SOTUMAG	161 506	961 438	1 451 454	490 016	1,49	1,50	1,224
TN0004700100	- ATL	600 043	1 823 675	3 660 262	1 836 587	3,76	3,77	1,846
TN0004000055	- SIMPAR	15 402	638 435	552 778	-85 657	0,57	0,57	1,400
TN0007210016	- ESSOUKNA	65 000	435 737	214 500	-221 237	0,22	0,22	1,287
TN0007550015	- CITY CARS	118 120	1 416 911	2 326 019	909 108	2,39	2,40	0,656
TN0006660013	- SOTRAPIL	120 000	1 607 256	2 700 960	1 093 704	2,78	2,78	2,900
TN0001100254	- SFBT	225 000	2 658 405	2 816 775	158 370	2,90	2,90	0,084
TN0001400704	- SPDIT-SICAF	70 000	749 866	885 010	135 144	0,91	0,91	0,250
TN0007830011	- MAGHREBIA	19 000	1 005 000	1 073 500	68 500	1,10	1,11	0,422
TN0001200401	- TUNISAIR	401 000	324 319	136 340	-187 979	0,14	0,14	0,378
TN0002200053	- BT	282 343	1 491 487	1 784 690	293 203	1,83	1,84	0,105
TN0007560014	- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00	0,00	0,394
TN0007670011	- DELICE HOLDING	125 366	1 029 605	1 612 708	583 104	1,66	1,66	0,114

TN0007740012	- MEUBLE INTERIEURS	63 148	331 173	294 775	-36 398	0,30	0,30	1,038
TN0004200853	- CIL	26 250	677 990	738 964	60 974	0,76	0,76	0,375
TN0005700018	- POLINA GH HOLDING	20 000	345 587	366 720	21 133	0,38	0,38	0,011
TN0003200755	- ICF	4 500	476 693	380 705	-95 988	0,39	0,39	0,214
TN0006720049	- MODERN LEASING	87 500	441 958	332 500	-109 458	0,34	0,34	2,188

	<b>Titres OPCVM :</b>		<b>3 698 933</b>	<b>4 109 084</b>	<b>410 151</b>	<b>4,22</b>	<b>4,23</b>	<b>-</b>
TN0001900760	- SICAVBH CAP	91 056	3 698 933	4 109 084	410 151	4,22	4,23	-
	<b>Droits :</b>		<b>337</b>	<b>341</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
TNXI9LTW0FO7	- STV DA 2/11 28072022	11	23	22	-1	-	-	-
TN0003100815	- BNA DA 1/55 150419	48	11	-	-11	-	-	-
TNLPW5AW8TJ4	- SAM 25	85	38	34	-4	-	-	-
TN823JXM7T75	- ATTIJARI BANK DA 4/21 300425	21	253	271	18	-	-	-
TN3022JYIH65	- SFBT DA 1/12 280524	12	11	13	2	-	-	-
	<b>Total en Dinars</b>		<b>66 951 907</b>	<b>76 206 056</b>	<b>9 254 149</b>	<b>78,33</b>	<b>78,53</b>	<b>-</b>

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

▪ **Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	16 739 840
OPCVM	21 847 540
Entrées de titres (conversion de droits...)	2 198 376
<b>Total en Dinars</b>	<b>40 785 756</b>

▪ **Sorties du portefeuille :**

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>+/- Values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	4 638 051	6 161 107	1 523 056
OPCVM	21 814 822	22 154 672	339 850
Sorties de titres (détachement de droits...)	2 198 376	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>28 651 249</b>	<b>28 315 779</b>	<b>1 862 906</b>

**NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Certificats de dépôt	5 000 000	7 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-104 720	-162 931
Intérêts courus sur certificats de dépôt	63 743	98 728
Pensions livrées	5 000 000	5 000 000
Intérêts courus sur pensions livrées	96 667	73 306
<b>Total en Dinars</b>	<b>10 055 690</b>	<b>12 009 103</b>

*Les placements en certificats de dépôt et pensions livrées se détaillent comme suit au 31 décembre 2025*

<b>CODE ISIN</b>	<b>Nombre</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2025</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b>Certificats de dépôt :</b>				<b>4 895 280</b>	<b>4 959 023</b>	<b>5,10%</b>
- CD011125/190226BH-OPTIMA TNYRFW8OI4G6	6	8,49%	120 J	2 939 314	2 972 967	3,06%
- CD111025/080226OPTIMA-STB TNGKRCR3H3F1	4	8,49%	120 J	1 955 966	1 986 056	2,04%
<b>Pensions livrées :</b>				<b>5 000 000</b>	<b>5 096 667</b>	<b>5,24%</b>
- PL06102025/05012026OPTIMA-BNA	1	8%	120 J	5 000 000	5 096 667	5,24%
				<b>9 895 280</b>	<b>10 055 690</b>	<b>10,34%</b>

**NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Compte courant de gestion	10 991 787	17 464 127
Sommes à l'encaissement	134 741	1 935 745
Sommes à régler	-104 588	-175 674
<b>Total en Dinars</b>	<b>11 021 940</b>	<b>19 224 198</b>

**NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gestionnaire (BNA Capitaux)	70 993	60 715
Déléataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	70 993	60 715
Dépositaire (STB Bank)	70 993	60 715
<b>Total en Dinars</b>	<b>212 979</b>	<b>182 145</b>

**NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Honoraires à payer	20 547	20 882
Conseil du Marché Financier (CMF)	8 160	6 934
<b>Total en Dinars</b>	<b>28 707</b>	<b>27 816</b>

**NOTE N°3.6 : CAPITAL**

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Capital au début de l'exercice :</b>	<b>78 482 082</b>	<b>75 771 155</b>
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	28 482 082	25 771 155
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Capital à la fin de l'exercice :</b>	<b>93 106 125</b>	<b>78 482 082</b>
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	28 482 082	25 771 155
- Frais de négociation de titres	-76 389	-44 267
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	12 837 526	1 531 317
- Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 862 906	1 223 877
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

## NOTE N°4 : RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Dividendes des actions	3 051 637	2 744 620
Revenus des titres OPCVM	947 573	944 308
Revenus des bons du Trésor	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>3 999 210</b>	<b>3 688 928</b>

### NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Revenus des certificats de dépôt	395 716	478 418
Revenus des pesions livrées	440 444	386 830
Revenus des placements à terme	-	34 698
<b>Total en Dinars</b>	<b>836 160</b>	<b>899 946</b>

### NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Rémunération du Gestionnaire	526 497	474 836
Rémunération du Dépositaire	263 249	237 418
<b>Total en Dinars</b>	<b>789 746</b>	<b>712 254</b>

### NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Redevance CMF	88 485	79 804
Honoraires	21 010	21 012
Impôts et taxes	260	214
Autres (frais de publication CMF...)	276	358
<b>Total en Dinars</b>	<b>110 031</b>	<b>101 388</b>

## NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Résultat d'exploitation	3 935 593	3 775 232
Résultat non distribuable (*)	14 624 043	2 710 927
<b>Total en Dinars</b>	<b>18 559 636</b>	<b>6 486 159</b>

(\*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	12 837 526	1 531 317
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 862 906	1 223 877
Frais de négociation de titres	-76 389	-44 267
<b>Total en Dinars</b>	<b>14 624 043</b>	<b>2 710 927</b>

## NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	9,671	9,178	7,931	7,173	5,780	3,210
Charges de gestion des placements	-1,579	-1,425	-1,041	-0,845	-0,771	-0,737
<b>Revenu net des placements</b>	<b>8,091</b>	<b>7,753</b>	<b>6,890</b>	<b>6,328</b>	<b>5,009</b>	<b>2,473</b>
Autres charges	-0,220	-0,203	-0,201	-0,186	-0,137	-0,164
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7,871</b>	<b>7,550</b>	<b>6,689</b>	<b>6,142</b>	<b>4,872</b>	<b>2,309</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>7,871</b>	<b>7,550</b>	<b>6,689</b>	<b>6,142</b>	<b>4,872</b>	<b>2,309</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	25,675	3,063	0,729	9,541	-1,954	-7,621
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3,726	2,448	0,189	4,420	2,233	0,930
Frais de négociation de titres	-0,153	-0,089	-0,087	-0,115	-0,099	-0,083
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation</b>	<b>29,248</b>	<b>5,422</b>	<b>0,831</b>	<b>13,846</b>	<b>0,180</b>	<b>-6,774</b>

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>37,119</b>	<b>12,972</b>	<b>7,520</b>	<b>19,988</b>	<b>5,052</b>	<b>-4,465</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>29,248</b>	<b>5,422</b>	<b>0,831</b>	<b>13,846</b>	<b>0,180</b>	<b>-6,774</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>29,248</b>	<b>5,422</b>	<b>0,831</b>	<b>13,846</b>	<b>0,180</b>	<b>-6,774</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>194,084</b>	<b>164,515</b>	<b>158,232</b>	<b>150,712</b>	<b>130,724</b>	<b>125,672</b>

## 5.2. RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,81%	0,88%	0,67%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,11%	0,13%	0,13%	0,13%	0,10%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,06%	4,68%	4,33%	4,36%	3,80%	1,88%

## 5.3. RÉMUNÉRATIONS DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :

La gestion du "FCP OPTIMA" est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie des services rendus, ces deux gestionnaires perçoivent une rémunération globale de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été révisé à la hausse, soit à 0,5% HT l'an, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Il est partagé équitablement entre les deux bénéficiaires.

La STB Bank assure les fonctions de Dépositaire pour le "FCP OPTIMA". Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du "FCP OPTIMA" ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie des services rendus, la STB Bank perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été révisé à la hausse, soit à 0,25% HT l'an, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**SICAV AVENIR**

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 avril 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ABC Audit & Conseil représenté par M. Walid AMOR .

**BILAN**  
**Au 31 Décembre 2025**  
 (Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
<u>ACTIF</u>				
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille titres</b>	<u>4-1</u>	<b>900 829</b>	<b>933 029</b>
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		183 852	197 023
b-	Obligations et Valeurs assimilées		716 977	736 006
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>261 941</b>	<b>233 061</b>
a-	Placements monétaires	<u>4-4</u>	242 971	202 747
b-	Disponibilités	<u>4-10</u>	18 970	30 315
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<u>4-11</u>	<b>1 025</b>	<b>709</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 163 795</b>	<b>1 166 799</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<u>4-8</u>	3 578	3 590
<b>PA2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<u>4-12</u>	26 151	26 171
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>29 729</b>	<b>29 761</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP 1</b>	<b>Capital</b>	<u>4-6</u>	<b>1 092 636</b>	<b>1 093 939</b>
<b>CP 2</b>	<b>Sommes distribuables</b>	<u>4-7</u>	<b>41 430</b>	<b>43 100</b>
a -	Sommes distribuables des exercices antérieurs		19	0
b -	Sommes distribuables de l'exercice		41 411	43 100
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>1 134 066</b>	<b>1 137 039</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>1 163 795</b>	<b>1 166 799</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31 Décembre 2025**  
**(Unité : Dinar Tunisien)**

	<u>Note</u>	Période du <b>01/01/2025</b> au <b>31/12/2025</b>	Période du <b>01/01/2024</b> au <b>31/12/2024</b>
<b>PR1</b> <b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b><u>4-3</u></b>	<b>57 251</b>	<b>59 537</b>
a -     Dividendes		6 662	8 841
b -     Revenus des obligations et valeurs assimilées		50 589	50 696
<b>PR2</b> <b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b><u>4-5</u></b>	<b>16 162</b>	<b>15 752</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>73 413</b>	<b>75 289</b>
<b>CH1</b> <b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>4-9</u></b>	<b>-7 891</b>	<b>-7 897</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>65 522</b>	<b>67 391</b>
<b>CH2</b> <b><u>Autres charges d'exploitation</u></b>	<b><u>4-13</u></b>	<b>-24 105</b>	<b>-24 301</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>41 417</b>	<b>43 090</b>
<b>PR4</b> <b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>-6</b>	<b>10</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>41 411</b>	<b>43 100</b>
<b>PR4</b> <b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b> <b><u>(annulation)</u></b>		<b>6</b>	<b>-10</b>
*     Variation des +/- value potentielles sur Titres		-3 330	-14 963
*     +/- Values réalisées sur cession des titres		2 153	10 748
*     Frais de négociation des titres		-20	-369
<b><u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u></b>		<b>40 220</b>	<b>38 505</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 Décembre 2025  
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du <b>01/01/2025</b> au <b>31/12/2025</b>	Période du <b>01/01/2024</b> au <b>31/12/2024</b>
<b><u>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u></b>	<b>40 220</b>	<b>38 505</b>
a - Résultat d'exploitation	41 417	43 090
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-3 330	-14 963
c - +/- values réalisées sur cession de titres	2 153	10 748
d - Frais de négociation de titres	-20	-369
<b><u>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-43 081</b>	<b>-47 443</b>
<b><u>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-112</b>	<b>594</b>
<b><i>a- Souscriptions</i></b>	<b>540</b>	<b>594</b>
* CAPITAL	615	592
* Régularisation des sommes non distrib.	-83	-7
* Régularisations des sommes distrib	8	10
<b><i>b- Rachats</i></b>	<b>-652</b>	<b>0</b>
* CAPITAL	-738	0
* Régularisation des sommes non distrib.	100	0
* Régularisations des sommes distrib	-14	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 973</b>	<b>-8 344</b>
<b><u>AN4 ACTIF NET</u></b>		
a - Début de l'exercice	1 137 039	1 145 382
b - Fin de l'exercice	1 134 066	1 137 039
<b><u>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</u></b>		
a - Début de l'exercice	20 408	20 397
b - Fin de l'exercice	20 406	20 408
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>55,575</b>	<b>55,715</b>
<b><u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>3,54%</b>	<b>3,36%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2025

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances, en date du 31 Décembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

### NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2025, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

**4- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 900 829 DT contre 933 029 DT au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>901 602</b>	<b>929 130</b>
Actions et droits rattachés	171 308	171 308
Titres OPCVM	45 168	55 040
Obligations et valeurs assimilées	685 126	702 782
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>-31 079</b>	<b>-27 749</b>
Actions et droits rattachés	-33 629	-30 250
Titres OPCVM	1 005	924
Obligations et valeurs assimilées	1 545	1 576
<b>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</b>	<b>30 306</b>	<b>31 648</b>
<b>Total</b>	<b>900 829</b>	<b>933 029</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en **Annexe 1**.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2025, sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>929 130</b>	<b>31 648</b>	<b>-27 749</b>	<b>933 029</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	0			0	
Bons de trésor assimilables (BTA)	129 398			129 398	
Emprunt National	0			0	
Obligations de sociétés	7 700			7 700	
Titres OPCVM	34 455			34 455	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions	0			0	0
Bons de trésor assimilables (BTA)	0			0	0
Emprunt National	0			0	0
Obligations de sociétés	0			0	0
Titres OPCVM	- 44 328			- 44 328	1 136
<b>Remboursement de l'exercice</b>					
Annuités des obligations	- 59 000			- 59 000	0
Annuité Bons de Trésor Assimilables (BTA)	- 59 610			- 59 610	390
Annuité Emprunt National	- 36 144			- 36 144	626
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>			<b>- 3 330</b>	<b>- 3 330</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>		<b>- 1 342</b>		<b>- 1 342</b>	
<b>Soldes au 31/12/2025</b>	<b>901 602</b>	<b>30 306</b>	<b>- 31 079</b>	<b>900 829</b>	<b>2 153</b>

## **4-2 Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG):**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, SIACV AVENIR présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

### **a- Mode de gouvernance :**

La gouvernance ESG de SIACV AVENIR s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la société « STB Finance » et son dépositaire la Société Tunisienne de Banque « STB ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La société « STB Finance », en sa qualité d'intermédiaire en bourse, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société Tunisienne de Banque « STB », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

### **b- Stratégie ESG :**

En tant que SICAV mixte, SIACV AVENIR est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

### **c- Gestion des risques et opportunités ESG :**

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une

actualisation périodiques.

**d- Indicateurs ESG :**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la SIACV AVENIR prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

**4- 3 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 57 251 DT pour la période allant du 01/01/2025, au 31/12/2025, contre un montant de 59 537 DT du 01/01/2024, au 31/12/2024, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des actions	4 880	5 565
Revenus des Titres OPCVM	1 782	3 276
Revenus des Obligations et valeurs assimilées	50 589	50 696
<b>Total</b>	<b>57 251</b>	<b>59 537</b>

**4-4 Note sur les placements monétaires**

Ce poste s'élève à 242 971 DT au 31/12/2025 contre 202 747 au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Placement à Terme	202 647	202 747
Bons de Trésor à Court Terme	40 324	0
<b>Total</b>	<b>242 971</b>	<b>202 747</b>

**4-4-1 : Placements à Terme :**

Ce poste s'élève à 202 647 DT au 31/12/2025 contre 202 747 au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Placement au 26/01/2026 (Taux 9,29%) 91 jours	202 647	0
Placement au 27/01/2025 (Taux 9,77%) 90 jours	0	202 747
<b>Total</b>	<b>202 647</b>	<b>202 747</b>

**4-4-2 : Bons de Trésor à Court Terme :**

Ce poste s'élève à 40 324 DT au 31/12/2025 contre un solde nul au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
TNAPCAA3FQ18	BTCT 52 semaines 26/02/2026	7,9	41	39 601	40 324	3,56%
	<b>Total</b>			<b>39 601</b>	<b>40 324</b>	<b>3,56%</b>

#### **4-5 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires totalisent 16 162 DT pour la période allant du 01/01/2025, au 31/12/2025, contre 15 752 DT du 01/01/2024, au 31/12/2024, et détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Intérêts/Placements à terme (*)	15 295	15 645
Intérêts/ Comptes de dépôt (*)	144	107
Intérêts/Bons de Trésor à Court Terme	723	0
<b>Total</b>	<b>16 162</b>	<b>15 752</b>

(\*) Les données comparatives ont été défalquées pour une meilleure comparabilité.

#### **4-6 Note sur le capital**

<b>Capital au 01-01-2025</b>	
- Montant	1 093 939
- Nombre de titres	20 408
- Nombre d'actionnaires	19
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	533
- Nombre de titres	10
- Nombre d'actionnaires nouveaux	0
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-638
- Nombre de titres	12
- Nombre d'actionnaires sortants	2
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 330
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 153
- Frais de négociation de titres	-20
<b>Capital au 31-12-2025</b>	
- Montant	1 092 636
- Nombre de titres	20 406
- Nombre d'actionnaires	17

#### **4-7 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	41 411	43 100
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19	0
<b>Total</b>	<b>41 430</b>	<b>43 100</b>

#### **4-8 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à 3 578 DT contre 3 590 DT au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
- Gestionnaire	569	570
- Dépositaire	3 009	3 019
<b>Total</b>	<b>3 578</b>	<b>3 590</b>

#### **4-9 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025, au 31/12/2025, 7 891 DT contre 7 897 DT du 01/01/2024, au 31/12/2024, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
- Rémunération du gestionnaire	6 711	6 714
- Rémunération du dépositaire	1 180	1 183
<b>Total</b>	<b>7 891</b>	<b>7 897</b>

#### **4-10 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à 18 970 DT contre 30 315 DT au 31/12/2024, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Avoirs en banque	18 970	30 315
<b>Total</b>	<b>18 970</b>	<b>30 315</b>

#### **4-11 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à 1 025 DT contre 709 DT au 31/12/2024, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	548	0
Retenue à la source sur Obligations	129	361
<b>Total</b>	<b>1 025</b>	<b>709</b>

#### **4-12 Autres Créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à 26 151 DT contre 26 171 DT au 31/12/2024, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
TCL	131	81
Jetons des présence	11 593	10 911
Honoraires (CAC)	7 042	6 055
Autres créditeurs (CMF)	97	97
Etat retenue à la source	46	45
Publications diverses	7 241	8 982
<b>Total</b>	<b>26 151</b>	<b>26 171</b>

#### **4-13 Note sur les autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025, au 31/12/2025, à 24 105 DT contre 24 301 DT du 01/01/2024, au 31/12/2024, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	6 028	6 044
- Redevance CMF	1 128	1 128
- TCL	735	771
- Jetons des présence	10 183	10 211
- Publicité et publications	6 006	6 117
- Autres charges	25	30
<b>Total</b>	<b>24 105</b>	<b>24 301</b>

#### **5 - AUTRES INFORMATIONS**

##### **5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

##### **5- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

##### **5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement**

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

#### 5-4 Données par action et ratios pertinents :

<b>Données par action</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
• Revenus des placements	3,598	3,689	3,888	3,739	3,070
• Charges de gestion des placements	-0,387	-0,387	-0,390	-0,390	-0,389
• <b>Revenus net des placements</b>	<b>3,211</b>	<b>3,302</b>	<b>3,498</b>	<b>3,349</b>	<b>2,680</b>
• Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
• Autres charges	-1,181	-1,191	-1,173	-1,083	-1,117
• <b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,030</b>	<b>2,111</b>	<b>2,325</b>	<b>2,266</b>	<b>1,563</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2,029</b>	<b>2,112</b>	<b>2,325</b>	<b>2,267</b>	<b>1,563</b>
• Variation des +/- values potentielles/titres	-0,163	-0,733	-0,491	0,315	-1538
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,105	0,527	0,419	-0,451	0,691
• Frais de négociation de titres	-0,001	-0,018	-0,057	-0,111	-0,125
• <b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-0,059</b>	<b>-0,225</b>	<b>-0,130</b>	<b>-0,247</b>	<b>-0,972</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1)+(2)</b>	<b>1,971</b>	<b>1,887</b>	<b>2,195</b>	<b>2,019</b>	<b>0,590</b>
• Résultat non distribuables de l'exercice	<b>-0,059</b>	<b>-0,225</b>	<b>-0,13</b>	<b>-0,247</b>	<b>-0,972</b>
• Régularisation du résultat non distribuable	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000
• <b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,058</b>	<b>-0,225</b>	<b>-0,130</b>	<b>-0,247</b>	<b>-0,972</b>
• Distribution de dividende	<b>2,111</b>	<b>2,112</b>	<b>2,266</b>	<b>1,564</b>	<b>1,629</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>55,575</b>	<b>55,715</b>	<b>56,154</b>	<b>56,225</b>	<b>55,77</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 129 203</b>	<b>1 141 210</b>	<b>1 145 823</b>	<b>1 141 452</b>	<b>1 146,292</b>
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen	-0,70%	-0,69%	-0,69%	-0,70%	-0,69%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	-2,13%	-2,13%	-2,09%	-1,93%	-1,99%
Résultats distribuables de l'exercice/ Actif net moyen	3,67%	3,78%	4,14%	4,05%	2,78%

**Annexe 1**

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2025**  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Code ISIN	Désignation du titre	Nomb re de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif	% Actif Net
<b>Actions</b>			<b>171 308,252</b>	<b>137 679,288</b>	<b>11,83%</b>	<b>12,14%</b>
TN0007650015	SOTUVER	2 500	30 417,210	34 527,500	2,97%	3,04%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	44 682,000	3,84%	3,94%
TN0007570013	EURO CYCLES	3 000	53 345,040	37 323,000	3,21%	3,29%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 673	44 621,002	21 146,788	1,82%	1,86%
<b>Titres émis ou garantit par l'Etat</b>			<b>590 425,700</b>	<b>616 413,465</b>	<b>52,97%</b>	<b>54,35%</b>
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	2 077	19 685,400	21 018,204	1,81%	1,85%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 500	15 000,000	15 737,260	1,35%	1,39%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	155 294,466	13,34%	13,69%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	124 283,704	10,68%	10,96%
TN0008000887	EMPT NAT 2 2021 A	300	1 485,000	1 526,586	0,13%	0,13%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	175 000,000	185 052,383	15,90%	16,32%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	100	475,000	482,277	0,04%	0,04%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	9 183,800	9 351,271	0,80%	0,82%
TNYZO6UGUZ33 BF	EPT NAT 3 2021 BF	209	19 804,000	20 843,268	1,79%	1,84%
TN5QHxz8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	10 651,486	0,92%	0,94%
TNN0SOORH1F1	BTA 8,25% 14 JUIN 2031	73	69 788,000	72 172,560	6,20%	6,36%
<b>Obligations</b>			<b>94 700,000</b>	<b>100 563,786</b>	<b>8,64%</b>	<b>8,87%</b>
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	250	20 000,000	21 040,548	1,81%	1,86%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	12 000,000	12 758,531	1,10%	1,13%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	12 000,000	12 749,326	1,10%	1,12%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	387	38 700,000	41 352,060	3,55%	3,65%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	12 000,000	12 663,321	1,09%	1,12%
<b>TITRES OPCVM</b>			<b>45 167,850</b>	<b>46 172,356</b>	<b>3,97%</b>	<b>4,07%</b>
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	276	30 728,950	31 264,176	2,69%	2,76%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	140	14 438,900	14 908,180	1,28%	1,31%
<b>Total Général</b>			<b>901 601,802</b>	<b>900 828,895</b>	<b>77,40%</b>	<b>79,43%</b>

## RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

### I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la SICAV AVENIR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « SICAV AVENIR » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SICAV conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV AVENIR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la SICAV dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SICAV.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la SICAV.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la SICAV AVENIR avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la SICAV AVENIR avec la réglementation en vigueur.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV AVENIR, des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 18 mars 2026

**Le commissaire aux comptes**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions conclues par la « SICAV AVENIR » avec des sociétés ayant des dirigeants en commun ou avec une société la contrôlant au sens de l'article 461 du CSC :**

1. La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

La charge de gestion constatée par la société au titre de l'exercice 2025 s'élève à 6 711 Dinars TTC.

2. La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération fixe de 1 190 Dinars TTC l'an.

La rémunération du dépositaire constatée par la société au titre de l'exercice 2025, s'élève à 1 180 Dinars TTC.

### **II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

La société « SICAV AVENIR » prend en charge, à partir du 01/01/2019, les jetons de présence des membres de son conseil d'administration. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

A ce titre, l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 22 Avril 2025 a décidé d'allouer aux administrateurs, des jetons de présence s'élevant à 7 600 dinars nets soit 9 500 dinars bruts. Par ailleurs, le montant brut des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025 sont estimés à 10 183 Dinars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 18 mars 2026

**Le commissaire aux comptes**

**ABC Audit & Conseil**

**Walid AMOR**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 avril 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Cherif BEN ZINA.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025 (Montants exprimés en Dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>130 472 916</b>	<b>130 914 176</b>
Obligations et valeurs assimilées		123 359 143	123 046 249
Titres OPCVM		7 113 773	7 867 927
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>38 608 231</b>	<b>36 628 942</b>
Placements monétaires	5	28 714 697	23 003 066
Disponibilités		9 893 535	13 625 876
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>121 108</b>	<b>112 187</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>169 202 255</b>	<b>167 655 305</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	7	317 786	334 443
Autres créditeurs divers	8	47 462	48 013
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>365 248</b>	<b>382 456</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	<b>158 521 852</b>	<b>157 078 392</b>
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 212	
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 193 245	1 422
<b>ACTIF NET</b>		<b>10 313 733</b>	<b>167 272 850</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>167 655 305</b>	<b>168 837 007</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Du 01/01/2025 Au 31/12/2025**  
**(Montants exprimés en Dinars)**

	<i>Note</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>8 771 168</b>	<b>8 984 478</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 771 168	8 984 478
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>3 418 360</b>	<b>3 766 740</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>12 189 528</b>	<b>12 751 218</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(1 007 075)	(1 051 776)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>11 182 453</b>	<b>11 699 441</b>
<b>Autres produits</b>		90 728	72 370
<b>Autres charges</b>	13	(242 007)	(253 953)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		-	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 031 174</b>	<b>11 517 858</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(717 441)	(1 324 613)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>10 313 733</b>	<b>10 723 773</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		717 441	1 324 613
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		243 376	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(166 118)	284 925
Frais de négociation de titres		(3 905)	(12 769)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>11 104 526</b>	<b>11 706 806</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Du 01/01/2025 Au 31/12/2025

(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Année</i> 2025	<i>Année</i> 2024
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>11 104 526</b>	<b>11 706 806</b>
Résultat d'exploitation	11 031 174	11 517 858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	243 376	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(166 118)	284 925
Frais de négociation de titres	(3 905)	(12 769)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(10 193 041)</b>	<b>(10 724 673)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>652 673</b>	<b>(18 204 638)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	107 196 221	92 172 337
- Régularisation des sommes non distribuables	23 097	44 833
- Régularisation des sommes distribuables	2 940 989	3 111 904
<b>Rachats</b>		
- Capital	(105 825 979)	(109 035 651)
- Régularisation des sommes non distribuables	(23 231)	(61 600)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 658 424)	(4 436 461)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 564 158</b>	<b>(17 222 504)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	167 272 850	184 495 354
En fin de période	168 837 007	167 272 850
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	1 571 546	1 740 446
En fin de période	1 585 255	1 571 546
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,505</b>	<b>106,438</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,16%</b>	<b>6,22%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**

**AU 31 DECEMBRE 2025**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché

indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3-Évaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Traitement des opérations de pension livrée**

#### **• Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

#### **• Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au

niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 130.472.916 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>118 269 678</b>	<b>123 359 143</b>	<b>73,06%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>17 923 353</b>	<b>18 594 351</b>	<b>11,01%</b>
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	350 000	365 582	0,22%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 CT	11 770	235 753	237 537	0,14%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	375 000	387 888	0,23%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	400 000	408 565	0,24%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	600 000	610 522	0,36%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2	20 000	1 200 000	1 217 472	0,72%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	40 000	40 465	0,02%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	5 000	200 000	204 384	0,12%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	400 000	421 188	0,25%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	2 800 000	2 919 131	1,73%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	800 000	830 299	0,49%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	800 000	814 908	0,48%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	800 000	841 622	0,50%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 802 109	1,66%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 077 507	0,64%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	400 000	433 490	0,26%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	5 000	500 000	539 144	0,32%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	1,21%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	400 000	406 225	0,24%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 25-2 CF	20 000	2 000 000	2 000 000	1,18%
	<b>Obligations de L'Etat</b>		<b>72 253 175</b>	<b>74 656 770</b>	<b>44,22%</b>
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 247 075	4,29%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	20 713 951	12,27%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	90 000	9 000 000	9 220 458	5,46%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	6,07%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000	532 669	0,32%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	41 820	3 660 801	3 742 351	2,22%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	114 000	9 975 000	10 547 986	6,25%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	399	3 785	4 126	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C FT	2 500	250 000	251 254	0,15%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	6 500	650 000	694 258	0,41%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	524 272	0,31%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	34 750	3 475 000	3 492 430	2,07%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	10 482	99 430	106 039	0,06%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	437 500	455 727	0,27%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	875 000	895 439	0,53%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	86 270	820 392	875 781	0,52%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	7 693	73 096	75 264	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3 537	34 375	36 810	0,02%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	600 000	613 034	0,36%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 500	650 000	694 258	0,41%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	437 500	441 584	0,26%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	600 000	605 316	0,36%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	26 184	2 611 296	2 638 952	1,56%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>28 093 150</b>	<b>30 108 022</b>	<b>17,83%</b>
TN0008000580	BTA 13OCTOBRE2026	9 000	8 727 000	9 076 303	5,38%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	7 000	6 790 000	7 280 882	4,31%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 217 336	6,05%
TNLRQIP0OJY4	BTA 9% SEPT 2029	1 500	1 480 650	1 516 570	0,90%
TNN0SOORH1F1	BTA 9.28% 14JUIN2031	1 000	956 000	988 665	0,59%
TNNUS2JABSF6	BTA 9.39% 09 AOÛT 2033	1 000	999 500	1 028 266	0,61%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>6 811 733</b>	<b>7 113 773</b>	<b>4,21%</b>
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	34 899	4 024 756	3 953 219	2,34%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	19 059	2 786 978	3 160 554	1,87%
	<b>TOTAL</b>		<b>125 081 411</b>	<b>130 472 916</b>	<b>77,28%</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>77,11%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2025 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après:

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>125 645 849</b>	<b>4 046 196</b>	<b>1 222 132</b>	<b>130 914 176</b>	<b>284 925</b>
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations	2 500 000			2 500 000	
Emprunt national	1 475 418			1 475 418	
Bons du trésor assimilables	3 436 150			3 436 150	
Titres OPCVM	8 913 520			8 913 520	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Obligations	(4 678 489)			(4 678 489)	2 171
Bons du trésor assimilables	-			-	-
Emprunt national	(2 498 809)			(2 498 809)	
Titres OPCVM	(9 712 229)			(9 712 229)	(168 290)
<b>* <u>Variations des plus ou moins valeurs latentes</u></b>			243 376	243 376	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>		(120 199)		(120 199)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2025</u></b>	<b>125 081 411</b>	<b>3 925 997</b>	<b>1 465 508</b>	<b>130 472 916</b>	<b>(166 118)</b>

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 28.714.697 se détaillant comme suit :

Code ISIN		Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2025	% Actif net
	<b>Bon du trésor à court terme</b>	<b>1 499 038</b>	<b>1 526 407</b>	<b>0,90%</b>
TNAPCAA3FQ18	BTCT 26/02/2026	1 499 038	1 526 407	0,90%
	<b>Prise en pension livrée (*)</b>	<b>13 598 456</b>	<b>13 208 675</b>	<b>7,82%</b>
	Pension livrée BNA au 20/06/2026 260 jours	10 577 091	10 201 560	6,04%
	Pension livrée Amen Bank au 22/01/2026 30 jours	3 021 365	3 007 115	1,78%
	<b>Certificats de dépôt</b>	<b>13 971 172</b>	<b>13 979 615</b>	<b>8,28%</b>
TN7ZKJCIDV93	Certificat de dépôt STB au 04/01/2026 (au taux de 9,29%) 10 jours	2 993 823	2 997 529	1,78%
TNEQNXE0DW16	Certificat de dépôt STB au 05/01/2026 (au taux de 9,29%) 10 jours	2 993 823	2 996 911	1,78%
TN86JJKY5HC9	Certificat de dépôt STB au 09/01/2025 (au taux de 9,29%) 10 jours	7 983 527	7 985 174	4,73%
	<b>TOTAL</b>	<b>29 068 666</b>	<b>28 714 697</b>	<b>16,10%</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>			<b>15,73%</b>

**NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 121.108 contre un solde de 112.187 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenues à la source sur BTA	13 642	1 804
Retenues à la source sur obligations	82 993	86 802
Autres	24 472	23 581
<b>Total</b>	<b>121 108</b>	<b>112 187</b>

**NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS**

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 317.786 contre un solde de D : 334.443 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	72 042	72 415

Dépositaire	81 387	83 030
Commission de distribution	164 357	178 998
<b>Total</b>	<b>317 786</b>	<b>334 443</b>

#### **NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Ce poste présente au 31 décembre 2025 un solde de D : 47.462 contre un solde de D : 48.013 à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	15 620	15 717
Rémunération CAC	31 842	32 296
<b>Total</b>	<b>47 462</b>	<b>48 013</b>

#### **NOTE 9 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

##### **Capital au 31-12-2024**

<b>Montant</b>	<b>157 078 392</b>
<b>Nombre de titres</b>	<b>1 571 546</b>
<b>Nombre d'actionnaires</b>	<b>1 958</b>

##### **Souscriptions réalisées**

Montant Souscriptions	107 196 221
Nombre de titres émis	1 072 482
Nombre d'actionnaires nouveaux	44

##### **Rachats effectués**

Montant Rachats	(105 825 979)
Nombre de titres rachetés	(1 058 773)
Nombre d'actionnaires sortants	(297)

##### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	243 376
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(166 118)
Régularisation des sommes non distribuables	(134)
Frais de négociations de titres	(3 905)

##### **Capital au 31-12-2025**

<b>Montant</b>	<b>158 521 852</b>
<b>Nombre de titres</b>	<b>1 585 255</b>

**NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 8.771.168 contre D : 8.984.478 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2025</u>	<u>Période du</u> <u>01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 370 112</u></b>	<b><u>1 639 673</u></b>
- Intérêts	1 370 112	1 639 673
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>670 772</u></b>	<b><u>617 501</u></b>
- Dividendes	670 772	617 501
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>6 730 284</u></b>	<b><u>6 727 303</u></b>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	6 730 284	6 727 303
<b>TOTAL</b>	<b><u>8 771 168</u></b>	<b><u>8 984 478</u></b>

**NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D: 3.418.360 contre D: 3.766.740 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2025</u>	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>
Intérêts des prises en pension livrée	457 873	829 183
Intérêts des comptes à terme	550 027	624 966
Intérêts des certificats de dépôt	2 383 091	2 312 591
Intérêts des bons du trésor à court terme	27 369	-
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 418 360</u></b>	<b><u>3 766 740</u></b>

## **NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D:1.007.075 contre D: 1.051.776 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<b><u>Période du 01/01</u></b> <b><u>au 31/12/2025</u></b>	<b><u>Période du 01/01</u></b> <b><u>au 31/12/2024</u></b>
Rémunération du gestionnaire	738 283	771 053
Rémunération du dépositaire	134 396	140 362
Commission de distribution	134 396	140 362
<b>TOTAL</b>	<b>1 007 075</b>	<b>1 051 776</b>

## **NOTE 13 : AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D: 242.007 contre D:253.953 au 31/12/2024 se détaillant ainsi :

	<b><u>Période du 01/01</u></b> <b><u>au 31/12/2025</u></b>	<b><u>Période du 01/01</u></b> <b><u>au 31/12/2024</u></b>
Redevance CMF	179 195	187 149
TCL	30 295	34 292
Autres	32 518	32 512
<b>TOTAL</b>	<b>242 007</b>	<b>253 953</b>

## **NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS**

### **DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS**

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>2025</u></b>	<b><u>2024</u></b>	<b><u>2023</u></b>	<b><u>2022</u></b>	<b><u>2021</u></b>
Revenus des placements	7,689	8,114	7,713	6,975	7,174
Charges de gestion des placements	(0,635)	(0,669)	(0,662)	(0,645)	(0,638)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>7,054</b>	<b>7,445</b>	<b>7,051</b>	<b>6,330</b>	<b>6,535</b>
Autres produits	0,057	0,046	0,044	0,026	0,020
Autres charges	(0,153)	(0,162)	(0,138)	(0,134)	(0,143)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>6,959</b>	<b>7,329</b>	<b>6,957</b>	<b>6,222</b>	<b>6,413</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,453)	(0,843)	(0,795)	(0,675)	(1,079)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,506</b>	<b>6,486</b>	<b>6,162</b>	<b>5,547</b>	<b>5,334</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,154	(0,053)	(0,101)	0,053	0,018
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,105)	0,181	0,289	0,163	0,324

<b>Données par action</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Frais de négociation des titres	(0,002)	(0,008)	(0,016)	-	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation des titres (2)</b>	<b>0,046</b>	<b>0,120</b>	<b>0,172</b>	<b>0,202</b>	<b>0,320</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,005</b>	<b>7,449</b>	<b>7,129</b>	<b>6,424</b>	<b>6,733</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,046</b>	<b>0,120</b>	<b>0,172</b>	<b>0,202</b>	<b>0,320</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,000)	(0,011)	0,011	0,086	(0,052)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,046</b>	<b>0,110</b>	<b>0,184</b>	<b>0,288</b>	<b>0,268</b>
Distribution de dividendes	6,486	6,162	5,547	5,335	5,407
Valeur liquidative	106,50 5	106,438	106,005	105,206	104,706
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,57%	-0,60%	0,58%	0,61%	0,57%
Autres charges / actif net moyen	-0,14%	-0,14%	0,12%	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,29%	6,66%	6,14%	5,85%	5,78%

## **15- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR**

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## **16- INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, SICAV L'EPARGNANT présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

### **a. Mode de gouvernance**

La gouvernance ESG de SICAV L'EPARGNANT s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire « **STB Finance** » et son dépositaire la **STB**.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

**La STB Finance**, en sa qualité d'intermédiaire en bourse, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

**La STB**, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

### **b. Stratégie ESG**

En tant que SICAV obligataire, SICAV L'EPARGNANT est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

### **c. Gestion des risques et opportunités ESG**

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêt des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

#### **d. Indicateurs ESG**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, SICAV L'EPARGNANT prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

### ***I- Rapport d'audit sur les états financiers***

#### ***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV L'EPARGNANT au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Observation***

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### ***II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV L'EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 26 mars 2026

**Le Commissaire aux Comptes :**

**P/CABINET CMC**

**Chérif BEN ZINA**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

1. Antérieurement à l'exercice audité, le Conseil d'Administration a décidé de réviser la commission de gestion, confiée à la société STB FINANCE (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,412% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 738 mille dinars.

La société SICAV L'EPARGNANT a pris en charge, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les honoraires du son commissaire aux comptes. Cette mise à jour tenait compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23 novembre 2023.

2. Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 134 mille dinars.

3. La Société Tunisienne de Banque (STB), est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 134 mille dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 26 mars 2026

Tunis, le 26 mars 2026

**Le Commissaire aux Comptes :  
P/CABINET CMC  
Chérif BEN ZINA**

## SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SICAV L'Epargne obligataire publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 avril 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir Labidi.

<b>BILAN</b>			
<b>Au 31 Décembre 2025</b>			
<b>(Unité : TND)</b>			
	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille – titres</b>	<b>4-1</b>	<b>152 266 073</b>	<b>121 677 675</b>
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	14 456 127	11 054 401
b - Obligations	4-1-2	96 836 258	90 868 244
c – BTA	4-1-3	40 973 688	19 755 030
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4-2</b>	<b>134 944 663</b>	<b>98 286 433</b>
a - Placements monétaires	4-2-1	53 577 346	29 522 872
b – Disponibilités	4-2-2	81 367 317	68 763 561
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-3</b>	<b>57 017</b>	<b>6 086</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>287 267 753</b>	<b>219 970 194</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	4-4-1	456 451	328 896
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-4-2	125 441	101 558
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4-4</b>	<b>581 892</b>	<b>430 454</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 –Capital</b>	<b>4-5</b>	<b>269 442 452</b>	<b>206 120 600</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4-6</b>	<b>17 243 409</b>	<b>13 419 140</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		56 823	2 394
b – Résultat distribuable de la période		18 223 259	13 024 647
c – Régularisation du résultat distribuable de la période		(1 036 673)	392 099
<b>ACTIF NET</b>		<b>286 685 861</b>	<b>219 539 740</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>287 267 753</b>	<b>219 970 194</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : TND)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u></b>	<b>5-1</b>	<b>9 021 017</b>	<b>7 743 381</b>
a - Dividendes		545 109	434 963
b - Revenus des obligations		6 543 744	6 268 946
c - Revenus des titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		1 932 164	1 039 472
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>5-2</b>	<b>11 525 064</b>	<b>6 926 088</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>20 546 081</b>	<b>14 669 469</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>5-3</b>	<b>(1 914 727)</b>	<b>(1 342 110)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>18 631 354</b>	<b>13 327 359</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>5-4</b>	<b>(408 095)</b>	<b>(302 712)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>18 223 259</b>	<b>13 024 647</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	<b>5-5</b>	<b>(1 036 673)</b>	<b>392 099</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>17 186 586</b>	<b>13 416 746</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>1 036 673</b>	<b>(392 099)</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		572 863	528 864
* +/- values réalisées sur cession des titres		114 921	47 904
* Frais de négociation de titres		(6 333)	(21 445)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>18 904 710</b>	<b>13 579 970</b>

## SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : TND)

	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>18 904 710</b>	<b>13 579 970</b>
a - Résultat d'exploitation	18 223 259	13 024 647
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	572 863	528 864
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	114 921	47 904
d - Frais de négociation de titres	(6 333)	(21 445)
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
<b>a – Souscriptions</b>	<b>273 835 320</b>	<b>171 859 421</b>
* Capital	244 636 163	156 315 796
* Régularisation des sommes non distrib.	16 056 745	10 073 767
* Régularisations des sommes distrib.	13 142 412	5 469 858
<b>b – Rachats</b>	<b>(225 593 909)</b>	<b>(148 552 483)</b>
* Capital	(198 331 079)	(134 772 342)
* Régularisation des sommes non distrib.	(13 140 569)	(8 704 776)
* Régularisations des sommes distrib.	(14 122 261)	(5 075 365)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>67 146 121</b>	<b>36 886 908</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de période	219 539 740	182 652 832
b - En fin de période	286 685 861	219 539 740
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a - En début de période	1 411 398	1 254 067
b - En fin de période	1 728 511	1 411 398
<b>Valeur liquidative début de période (en dinar)</b>	<b>155,548</b>	<b>145,648</b>
<b>Valeur liquidative fin de période (en dinar)</b>	<b>165,857</b>	<b>155,548</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>6,63%</b>	<b>6,80%</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2025

(Unité Dinars Tunisiens)

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2025, au coût amorti, compte tenue de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2025, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que, des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3-5 Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

### **3- 6 Unité monétaire**

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

## NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

### 4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 152 266 073 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif	% Actif net
	<b>Obligations</b>		<b>35 419 824</b>	<b>36 826 946</b>	<b>12,82 %</b>	<b>12,85%</b>
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	2 400 000	2 559 218	0,89%	0,89%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK 2025-2 CB V	20 000	2 000 000	2 015 253	0,70%	0,70%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 410 117	1 474 413	0,51%	0,51%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	800 000	859 252	0,30%	0,30%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	0,71%	0,71%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	800 000	841 622	0,29%	0,29%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	10 000	1 000 000	1 076 675	0,37%	0,38%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	23 000	2 300 000	2 360 322	0,82%	0,82%
-	ATL 2025-2	20 000	2 000 000	2 004 011	0,70%	0,70%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	560 000	596 950	0,21%	0,21%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 200 000	1 217 472	0,42%	0,42%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 566 595	0,55%	0,55%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	800 000	830 299	0,29%	0,29%
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1 A F	20 000	2 000 000	2 086 795	0,73%	0,73%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	37 800	37 915	0,01%	0,01%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	47 281	4 728 100	5 051 725	1,76%	1,76%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	752 327	798 833	0,28%	0,28%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	800 000	814 908	0,28%	0,28%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	100 000	108 390	0,04%	0,04%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	260 000	272 401	0,09%	0,10%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	133 600	135 437	0,05%	0,05%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	172 000	181 508	0,06%	0,06%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	400 000	422 472	0,15%	0,15%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	400 000	406 225	0,14%	0,14%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	4 038	323 040	350 086	0,12%	0,12%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	400 000	421 188	0,15%	0,15%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 F	10 000	1 000 000	1 052 164	0,37%	0,37%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1	20 000	2 000 000	2 021 015	0,70%	0,70%
-	UBCI SUB 25-2 CF	20 000	2 000 000	2 000 807	0,70%	0,70%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	142 840	149 177	0,05%	0,05%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 077 507	0,38%	0,38%
	<b>Emprunt National</b>		<b>58 196 455</b>	<b>60 009 312</b>	<b>20,89 %</b>	<b>20,93%</b>
TNPSL0PEJV07	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	111 235	0,04%	0,04%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 707	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	437 500	455 727	0,16%	0,16%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 211 779	2,16%	2,17%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 428 370	4,33%	4,34%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif	% Actif net
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 146 972	2,14%	2,14%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	3,57%	3,57%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	3 677	3 733	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 493 891	0,87%	0,87%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	8 750 000	9 252 619	3,22%	3,23%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 342 301	3 416 747	1,19%	1,19%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	875 000	895 439	0,31%	0,31%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	437 500	441 584	0,15%	0,15%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	47 941	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	600 000	605 316	0,21%	0,21%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	600 000	613 034	0,21%	0,21%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	86	866	874	0,00%	0,00%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	524 272	0,18%	0,18%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	47 759	0,02%	0,02%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	13 958	134 602	142 428	0,05%	0,05%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	92	919	962	0,00%	0,00%
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 254	0,09%	0,09%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	640 854	0,22%	0,22%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	50 000	5 000 000	5 025 079	1,75%	1,75%
	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>38 308 964</b>	<b>40 973 688</b>	<b>14,26%</b>	<b>14,29%</b>
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	540	538 164	560 187	0,20%	0,20%
TN0008000721	BTA 7,2% FEV 2027	1 000	974 700	1 036 062	0,36%	0,36%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	18 391 205	6,40%	6,42%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 626 535	0,57%	0,57%
TNLRQIP00JY4	BTA 9% SEPT 2029	8 000	7 898 600	8 088 375	2,82%	2,82%
TNN0SOORH1F1	BTA 8.25% 14JUIIN2031	1 000	956 000	988 665	0,34%	0,34%
TNNUS2JABSF6	BTA 9.40% 09 AOÛT 2033	10 000	9 997 500	10 282 659	3,58%	3,59%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>13 614 354</b>	<b>14 456 127</b>	<b>5,03%</b>	<b>5,04%</b>
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	95 360	10 114 109	10 154 600	3,53%	3,54%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	4 301 527	1,50%	1,50%
	<b>Total du portefeuille-titres</b>		<b>145 539 597</b>	<b>152 266 073</b>	<b>53,00%</b>	<b>53,11%</b>

#### 4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Actions SICAV	13 614 354	10 484 443
Différence d'estimation sur actions SICAV	841 773	569 958
<b>Total</b>	<b>14 456 127</b>	<b>11 054 401</b>

#### 4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Obligations Coût d'entrée	93 616 279	87 555 893

Intérêts courus à l'achat/obligations	4 206	24 345
Intérêts courus	3 203 524	3 283 015
Intérêts intercalaires courus	4 818	4 991
Différence d'estimation/ Obligations	7 431	-
<b>Total</b>	<b>96 836 258</b>	<b>90 868 244</b>

#### 4-1-3 Bons du trésor assimilable

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	38 308 964	17 944 000
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	223 860	-
Intérêts courus	1 119 038	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	1 301 596	1 028 208
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	20 230	-
<b>Total</b>	<b>40 973 688</b>	<b>19 755 030</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins-value latente	Valeur à la fin de l'exercice	Plus ou moins-value réalisées
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>115 984 336</b>	<b>4 095 172</b>	<b>1 598 166</b>	<b>121 677 675</b>	<b>47 904</b>
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations	15 036 542	-	-	15 036 542	-
Titres OPCVM	8 558 897	-	-	8 558 897	-
Bons du Trésor Assimilable	30 296 964	-	-	30 296 964	-
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Remboursement des Obligations	(8 976 156)	-	-	(8 976 156)	-
Remboursement des BTA	(9 932 000)	-	-	(9 932 000)	-
Cession des Obligations	-	-	-	-	63 744
Cession de BTA	-	-	-	-	-
Cession de titres OPCVM	(5 428 986)	-	-	(5 428 986)	51 177
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	572 863	572 863	-
Variation des intérêts courus	-	460 275	-	460 275	-
Plus ou moins-values réalisées sur placements monétaires	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>145 539 597</b>	<b>4 555 447</b>	<b>2 171 029</b>	<b>152 266 073</b>	<b>114 921</b>

#### 4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

##### 4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 53 577 346 DT se détaillant comme suit :

##### 4- 2- 2 Disponibilités

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Vale au 31/12/2025	% Actif
	<b>Certificats de dépôts</b>	<b>20 956 758</b>	<b>20 966 642</b>	<b>7,30%</b>
TN7ZKJCIDV93	Certificat de dépôt STB au 03/01/26 (taux 9,29% 10 jours)	2 993 823	2 997 529	1,05%
TN86JJKY5HC9	Certificat de dépôt STB au 04/01/26 (taux 9,29% 10 jours)	2 993 823	2 996 911	1,04%
TN5IFQ04TWJ8	Certificat de dépôt STB au 08/01/26 (taux 9,29% 10 jours)	14 969 112	14 972 202	5,21%
	<b>Créance sur opération de pension livrée</b>	<b>31 999 290</b>	<b>32 610 704</b>	<b>11,35%</b>
	P.L BNA au 19/06/26 (Taux de 8% 260 jours) 31 148 BTA 8,8% ; Septembre 2032	29 999 978	30 606 644	10,65%
	P.L AMEN BANK au 21/01/26 (Taux de 8,55% 30 jours) 1 954 BTA 7,2% ; Mai 2027	1 999 312	2 004 060	0,70%
	<b>Total</b>	<b>52 956 048</b>	<b>53 577 346</b>	<b>18,65%</b>

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 81 367 317 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Avoir en banque	22 867 235	31 686 958
Comptes à terme STB*	58 500 082	37 076 603
<b>Total</b>	<b>81 367 317</b>	<b>68 763 561</b>

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif
Compte à terme au 04/01/26 (taux 9,29% 90 jours)	5 000 000	5 086 537	1,77%
Compte à terme au 05/01/26 (taux 9,29% 91 jours)	5 000 000	5 086 537	1,77%
Compte à terme au 25/01/26 (taux 9,29% 91 jours)	5 000 000	5 066 176	1,76%
Compte à terme au 08/02/26 (taux 9,29% 91 jours)	5 000 000	5 051 922	1,76%
Compte à terme au 03/03/26 (taux 9,29% 90 jours)	38 000 000	38 208 910	13,30%
<b>Comptes à terme STB</b>	<b>58 000 000</b>	<b>58 500 082</b>	<b>20,36%</b>

##### 4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	1 052	6 086
Retenue à la source sur intérêts à l'achat BTA	55 965	-
<b>Total</b>	<b>57 017</b>	<b>6 086</b>

#### **4- 4 Note sur les passifs :**

##### **4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs**

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	138 359	94 466
Commission réseau	195 711	152 329
Commission dépositaire	122 381	82 101
<b>Total</b>	<b>456 451</b>	<b>328 896</b>

##### **4- 4 -2 Autres Créditeurs divers**

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'État sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 125 441 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
CMF	28 113	19 321
ETAT	57 847	36 334
Commissaire aux comptes	39 481	45 903
<b>Total</b>	<b>125 441</b>	<b>101 558</b>

#### **4- 5 : Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2025 au 31-12-2025 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 se détaillent ainsi :

Libellé	2025	2024
<b>Capital au 1<sup>er</sup> janvier</b>		
Montant	<b>206 120 600</b>	<b>171 581 154</b>
Nombre d'actions	1 411 398	1 254 067
Nombre d'actionnaires	1658	1583
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant	244 636 163	156 315 796
Nombre d'actions émises	1 675 024	1 141 158
Nombre d'actionnaires entrants	412	359
<b>Rachats effectués</b>		
Montant	198 331 079	134 772 342
Nombre d'actions rachetées	1 357 911	983 827
Nombre d'actionnaires sortants	311	284

<i>Libellé</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b><i>Autres effets sur le capital</i></b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	572 863	528 864
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	114 921	47 904
Frais de négociation de titres	(6 333)	(21 445)
Résultat capitalisé	13 419 140	11 071 678
Régularisation des sommes non distribuables	2 916 177	1 368 991
<b><i>Capital au 31 Décembre</i></b>		
<b>Montant</b>	<b>269 442 452</b>	<b>206 120 600</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>1 728 511</b>	<b>1 411 398</b>
<b>Nombre d'actionnaires</b>	<b>1 759</b>	<b>1 658</b>

#### **4- 6 : Sommes Distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/12/2025 se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Résultat distribuable</b>	<b>Régularisation</b>	<b>Sommes Distribuables</b>
<i>Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)</i>	-	56 823	56 823
<i>Sommes distribuables exercice en cours</i>	18 223 259	(1 036 673)	17 186 586
<b>Total</b>	<b>18 223 259</b>	<b>(979 850)</b>	<b>17 243 409</b>

#### **5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT**

##### **5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 9 021 017 DT pour la période allant du 01-01-2025 au 31-12-2025, et se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<i>Revenues des titres OPCVM</i>	545 109	434 963
<i>Intérêts des obligations</i>	6 543 744	6 268 946
<i>Revenus des Emprunts d'Etat</i>	1 932 164	1 039 472
<b>Total</b>	<b>9 021 017</b>	<b>7 743 381</b>

### **5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-01-2025 au 31-12-2025 un montant de 11 525 064 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des certificats de dépôts	5 571 641	2 489 330
Intérêts des comptes à terme	3 872 143	2 865 907
Intérêts des comptes de dépôt	118 172	66 034
Revenus des prises en pension	1 963 108	1 504 817
<b>Total</b>	<b>11 525 064</b>	<b>6 926 088</b>

### **5- 3 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2025 au 31-12-2025 à 1 914 727 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	1 472 867	1 032 392
Rémunération réseau	220 930	154 859
Rémunération du dépositaire	220 930	154 859
<b>Total</b>	<b>1 914 727</b>	<b>1 342 110</b>

### **5- 4 : Autres Charges**

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2025 au 31-12-2025 à 408 095 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Redevances CMF	294 573	206 478
Impôt et taxes	67 413	50 233
*Honoraires commissaire aux comptes	46 029	45 903
Autres charges	80	98
<b>Total</b>	<b>408 095</b>	<b>302 712</b>

\*Par décision du conseil d'administration du 23 novembre 2023, les honoraires du commissaire aux comptes sont pris en charge par SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation**

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-01-2025 au 31-12-2025 à un solde créditeur de 1 036 673 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	7 277 245	5 458 141
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(8 313 918)	(5 066 042)
<b>Total</b>	<b>(1 036 673)</b>	<b>392 099</b>

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-12-2025 s'élève à 1 472 867 dinars.

### 6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au 31-12-2025 s'élève à 220 930 dinars.

### 6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net.

La rémunération du distributeur au 31-12-2025 s'élève à 220 930 dinars.

**NOTE 7 : Données par action :**

<b>Données par action en DT</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Revenus des placements	11,887	10,394	10,710	9,711
Charges de gestion des placements	(1,108)	(0,951)	(0,989)	(0,962)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>10,779</b>	<b>9,443</b>	<b>9,721</b>	<b>8,749</b>
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	(0,236)	(0,214)	(0,188)	(0,170)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>10,543</b>	<b>9,228</b>	<b>9,533</b>	<b>8,579</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,600)	0,278	(0,704)	(1,134)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>9,943</b>	<b>9,506</b>	<b>8,829</b>	<b>7,445</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,331	0,375	0,354	0,322
Plus (ou moins) values réalisées sur cession	0,066	0,034	(0,044)	0,066
Frais de négociation	(0,004)	(0,015)	(0,024)	(0,031)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,394</b>	<b>0,393</b>	<b>0,286</b>	<b>0,358</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) +(2)</b>	<b>10,937</b>	<b>9,622</b>	<b>9,819</b>	<b>8,938</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,394</b>	<b>0,393</b>	<b>0,286</b>	<b>0,358</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,028)	0,001	(0,022)	0,203
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,366</b>	<b>0,394</b>	<b>0,264</b>	<b>0,561</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>165,857</b>	<b>155,548</b>	<b>145,648</b>	<b>136,555</b>

**NOTE 8 : Ratios de gestion des placements :**

<b>Libellé</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Actif net moyen (en Dinar)	253 112 801	201 096 286	173 307 479	156 649 318
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,76%	0,67%	0,72%	0,74%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,15%	0,14%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,79%	6,67%	6,39%	6,58%

**NOTE 9 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la **Société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

### **a. Mode de gouvernance**

La gouvernance ESG de la **Société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE** s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la **Société STB FINANCE** et son dépositaire la **Société Tunisienne de Banque STB**.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La **STB FINANCE**, en sa qualité d'intermédiaire en bourse, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La **Société Tunisienne de Banque**, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

### **b. Stratégie ESG**

En tant que SICAV obligataire, la **Société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE** est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

### **c. Gestion des risques et opportunités ESG**

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers **31/12/2025**, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

### **d. Indicateurs ESG**

Pour l'exercice clos au **31 décembre 2025**, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la **Société la X SICAV** prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 287.267.753 dinars et une somme distribuable de 17.186.586 dinars.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **1. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **2. Observation**

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée conséquemment à cette observation.

### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit, toutefois pas, qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes au niveau du système de contrôle interne de la société. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

#### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.

Seulement, la société ne nous a pas communiqué le Cahier des charges dûment signé relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières contrairement au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006 et modifié par le règlement du CMF relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des finances en date du 12 janvier 2016.

### **3. Autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimé, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que :

- La société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 28,34% de l'actif total tandis que le Ratios d'investissement en valeurs mobilières est de 71,66% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80% ;
- Les créances sur les opérations de pensions livrées, conclues avec les banques BNA et Amen Bank, représentent 11,35 % du total actif de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ce qui constitue un dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 tel qu'ajouté par le décret n° 2012-3415 du 31 décembre 2012. En effet, conformément à l'article précité, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent conclure des conventions de pension livrée de titres d'emprunt de l'Etat que dans la limite de 10% de leur actif.
- La société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 5 % de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM. En effet, les titres SICAV L'EPARGNANT et les titres INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV représentent 5,04 % de l'actif net de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE.

Tunis, le 8 avril 2026

**Le Commissaire aux comptes :  
Samir Labidi**

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Une convention de gestion, conclue avec STB Finance en contrepartie d'une rémunération de 0,50% TTC. Cette rémunération est annuelle et décomptée quotidiennement sur la base de l'actif net de la SICAV.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 1 472 867 DT ; il est porté dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle de 0,075% TTC de l'actif net de la SICAV prélevée quotidiennement.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 220 930 DT ; ce montant est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention, conclue avec La Société Tunisienne de Banque, en vertu de laquelle cette dernière a été désignée distributeur des valeurs de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, en contrepartie d'une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,075% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 220 930 DT ; il est porté également dans les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 8 avril 2026

**Le Commissaire aux comptes :**  
**Samir Labidi**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV L'INVESTISSEUR

SICAV L'INVESTISSEUR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **21 avril 2026**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Fathi SAIDI.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4-1	980 852	993 289
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	395 057	402 604
Obligations et valeurs assimilées	4-3	60 546	100 108
Emprunts d'Etat	4-4	475 816	490 577
Bons du trésor assimilables	4-5	49 433	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		240 140	273 641
Placements monétaires	4-6	202 647	202 747
Disponibilités	4-7	37 493	70 894
<b>Créances d'exploitation</b>		-	234
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 220 992</b>	<b>1 267 164</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	4-8	31 207	30 058
<b>Autres créditeurs divers</b>	4-9	22 229	48 760
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>53 435</b>	<b>78 818</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	4-10	1 127 491	1 146 119
<b>Sommes distribuables</b>		40 066	42 227
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	2	13
Sommes distribuables de l'exercice en cours		40 064	42 214
<b>ACTIF NET</b>	4-12	<b>1 167 556</b>	<b>1 188 346</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 220 992</b>	<b>1 267 164</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>année 2025</i>	<i>année 2024</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		58 645	60 307
Dividendes	5-1	17 416	20 006
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	5 299	9 226
Revenus des emprunts d'état	5-3	33 915	31 075
Revenus des Bons du trésor assimilables		2 014	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	5-4	15 502	15 897
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		74 147	76 204
<b>Charges de gestion des placements</b>	5-5	(9 308)	(9 392)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		64 839	66 812
<b>Autres produits</b>		-	-
<b>Autres charges</b>	5-6	(24 221)	(24 440)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		40 618	42 372
Régularisation du résultat d'exploitation	5-7	(554)	(158)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		40 064	42 214
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		554	158
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 170	(22 653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 804	12 014
Frais de négociation de titres		-	(682)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		45 591	31 051

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>année 2025</i>	<i>année 2024</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>45 591</u>	<u>31 051</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	40 618	42 372
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3 170	(22 653)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 804	12 014
Frais de négociation de titres	-	(682)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(42 227)</u>	<u>(45 979)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(24 155)</u>	<u>- 11 167</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	2 824	3 055
- Régularisation des sommes non distribuables	(18)	(72)
- Régularisation des sommes distribuables	36	53
<b>Rachats</b>		
- Capital	(26 692)	(14 390)
- Régularisation des sommes non distribuables	285	399
- Régularisation des sommes distribuables	(590)	(211)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(20 791)</b></u>	<u><b>(26 095)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	1 188 346	1 214 440
En fin de période	1 167 556	1 188 346
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	17 047	17 214
En fin de période	16 692	17 047
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>69.947</b></u>	<u><b>69.710</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>3.89%</b></u>	<u><b>2.60%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2025

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

#### **3.1-Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents**

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

#### **3.2-Prise en compte des droits rattachés aux actions**

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

#### **3.3- Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents**

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

#### **3.4- : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions

de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR ne détient aucune ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018.

La société détient au 31 décembre 2025 :

- Une ligne de la BTA « juin 2031 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

### **3.5-: Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-: Les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

#### NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

##### 4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2025 un montant net de 980 852 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Cours	Valeur au 30/09/2025	% Actif
	<b><u>Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</u></b>		<b>440 477</b>		<b>395 057</b>	<b>32.36%</b>
	<b>- Actions cotées</b>		<b>390 619</b>		<b>344 104</b>	<b>28.18%</b>
TN0002600955	STB	15 897	61 129	4.062	64 574	5.29%
TN0007630015	SOTIPAPIER	16 000	98 385	2.756	44 096	3.61%
TN0006560015	SOTUVER	5 500	67 017	13.811	75 961	6.22%
TN0007570013	EURO-CYCLES	5 000	90 007	12.441	62 205	5.09%
TN0003400058	AMEN BANK	1 125	33 647	49.739	55 956	4.58%
TN0001100254	SFBT	3 300	40 433	12.519	41 313	3.38%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>49 858</b>		<b>50 953</b>	<b>4.17%</b>
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	243	27 151		27 526	2.25%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	220	22 707		23 427	1.92%
	<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>		<b>561 179</b>		<b>585 795</b>	<b>47.98%</b>
	<b>Obligations de L'Etat</b>		<b>456 118</b>		<b>475 816</b>	<b>38.97%</b>
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	2 000	19 345		20 766	1.70%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		155 294	12.72%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		82 856	6.79%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	1 000	87 500		92 526	7.58%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 648	0.13%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 821		10 413	0.85%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	525	4 989		5 137	0.42%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 245	0.10%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 957	18 565		19 823	1.62%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 925	18 057		19 338	1.58%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	136	11 813		12 316	1.01%

TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 878	18 780		19 703	1.61%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	400	2 000		2 019	0.17%
TN5QHYZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	75	7 589		7 607	0.62%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	250	25 000		25 125	2.06%
	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>47 800</b>		<b>49 433</b>	<b>4.05%</b>
TNN0SOORH1F1	BTA 06-2031	50	47 800		49 433	4.05%
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>57 260</b>		<b>60 546</b>	<b>4.96%</b>
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	12 000		12 759	1.04%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	8 480		8 809	0.72%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	16 000		16 884	1.38%
TN8X3GZLYOR8	STBSUB 2021-1 AV	70	2 780		2 993	0.25%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000		10 684	0.88%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	100	8 000		8 416	0.69%
	<b>TOTAL</b>		<b>1 001 655</b>		<b>980 852</b>	<b>80.33%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2025 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
-					
-	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>			
-		<u>nets</u>			
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>1 016 117</b>	<b>24 740</b>	<b>(47 568)</b>	<b>993 289</b>	<b>(12 014)</b>
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations des sociétés		0		0	
Actions		0		0	
Titres OPCVM	62 740			62 740	
Emprunt national				0	
BTA	47 800			47 800	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Obligations des sociétés	(35 630)			(35 630)	(42)
Actions	0			0	0
Titres OPCVM	(73 184)			(73 184)	(1 761)
Emprunt national	(16 188)			(16 188)	
<b>* <u>Variations des plus ou moins valeurs latentes</u></b>					
			3 170	3 170	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>					
		(1 144)		(1 144)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>1 001 655</b>	<b>23 595</b>	<b>(44 398)</b>	<b>980 852</b>	<b>(1 804)</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 395 057 Dinars. Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Actions et droits rattachés	390 619	390 619
Différence d'estimation sur actions et droits	-46 515	-49 299
Titres OPCVM	49 858	60 302
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	1 095	981
<b>Total</b>	<b><u>395 057</u></b>	<b><u>402 604</u></b>

#### 4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2025, un montant de 60 546 Dinars. Elles se présentent comme suit

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Obligations	57 260	92 891
Intérêts courus	3 447	5 008
Intérêts courus à l'achat	0	548
Différence d'estimation sur Obligation	-162	1 661
<b>Total</b>	<b><u>60 546</u></b>	<b><u>100 108</u></b>

#### 4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2024, un montant de 475 816 Dinars. Ils se détaillent comme suit

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Emprunt d'Etat	456 118	472 306
Intérêts courus	18 331	18 796
Intérêts courus à l'achat	0	387
Différence d'estimation sur Emprunt National	1 367	-912
<b>Total</b>	<b><u>475 816</u></b>	<b><u>490 577</u></b>

#### 4-5 : Bons du trésor assimilables

Les bons de trésor assimilables totalisent, au 31/12/2025, un montant de 49 433 Dinars. Ils se détaillent comme suit

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Bons de trésor assimilables	47 800	-
Intérêts courus	1 501	-
Intérêts courus à l'achat	316	-
Différence d'estimation sur BTA	-184	-
<b>Total</b>	<b><u>49 433</u></b>	<b><u>-</u></b>

#### 4-6 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2025 à 202 647 Dinars. Ils se présentent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte à terme STB au 26/01/2026 (9,29% ; 91j)	202 647	-
Compte à terme STB au 27/01/2025 (9,79% ; 91j)	-	202 747
<b>Total</b>	<b>202 647</b>	<b>202 747</b>

#### 4-7 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2025 à 37 493 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Avoirs en banque	37 493	70 894
<b>Total</b>	<b>37 493</b>	<b>70 894</b>

#### 4-8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 31 207 Dinars au 31/12/2025, se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	1 994	2 005
Commission réseau	28 518	27 347
Commission dépositaire	694	706
<b>Total</b>	<b>31 207</b>	<b>30 058</b>

#### 4-9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 22 229 Dinars au 31/12/2025, se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat retenue à la source	13	0
Conseil du Marché Financier (CMF)	100	101
Impôt à payer	119	81
Dirigeants	500	500
Jeton de présence	10 786	10 329
Autres opérateurs créditeurs	10 712	37 749
<b>Total</b>	<b>22 229</b>	<b>48 760</b>

#### 4-10 : Capital

Au 31/12/2025, le capital a atteint un niveau de 1 127 491 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 1,63% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2024. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Capital social	1 326 993	1 338 329
Souscriptions	2 824	3 055
Rachats	-26 692	-14 390
Frais de négociation de titres	0	-682
Variation d'estimation / actions et droits	-46 515	-49 299
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	1 021	749
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 095	981
Plus-value/ actions et droits	0	12 204
Moins-value/ actions et droits	0	-652
Plus-value/Titres OPCVM	1 761	2 057
Moins-value/ Titres OPCVM	0	-1 334
Plus-value/ Portefeuille titre	282	0
Moins-value/ Portefeuille titre	-240	-262
+/- val/report /Titres OPCVM	-981	0
+/- val/report actions et droits	49 299	25 193
+/- val/report Emprunts d'Etat	-749	-278
<b>Sous-total 1</b>	<b>1 308 098</b>	<b>1 315 672</b>
Sommes non distribuables / exercice clos	-180 874	-169 880
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-18	-72
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	285	399
<b>Sous-total 2</b>	<b>-180 608</b>	<b>-169 553</b>
<b>Capital</b>	<b>1 127 491</b>	<b>1 146 119</b>

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2025, se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2024

Montant	1 146 119
Nombre de titres	17 047
Nombre d'actionnaires	40
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	2 824
Nombre de titres émis	42
Nombre d'actionnaires nouveaux	
<u>Rachats effectués</u>	

Montant	(26 692)
Nombre de titres rachetés	(397)
Nombre d'actionnaires sortants	(14)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 804
Régularisation des sommes non distribuables	267
Frais de négociations de titres	0
<u>Capital au 31-12-2025</u>	
Montant	1 127 491
Nombre de titres	16 692
Nombre d'actionnaires	26

#### 4-11 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2025, à 2 Dinars et se détaillent comme suit

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	2	13
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>13</b>

#### 4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2025, à 1 167 556 Dinars, enregistrant ainsi une baisse par rapport au même trimestre de l'année 2024 de 1,75%.

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Capital	1 127 491	1 146 119
Sommes distribuables	40 066	42 227
<b>Total</b>	<b>1 167 556</b>	<b>1 188 346</b>

## Note 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

### 5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2025, un montant de 17 416 dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Revenus des actions	15 848	17 089
Revenus des titres OPCVM	1 569	2 917
<b>TOTAL</b>	<b>17 416</b>	<b>20 006</b>

### 5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2025, un montant de 5 299 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	3 447	5 008
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-5 008	-6 713
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	6 860	10 931
<b>TOTAL</b>	<b>5 299</b>	<b>9 226</b>

### 5-3 : Revenus des emprunts d'Etat

Ce poste enregistre, au titre de l'exercice 2025, un montant de 33 915 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)	18 331	18 796
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	-18 796	-16 972
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	34 381	29 250
<b>TOTAL</b>	<b>33 915</b>	<b>31 075</b>

### 5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 15 502 Dinars au titre de l'exercice 2025. Ils se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 647	2 747
Revenus compte à terme (Report)	-2 747	-2 663
Revenus compte à terme échus	15 394	15 566
Intérêts sur comptes de dépôts	208	248

**TOTAL**

**15 502**

**15 897**

### **5-5 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre de l'exercice 2025, un montant de 9 308 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Rémunération du Gestionnaire (1)	6 967	7 030
Rémunération de réseau (2)	1 171	1 181
Rémunération du dépositaire (3)	1 171	1 181
<b>TOTAL</b>	<b>9 308</b>	<b>9 392</b>

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée. Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts. La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

## 5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Rémunérations CAC*	6 437	6 455
Publicité & publications*	6 010	6 027
Jeton de présence* (i)	9 957	9 984
Redevance CMF*	1 171	1 181
Impôts et taxes*	630	764
Autres charges	15	29
<b>TOTAL</b>	<b>24 221</b>	<b>24 440</b>

\* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

## 5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	36	53
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-590	-211
<b>TOTAL</b>	<b>-554</b>	<b>-158</b>

**Note 6 : Autres informations**

Les données par action et les ratios de gestion pertinent se présentent comme suit:

<u>Données par action</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus des placements	4.442	4.470	4.650	4.828	3.520
Charges de gestion des placements	(0.558)	(0.551)	(0.562)	(0.560)	(0.567)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3.884</b>	<b>3.919</b>	<b>4.088</b>	<b>4.268</b>	<b>2.953</b>
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	(1.451)	(1.434)	(1.419)	(1.359)	(1.285)
Contribution conjoncturelle				-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2.433</b>	<b>2.486</b>	<b>2.669</b>	<b>2.909</b>	<b>1.668</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.033)	(0.009)	0.002	0.002	0.000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>2.400</b>	<b>2.476</b>	<b>2.671</b>	<b>2.910</b>	<b>1.668</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0.190	(1.329)	(1.156)	2.456	(4.067)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0.108	0.705	1.110	(2.777)	(0.184)
Frais de négociation des titres	0.000	(0.040)	(0.177)	(0.262)	(0.246)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation des titres (2)</b>	<b>0.298</b>	<b>(0.664)</b>	<b>(0.223)</b>	<b>(0.584)</b>	<b>(4.497)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2.731</b>	<b>1.821</b>	<b>2.446</b>	<b>2.325</b>	<b>2.829</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0.298</b>	<b>(0.664)</b>	<b>(0.223)</b>	<b>(0.584)</b>	<b>(4.497)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0.016	0.019	0.004	(0.001)	(0.004)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0.314</b>	<b>(0.645)</b>	<b>(0.219)</b>	<b>(0.585)</b>	<b>(4.501)</b>
Distribution de dividendes	2.671	2.671	2.910	1.668	1.823
Valeur liquidative	69.947	69.710	70.550	71.007	70.350
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.79%	0.78%	0.79%	0.79%	0.78%
Autres charges / actif net moyen	2.06%	2.03%	2.01%	1.92%	1.77%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3.45%	3.53%	3.78%	4.12%	2.30%

## **NOTE 7 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la **SICAV L'INVESTISSEUR** présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

### *a) Mode de gouvernance*

La gouvernance ESG de la **SICAV L'INVESTISSEUR** s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire STB FINANCE et son dépositaire la Société Tunisienne de Banque.

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

STB FINANCE, en sa qualité d'intermédiaire en bourse, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société Tunisienne de Banque, en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV et / ou du gestionnaire « STB FINANCE » assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV et / ou le Conseil d'administration du gestionnaire « STB FINANCE » assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

### *b) Stratégie ESG*

En tant que SICAV mixte, **SICAV L'INVESTISSEUR** est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c) Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d) Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, **SICAV L'INVESTISSEUR** prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV L'INVESTISSEUR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV L'INVESTISSEUR au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

IL incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

## **II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi

n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 78,93% de l'actif total au 31 décembre 2025. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

*Tunis, le 30 mars 2026*

**Le Commissaire aux comptes**  
**Fathi Saidi**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

1. Antérieurement à l'exercice audité, une convention de gestion a été conclue avec STB FINANCE (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en HT de 0,5% l'an, calculé sur la base de l'actif net.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 6 967 dinars.

2. Antérieurement à l'exercice audité, une convention a été conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'INVESTISSEUR, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,1% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 1 171 dinars.

3. Antérieurement à l'exercice audité, une convention a été conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été chargée de la distribution de la SICAV L'INVESTISSEUR, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,1% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2025, le montant de cette rémunération s'élève à 1 171 mille dinars.

**III. Obligations et engagements de la SICAV L'INVESTISSEUR envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de

présence. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 avril 2025 a décidé d'allouer aux administrateurs des jetons de présence à hauteur de 7 600 DT net.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

*Tunis, le 30 mars 2026*

**Le Commissaire aux comptes**

**Fathi Saidi**